

HORIZONS

Magazine mensuel

Édité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 013 / 1^{er} Août 2021

prix: 100 MRU

1er Août 2019...1er Août 2021

Deux ans sur le chemin de l'émergence



AU SOMMAIRE



Mise en œuvre du programme du Président de la République :

De grands pas franchis

5

9 Politique de Sécurité :

Au service du bien-être général

11 Deux ans :

Une Sécurité renforcée, une approche refondée

13 Deuxième anniversaire de l'investiture du Président de la République :

Bilan biennuel : Croissance économique, défis et perspectives

15 Bilan social :

Un investissement assumé dans l'homme contre la pauvreté et l'exclusion

19 Le Délégué Général de TAAZOUR à Horizons :

« En 18 mois, Taazour a accompli d'importantes réalisations »

22 La Mauritanie face à la Covid-19, un cas d'école

25 Lutte contre le Coronavirus :

La Mauritanie a pu surmonter les étapes critiques de la pandémie

33 L'Ecole de la République en Mauritanie :

Un pas significatif vers plus d'inclusion et d'équité

39 Août 2019 - Août 2021 :

Efforts laborieux pour l'assainissement du climat politique

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de IAMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

Tel : +(222) 44 12 36 95

Photographe : Ahmed O/ Elhadj

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



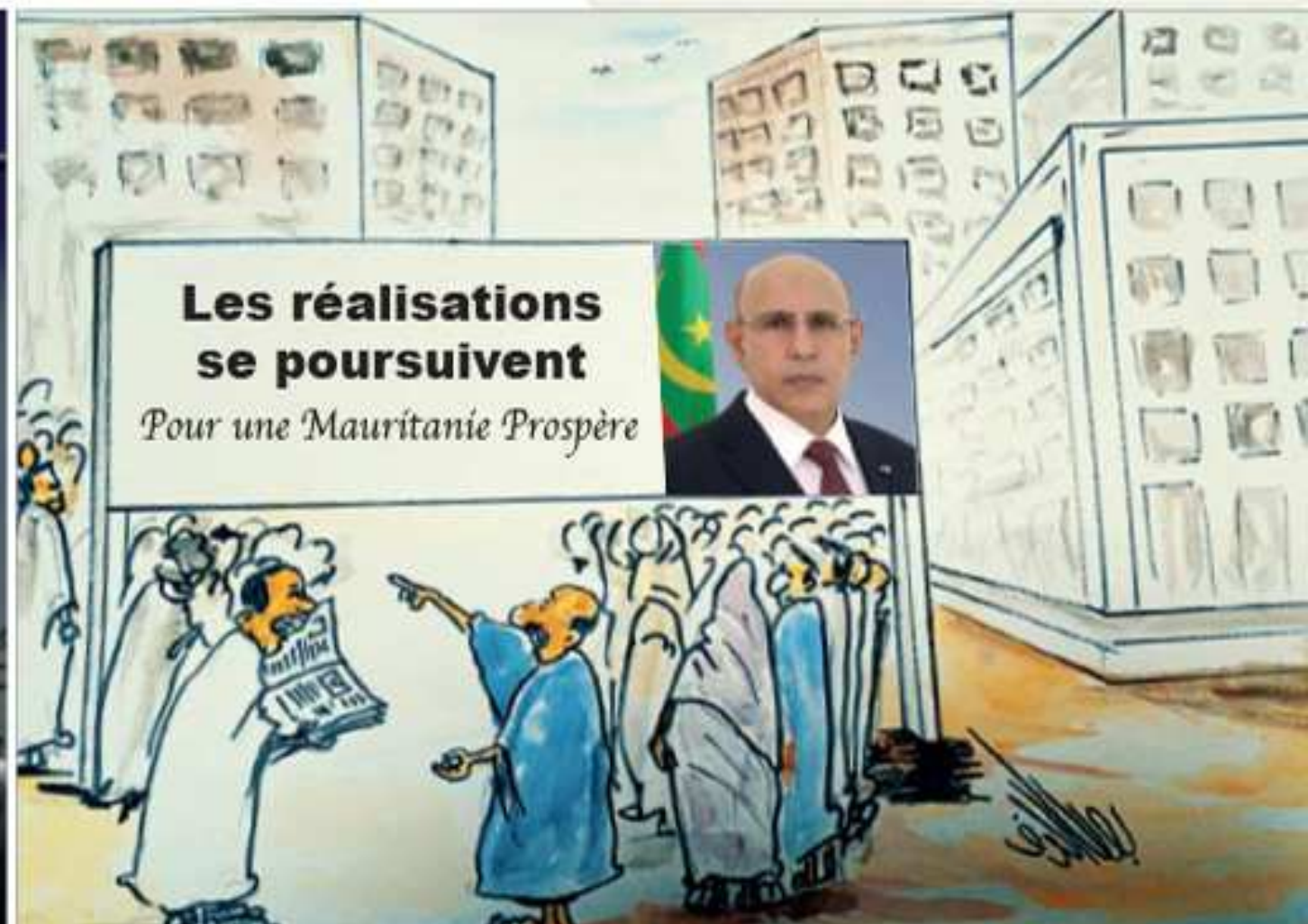
Tranche Imprimerie AL MAZAYA

HORIZONS

Magazine mensuel

1er Août 2019...1er Août 2021

Deux ans sur le
chemin de
l'émergence



Les réalisations
se poursuivent

Pour une Mauritanie Prospère



2



MAGAZINE

N° 13 1er Août 2021

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information

Mohamed Fall Oumeir Beye

Sur le chemin de l'émergence

Dans la vie d'une Nation qui s'est forgée à travers les accumulations produites sur des siècles voire des millénaires de gestation, deux ans ne comptent pas. Surtout quand on revient, au terme d'un récapitulatif sommaire, à une Histoire qui a vu se développer, depuis le néolithique, un espace de convergence et d'échanges qui a donné l'Empire du Ghana, l'épopée Almoravide, les Emirats, les Almamiyats... et comme aboutissement final de ce long processus la République Islamique de Mauritanie. Et même sur l'échelle de cette Mauritanie moderne, vieille seulement de 61 ans, deux ans comptent à peine. Mais deux ans, c'est déjà une bonne partie d'une mandature de cinq ans. C'est pourquoi, il faut marquer une pause à l'occasion du deuxième anniversaire de l'investiture du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, le 1er août 2019.

Le 1er août 2021... le temps passe, et passe (trop) vite pour ceux qui ont quelque chose à faire. La pause est demandée ici pour nous permettre de faire une évaluation, loin de la cacophonie produite par les populismes ambiants qui semblent avoir pris racine dans les manières d'une société où le sens de la mesure, le refus de l'extravagance et de l'excès ont été des qualités cultivées. Nous sommes malheureusement pris dans un tourbillon de faux et d'usage de faux qui tente de nous submerger d'infotex (désignation de l'information «toxique» développée pour perturber et déstabiliser).

Ces deux années ont ouvert grands les appétits quant à la perspective de changements. Dès les premières semaines de l'exercice, le ton a été donné pour signifier qu'il s'agit d'une gouvernance neuve et nouvelle.

Neuve dans ses expressions empruntées d'un souci profond d'exemplarité en matière de valeurs morales que certains peuvent qualifier de «désuètes» tellement elles ont été abandonnées. Neuve aussi pour ce qu'elle draine des valeurs «sédimentaires» favorisant un ancrage profond dans ce qu'il y a de mieux en nous : la rigueur dans la recherche continuelle de l'équité, la constance dans la quête du mieux-être général et la détermination dans l'exercice mesuré de la gestion publique.

Nouvelle dans ses formes que traduit cette volonté d'ouvrir tous les champs et tous les espaces : politique, culturel, économique et surtout social, le citoyen étant ici l'objet de l'attention ultime.

Nouvelle aussi dans son essence profondément marquée par l'authenticité.

Cet exercice a tenu compte, et avec rigueur, du moment qui voit le monde environnant traverser des zones de turbulences qui affectent (déjà) la stabilité des Etats voire leur existence, les équilibres sociaux et environnementaux, les économies traditionnelles..., et qui favorisent le développement du crime organisé : terrorisme, trafics de tous genres, cybercriminalité...

La sécurisation du pays a été conçue dans la perspective du renforcement des libertés parce que l'irresponsabilité tue l'exercice de la liberté. De l'absence des normes naît fatalement l'irresponsabilité.

En deux ans, le Président Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani a fait de l'éducation et de la justice sociale des priorités permettant de jeter les bases de l'école de la République et d'infléchir la courbe de l'exclusion.

L'accélération de la croissance économique, la diversification de l'économie et le renforcement de sa capacité de résilience face aux chocs permettent désormais au pays de se mettre sur le chemin de l'émergence.

Le Président nous avait promis un exercice qui «s'articule autour de la modération et rejette toutes formes d'excès et de discrimination» et qui vise «l'instauration d'une justice sociale pour un mieux-être des citoyens».

En deux ans, nous avons assisté à la construction d'un socle qui doit nécessairement servir de fondation à une Mauritanie nouvelle, véritablement nouvelle. Une Mauritanie où l'équité et la justice remplacent l'exclusion et l'arbitraire. Où la confiance en un Etat moderne protecteur, au service de tous, est restaurée pour permettre la prise en charge des soucis de tout un chacun. Où le sérieux et la transparence éclairent le chemin. Où la droiture et la mesure résistent aux assauts du tumulte et des dérèglements voulus par ceux qui continuent de cultiver l'extravagance et l'excès au quotidien.

Dernière illustration de cette convergence possible, les amendements apportés au projet de loi du gouvernement sur la double nationalité. Première du genre, cette révision confirme le choix fondamental de tout faire ensemble (ou de tenter au moins).

Equité, justice, égalité, fraternité, solidarité, partage... des valeurs qui doivent constituer l'ADN du citoyen à venir... Cela nécessite une concertation inclusive et continue. Car il s'agit obligatoirement de fonder un ordre nouveau, un pacte social à même de prendre en charge toutes les problématiques de la Mauritanie moderne.

«C'est donc à un Etat où la justice, l'égalité, la fraternité, la citoyenneté ne sont pas de simples concepts mais des valeurs fondatrices, que je vous appelle. Un pays où l'éducation, la santé, l'accès aux services de base, l'innovation, l'économie du savoir changent les destins individuels et collectifs» (Introduction de «Mes Engagements» du candidat Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani).

Un objectif à l'horizon 2024.





PORT TANIT

FÉLICITATIONS

A l'occasion du 2ème anniversaire de l'investissement, le directeur général du Port de Tanit et l'ensemble des employés ont le plaisir d'adresser leur félicitation à son excellence le président de la République, Monsieur **Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**, et leurs meilleurs vœux de prospérité et de programme **Taahoudati**.



* Premier Port de Pêche dans la zone centre du Pays

* 1 chenal d'accès de 60 m de largeur et 600 m de longueur, dragué à -5 m hydro.

* 1 quai de débarquement de 100 ml.

* 300 ml de pontons fixes et flottants

* 1 darse de levage de 25x7 m

* 1 portique de 150 Tonnes sur pneus.

* 1 terre-plein de réparation navale de 8 500 m².

* 1 halle de marché de 1 800 m²

* 1 unité de dessalement de 1000 M3/jour.

* 1 fabrique de glace de 45 tonne/jour

* 1 zone industrielle de plus de 429 ha

* 1 zone résidentielle de plus de 196 ha

* Dispose de tous les services nécessaires à l'activité de pêche : eau, électricité, glace, carburant.

Régime d'investissement applicable aux entreprises installées au Port de Tanit :

1. Pendant la période d'installation limitée à 3 (trois) ans :

* Paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion

de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

2. Pendant la phase d'exploitation :

Avantages douaniers :

* Paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier

sur les biens d'équipement dont la liste des produits

éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

* Ces avantages s'appliquent également aux pièces de rechange reconnaissables comme leur étant destinées.

* Les intrants industriels sont soumis aux taux inscrits au tarif des douanes durant toute la période d'agrément.

Avantages fiscaux :

* Les entreprises nouvelles et extension d'entreprises existantes si l'extension génère au moins 10 (dix) emplois supplémentaires permanents bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) dans la limite des 8 (huit) premières années.

Accès à la terre :

* Les concessions nécessaires seront attribuées aux entreprises éligibles, sous la diligence de l'Etat et sous réserve des dispositions

domaniales en vigueur, selon les modalités suivantes :

- Consentement mutuel entre l'investisseur et le propriétaire terrien sous forme de bail ou de concession provisoire par l'Etat pour une durée déterminée renouvelable ou à la fin du projet.

- Consentement mutuel entre l'investisseur et le Propriétaire pour un intéressement du propriétaire aux activités et produits de l'investissement

PORT TANIT





Mise en œuvre du programme du Président de la République :

De grands pas franchis

Dès son élection à la Présidence de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a engagé un agenda transformationnel pour la Mauritanie. Cet agenda s'inscrit dans le cadre d'une vision ambitieuse exprimée dans le programme « Taahoudaty ».

La mise en œuvre de cet agenda a donné, à mi-mandat, des résultats probants et un bilan largement positif, et ce malgré un contexte national et international contraignant et défavorable.

Axe 1 : Un Etat fort et moderne au service du citoyen

Par rapport à cet axe, des initiatives majeures et des acquis importants sont à noter. Il s'agit principalement: (i) du renforcement de l'indépendance de la justice et du développement de ses infrastructures, (ii) des efforts de renforcement de la décentralisation et des pouvoirs des collectivités territoriales et des initiatives communautaires, (iii) des mesures pour rendre plus opérationnel et plus efficace l'accès à l'Etat civil, (iv) de la révision du cadre institutionnel, des textes réglementaires portant sur la gestion des fonctionnaires et agents de l'Etat, du code du travail, ainsi que des régimes de la retraite et de la sécurité sociale, (v) de la priorité accordée à la lutte contre la mauvaise gestion à travers une meilleure sélection des responsables et l'instauration de la transparence, (vi) de l'intensification de la lutte contre la gabegie et la corruption et du processus judiciaire en cours sur la base du rapport de la Commission parlementaire, (vii) de l'instauration des espaces et cadres de dialogue serein, apaisé et responsable entre les partis politiques et entre la Majorité et l'opposition et (viii) de la concertation régulière avec les partenaires sociaux pour la recherche d'un large consensus national sur les questions essentielles.

Le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a initié et conduit une initiative visant l'allègement de la dette des pays en développement pour faire face aux effets du Covid 19 et la relance de la croissance de leur économie.

Axe 2 : Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence

Les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles menées par le gouvernement ont permis d'atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie COVID 19 et de réaliser un niveau de croissance. Ainsi, un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de lutte contre le Coronavirus a été rapidement mis en place avec un budget total de 6 545 000 000 MRU. Ce fonds a permis de mobiliser des niveaux de financement significatifs pour le renforcement du système de santé (acquisition des médicaments et équipements médicaux, formation



et motivation du personnel, ouverture des unités COVID dans les hôpitaux régionaux... etc), l'accès à l'eau potable qui a bénéficié à 2055 ménages en milieu rural et 101831 ménages en milieu urbain, l'accès à l'électricité dont ont bénéficié 173024 ménages et 32 groupements villageois et l'assistance dont ont bénéficié 306.203 ménages et 40.000 ménages à Nouakchott. Le taux de croissance économique du pays en 2021 est estimé à 3.2%.

Il y a lieu également de noter la mise en œuvre deux programmes ambitieux « Mes priorités 1 » et le Programme Prioritaire Elargi (PROBP) financés à hauteur de trente milliards MRU. L'allocation des ressources publiques, au niveau des programmes en cours de mise en œuvre, a accordé la priorité à la promotion des secteurs productifs, en particulier ceux de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, et aux infrastructures de soutien à la croissance. Un conseil présidentiel et une agence nationale ont été créés pour promouvoir l'investissement au niveau du pays.

Axe 3 : Une économie productive et diversifiée génératrice de plus d'emplois et de valeur ajoutée

Dans le Domaine de l'Agriculture, le bilan se traduit par : (i) la réhabilitation de 2030 ha dans les Wilayas de la vallée du fleuve en plus des 2300 ha achevés au niveau des périmètres pilotes de Boghé et 1450 ha réalisés par les producteurs privés, (ii)

l'appui aux agriculteurs sinistrés pour un montant total de 140 820 107 MRU, (iii) la construction de 40 barrages et le curage d'axes hydrauliques sur un linéaire de 81 km et le lancement des travaux de construction de 25 barrages, (iv) l'aménagement de 037h à Rosso, (v) les travaux d'aménagement en cours de 3500 ha irrigués dans la cuvette orientale du lac R'Kiz et la mise en valeur de 8700 ha de cultures maraîchères ainsi que la réalisation de 408,7 ha de périmètres maraîchers et (vi) la construction par Taazur de 5 barrages qui vont permettre l'aménagement de 730 h et l'augmentation de la production maraîchère nationale.

Sur le plan de l'Elevage, on note : (i) la création d'un département ministériel chargé de l'élevage, d'un établissement public chargé des produits de l'élevage et d'un compte d'affectation spécial doté de 800 millions de MRU pour promouvoir et développer le secteur,

(ii) le développement de la filière laitière comprenant 25 mini-laiteries, un réseau de collecte et la distribution de 530 petits ruminants, (iii) la création de 1075 ha de réserves pastorales et de régénération forestière, (iv) le lancement de la construction de 154 parcs de vaccination dont 73 réceptionnés, 10 marchés à bétail, 2 aires de repos et la réalisation en cours de 25 aires d'abattage et (v) l'organisation de la grande foire nationale de l'élevage à Timbedra.





Concernant la pêche et l'économie maritime, le bilan porte sur: (i) le lancement de la construction et l'équipement d'une halle au poisson et d'une tour à glace d'une capacité d'au moins 30 tonnes/j au Port de Tanit, (ii) le lancement du projet de construction d'un point de débarquement aménagé (PDA) au PK03, estimé à 80 Millions USD, (iii) les travaux en cours pour la réalisation d'un réseau d'assainissement du Marché de Poisson de Nouakchott, (iv) le lancement des travaux de construction de plateformes pour le stockage à la SNDP pour un coût de 288 millions MRU et (v) le lancement d'un Programme ambitieux visant la modernisation de la pêche artisanale et côtière.

Au sujet des hydrocarbures, le bilan fait ressortir principalement, entre autres: (i) le développement du projet GTA phase I avec un niveau d'exécution de 60% et la préparation de la phase II, (ii) la mise en place du Centre de Formation à Distance financé par BP et KOSMOS, (iii) le Contrat d'Exploration-Production récemment signé avec la société Capricorn sur le bloc C-7 du bassin côtier et (iv) l'extension de dépôts de Nouakchott.

S'agissant du développement des infrastructures de soutien à la croissance, on note: (i) la construction de 500,12 km de routes revêtues, la construction de 14 axes routiers et la construction de 50 km de la voirie de Nouakchott, (ii) l'achèvement des travaux de construction de la voirie d'Aljoujt, (iii) l'avancement dans les travaux des routes en cours de construction d'un linéaire de 310 kilomètres: Néma-Achemim, Benichab, (iv) la reconstruction et l'élargissement de la route Aleg-Boutilimit et de la route Nouakchott-Boutilimit (42km), (v) la construction de 10 km à Sélilaby, ainsi que la réhabilitation et l'élargissement de 7 km de voirie à Rosso, (vi) la réhabilitation de 0

ouvrages dans six wilayas du pays et (vii) le lancement de deux ponts à Nouakchott et la préparation des travaux de construction du pont de Rosso.

Sur le plan de l'habitat, le bilan se traduit globalement par: (i) la construction du siège du conseil constitutionnel, (ii) l'achèvement des travaux de 13 postes de santé construits, (iii) la construction de 6 stades et 2 maisons de jeunes ainsi que l'aménagement de trois places publiques à Nouakchott, (iv) la construction en cours d'infrastructures et logements administratifs dans 9 groupements, (v) la construction des maisons de jeunes de Sélilaby et d'Aleg et le lancement de projet de construction de cinq stades mini foot, (vi) la construction en cours de logements des autorités administratives dans 11 Moughataa, du siège de la wilaya Nouakchott Sud et des palais de justice de Sélilaby, Aioun et Aljoujt, (vii) la réhabilitation du Conseil régional de l'Adrar et la construction en cours des sièges des Conseils régionaux dans toutes les wilayas, (viii) la construction en cours de 40 écoles du fondamental avec 582 salles de classes et 18 établissements complets du secondaire avec 147 salles de classes et (ix) la construction du siège de l'Assemblée Nationale et d'un immeuble R +0 à usage administratif

Pour ce qui est de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, d'importants projets ont été réalisés dont notamment: (i) la construction de 600 km de conduite de distribution d'eau à Nouakchott, 55 km de conduite au quartier Tarhil et de 352 réseaux d'AEP, (ii) 144 forages d'exploitation, 120 équipements d'exhaure, 556 blocs de latrines publiques, (iii) 1182 localités couvertes par l'assainissement rural, (iv) le renforcement de la production en eau des 11 grandes villes déficitaires, (v) l'exécution du programme de la gratuité de l'accès à l'eau potable ayant couvert 2055 localités en milieu rural, (vi) la mise en œuvre d'une nouvelle phase du projet Dhar pour l'alimentation

de Aouinat Zbil, Djiguenni et Aioun, (vii) le lancement d'un projet pour l'extension du champ de Boulenoir et la réalisation d'une conduite Boulenoir-Nouadhibou, (viii) le lancement d'un nouveau projet sectoriel eau et assainissement, (ix) le lancement prochain du réseau d'Idini pour augmenter la production de 25 à 60m m3, (x) la réalisation des travaux de la phase I du Projet Aftout Sahli et la préparation du démarrage de la phase II, (xi) la fin des travaux du volet sud du projet Dhar et la préparation du démarrage de sa phase II, (xii) le lancement prochain du Projet NDB qui va augmenter la production à 30.000 m3/jour, (xiii) la réalisation en cours des Projets Atat et Bouhdiide, (xiv) le démarrage du montage d'une deuxième station de traitement des eaux de mer et (xv) la mise en place de 70 AEP pour un montant de 214.042.400 MRU.

Concernant l'énergie, le bilan comprend: (i) la ré-électrification et l'extension des réseaux au profit de 100 localités et la réalisation des lignes HT 225 kV, (ii) l'extension et densification des réseaux électriques des 7 villes dont 4 capitales régionales, (iii) la réhabilitation du réseau électrique de Belgherbane (12 localités), de la SNDE à Ntakat (Guerou), (iv) la réalisation des réseaux électriques dans la zone de Néma-Timbedra et Aioun-Doucirara, Néma- Nbeiket lahwach, NémaAmourj et Amourj-Bangou, Amourj-Adel Bagrou et Adel Bagrou-Champ captant Boughla, (v) l'alimentation en énergie électrique d'environ 124 localités en plus de l'éclairage public, (vi) la réalisation clés en main des lignes 33 kV entre Aleg-Boutilimit, Aleg-Sangrava, (vii) la stratégie de raccordement des zones de production au réseau électrique et mise en place d'un système moderne de transmission et de transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation, (viii) la construction d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulenoir,



2021

(ix) la Centrale électrique de Beni Naagi 3 MW pour l'alimentation en énergie électrique de la station de pompage d'eau de l'Aftout Essahli, (x) la révision de la Convention avec Taazyazet qui donne beaucoup plus d'avantages à la Mauritanie avec une augmentation jusqu'à 0% de la part nationale, et (xi) la réalisation de l'étude faisabilité pour l'électrification de 21 localités rurales.

Axe 4 : une société fière de sa diversité culturelle et réconciliée avec elle-même

1. Une politique volontariste pour résorber les disparités issues des discriminations sociales :

Cette politique est matérialisée essentiellement par : l'assistance aux populations en insécurité alimentaire extrême touchant plus de 300 000 familles par an pour un montant de 660 millions MRU, (ii) l'approvisionnement régulier des boutiques Hmel qui a permis à 300 000 familles d'accéder quotidiennement aux denrées de première nécessité pour un coût annuel de 960 millions MRU, (iii) la mise en place de 500 activités génératrices de revenu financées pour un montant global de 107 millions MRU et 08 localités ayant bénéficié d'opérations de réhabilitation d'infrastructures agricoles et hydrauliques, (iv) l'ouverture à Nouakchott 12 points de vente au profit de 40 000 ménages pour un coût de 27 millions MRU pendant le mois de Ramadan, (v) la construction et l'équipement de 46 écoles du fondamental et 17 établissements, (vi) l'appui et/ou équipement de 20 centres de santé pour un montant de 72326 040 MRU et l'assurance maladie au profit de 100 000 ménages pour un montant de 210 000 000 MR, (vii) la mise en place de 76 ABP pour un montant de 214642400 MRU, (viii) la construction de cinq barrages pour les cultures de décrue sécurisant une superficie de 736 ha, (viii) le lancement des travaux de construction de 221 diguettes pour un montant de 20 541 770 MRU et les travaux de construction de 12 grands barrages pour un montant de 220 404 180 MRU, (ix) le démarrage de l'exécution du Programme de construction des réseaux d'adduction d'eau potable dans 76 localités, (x) le lancement d'une opération d'approvisionnement en électricité de 21 grandes localités avec un montant de 1.605.240 MRU et (xi) la préparation de la mise en œuvre d'un Programme élargi de soutien et développement des activités productives communautaires dans 12 Wilayas pour un montant de 35.758.500 MRU.

2. Développement des filets sociaux:

Il s'agit principalement de (i) l'élargissement de la couverture géographique du programme Takavoul à 36 Moughataas pour un nombre de bénéficiaires de 82 343 ménages (soit 494 058 individus), (ii) la distribution du cash transfert d'un montant de 753 703 550 MRU en 2020, (iii) la distribution de 74 177 000 MRU au profit de 6625 ménages pauvres



en période de soudure en 2020 et l'assistance aux 1000 ménages sinistrés par les inondations à Adel Bagrou en 2020, d'un montant de 2 250 000 MRU, (iv) la distribution en 2021 de 702 017 437 MRU dont une grande partie a bénéficié à 210 000 ménages pauvres affectés par la crise du covid19 en 2021, (v) le cash Transfer d'un montant de 2 025 000 MRU au profit de 300 ménages impactés par la fermeture du Parc National de Diawling en 2021, (vi) le soutien à 740 Artistes Musiciens affectés par la crise du covid19 en 2021 pour un montant 2 000 000 MRU, (vii) le lancement de la phase I du Programme d'habitat social qui prévoit 1700 logements dans les capitales régionales, (viii) la distribution des rations alimentaires : la grande opération en 2020 qui a bénéficié à 20.200 ménages à Nouakchott avec un montant de 42000 000 MRU, l'opération Ramadan au profit des quartiers précaires de Nouakchott avec un montant de 24 000 000 MRU et (ix) la finalisation du processus de ciblage des ménages en milieu urbain.

3. Intégration sociale des handicapés :

Cette intégration s'est traduite, entre autres, par (i) le transfert de cash pour 10 000 familles dont l'un des membres est handicapé, (ii) l'insertion de 900 handicapés et (iii) le financement de projets générateurs de revenus pour 900 handicapés.

Axe 5: un capital humain valorisé au service du développement

Un système éducatif performant :

Cela est matérialisé par (i) l'achèvement de 20 écoles, la construction en cours de 79 écoles et de 42 nouveaux établissements secondaires, (ii) l'augmentation de la part du budget allouée à l'éducation pour atteindre un taux de 18% du budget national, (iii) la réhabilitation de 88 établissements et l'acquisition en cours de 40 000 tables bancs destinés à 120 000 élèves du fondamental et du secondaire

et (iv) la mise en œuvre du programme de nutrition scolaire pour plus de 170.000 élèves.

Une santé de qualité à la portée de tous :

Il s'agit essentiellement de (i) la gestion satisfaisante de la pandémie du Covid 19, (ii) l'acquisition de 70 ambulances médicalisées, de 234 lits de réanimation, de 137 respirateurs et extracteurs d'oxygène, des équipements et réactifs pour l'INRSP et d'importantes quantités de matériel de protection, 28 sites de surveillance, (iii) l'acquisition de 341 018 vaccins anticovid et déploiement au niveau de tous les hôpitaux et centres de santé, (iv) la réhabilitation dans le cadre du Programme Taazur du Centre de santé d'El Mina et construction de 21 postes de santé, (v) la prise en charge de 7 045 malades indigènes, (vi) l'assistance financière pour 2093 malades atteints de cancer et de diabète et (vi) la construction/ ou équipement de 20 centres de santé avec un montant de 72.236.040 MRU.

Un emploi décent pour tous :

Cette performance a été traduite par (i) la création de 20 465 (dont 11 100 emplois de la fonction publique) en plus de plusieurs milliers d'emplois créés par les activités d'orpaillage, (ii) le financement de 500 projets pour des jeunes chômeurs dans le cadre du projet Mechroui El Moustaqbeli permettant la création de 1500 emplois et (iii) la convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) portant sur la création de 6000 emplois

L'épanouissement par la culture, le sport et les loisirs :

Les efforts se sont focalisés sur la valorisation et la protection du patrimoine culturel, l'impression et la diffusion des manuscrits et l'ouverture de salles dédiées à la lecture ainsi que l'organisation de foires.





Etablissement Port de la Baie de Repos



Voeux

Le Directeur Général du Port Baie de Repos, Monsieur Mohamed Vall Ould Youssouf, présente, en son nom personnel, et au nom du staff administratif, ses meilleurs vœux au Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, au gouvernement et à l'ensemble du peuple mauritaniens à l'occasion de l'écoulement de deux années de l'élection du Président de la République, période durant laquelle le pays a connu un bond qualitatif au plan économique et social, en dépit des effets de la pandémie de coronavirus.

A cette occasion, je formule le vœu pour la Mauritanie enregistre davantage de progrès et de prospérité dans un climat de paix et de stabilité.

Le Directeur Général
Mohamed Vall Ould Youssouf

Fiche technique du Port Baie de Repos



L'Etablissement du Port Baie de Repos a été créé en vertu du décret N.071/96, en date du 23/11/1996, et chargé du fonctionnement et de l'administration le premier projet de pêche artisanale, mis en œuvre en 2015.

Il a connu depuis cette date un développement fulgurant en termes du nombre d'utilisateurs.

Les statistiques officielles des utilisateurs de cette formation portuaire font état de 35 à 40000 personnes.

L'Etablissement est doté de plusieurs infrastructures dont :

- Seize quais flottants pour le chargement, le déchargement et l'accostage des pirogues ;
- Un quai fixe de 200m réservé aux bateaux de pêche ;
- Un Terrain de 150.000 mètres carrés ;
- 216 magasins pour le stockage des équipements de bateaux de pêche artisanale ;

- Un marché de poisson de 18 magasins, un grand hall pour l'exposition et la vente de poisson et une usine pour la glace ;

- Des équipements pour la lutte contre les incendies.

Objectifs et missions :

- Garantir l'organisation et la promotion de la pêche artisanale et côtière ;
- Rapprocher les services portiers des pêcheurs artisanaux et les perfectionner continuellement ;
- Assurer l'entretien, la maintenance et l'exploitation rationnelle des installations ;
- Services portiers,
- Chargement et déchargement,
- Approvisionnement des bateaux,
- Location de l'espace terrestre ;
- Réparation des bateaux.

Hanana Ould Sidi
Ministre de la Défense Nationale



Politique de Sécurité :

Au service du bien-être général

Dans un environnement régional tourmenté par l'aggravation de la menace terroriste et le développement croissant du crime organisé, la Mauritanie qui apparaît comme un pôle de stabilité, a massivement investi pour une sécurité globale créant ainsi les conditions durables d'un développement harmonisé.

Après une évaluation et une compréhension judicieuse de la menace terroriste et des ressorts qui l'animent, une stratégie globale a été adoptée utilisant des moyens civils et militaires.

Cette approche holistique a permis la mise sur pied d'une architecture de sécurité reposant sur un ensemble de piliers (institutionnel, fonctionnel et organique) articulés de manière cohérente, et autour desquels s'est agrégée la stratégie de sécurité nationale.

Fort de sa position, de son expertise et de son expérience professionnelle, le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a été l'artisan de la genèse et de la mise en œuvre de cette stratégie multisectorielle qui se décline sur plusieurs plans.

1. Sur le plan militaire, une réponse adaptée reposant sur les principes de l'anticipation, de la réactivité et de la modularité a été rapidement opérée. Elle s'est traduite par une restructuration des Forces Armées dont le point d'orgue fut la création de groupements spéciaux d'intervention (GSI) ; des unités mobiles, bien équipées et autonomes dédiés à la lutte contre le terrorisme.

L'armée s'est également dotée de bases logistiques avancées et de vecteurs aériens capables d'appuyer les troupes au sol au cours des opérations antiterroristes.

Au niveau des forces de sécurité,

des escadrons de la Garde Nationale ont aussi été engagés ainsi que des patrouilles de la Gendarmerie mobile. Plusieurs postes-frontière ont été implantés à cet effet pour contrôler les entrées et sorties du territoire national.

2. Sur le plan religieux, un débat public contradictoire entre des érudits, des imams et spécialistes du droit Musulman avec les chefs terroristes en prison a été engagé. Ce qui a permis de rétablir une juste compréhension des préceptes de l'Islam sur le Jihad et déjouer le discours terroriste qui fait la promotion de la violence et de l'intolérance religieuse. Les relectures ainsi opérées ont permis de renouer avec l'essence même de notre Sainte Religion qui repose sur la tolérance et le respect de tous.

Dès son accession au pouvoir, le 1er août 2019, le Président de la République a mis en œuvre une politique innovante et volontariste, clairement déclinée dans son programme électoral « Mes Engagements ». Cette politique définit le concept de « Sécurité nationale » assurant au citoyen des conditions convenables de sécurité et d'accès à des services élémentaires. Cette politique garantit principalement :

- Un plein accès à la nourriture avec un pouvoir d'achat permettant aux ménages de couvrir leurs besoins ;
- Une sécurité alimentaire assurant une disponibilité durable des denrées en quantité et qualité suffisantes.

Cet engagement a été traduit en actes concrets par le lancement et la mise en œuvre d'ambitieux projets visant à assurer une autosuffisance alimentaire par :

- la création de pôles d'élevage pour valoriser nos ressources animales et moderniser leur exploitation
- la conduite d'une politique agricole tournée vers l'autosuffisance.

Traduisant l'engagement clair du Président de la République, le Gouvernement a mis en place un dispositif assurant une sécurité sanitaire basée sur une évaluation exhaustive des risques sanitaires qu'ils soient directs ou indirects, immédiats ou différés, avérés, potentiels ou émergents. Cette approche a permis au Gouvernement d'anticiper et contenir l'expansion de la COVID 19 et ainsi d'atténuer ses effets, par la mobilisation d'importants moyens et la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire au plus haut niveau.

3. Sur le plan économique, un train de mesures visant à garantir un environnement économique sûr, équitable et dynamique, propice aux innovations, aux investissements nationaux et étrangers et à une croissance soutenue, a été engagé. Ce qui assure à la population un niveau de vie élevé et en progression constante.

C'est dans cette perspective que le Programme Prioritaire du Président de la République a été adopté pour redynamiser l'activité économique et répondre aux urgences sociales des populations les plus démunies du pays. Ce volet social est complété par un ensemble d'activités pour promouvoir l'emploi et la croissance.

En somme, c'est dans un tel environnement où la sécurité sous toutes ses formes est assurée et le plein exercice des libertés publiques garantissant que les citoyens éprouvent un sentiment collectif, une paix des esprits et une vision convergente qui va procurer une cohésion sociale et spirituelle de nature à libérer les énergies.





(الصندوق الوطني للتأمين الصحي) (كنام)
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)



Programme Présidentiel TAAHOUDATY

620 000 personnes vulnérables bénéficient de l'Assurance maladie **CNAM**



LA CNAM : UN OUTIL POUR RENFORCER L'EXPERTISE NATIONALE

Dans le cadre des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour renforcer le plateau technique des structures nationales de santé et limiter les évacuations médicales à l'étranger, la CNAM a signé des contrats-programmes avec plusieurs hôpitaux nationaux :

1. Hôpital Militaire :

- Prise en charge locale des Malades ORL évacués jusqu'ici à l'étranger (27.411.920 MRU).
- Prise en charge locale des malades orthopédiques nécessitant des interventions compliquées (16 948 078 MRU)
- Prise en charge locale des malades nécessitant un acte chirurgical ou un traitement par lithotripsie (29 690 960 MRU).
- Mise en place d'un bloc opératoire aux normes internationales pour les greffes rénales (14.000.000 MRU)

2. Conseil National de Santé (CNS) Perfectionnement de spécialistes en chirurgie des tumeurs du foie, pose des implants cochléaires, microchirurgie des tumeurs de la base du crâne, chirurgie carcinologique (un million de MKU).

3. Centre Hospitalier National (CHN) Equipement et formation de spécialistes de la greffe de la cornée dont les malades étaient jusqu'ici évacués (9.900.000 MRU).

4. Centre Hospitalier Sheikh Zayed : Aménagement du bloc, l'acquisition des équipements pour réaliser les greffes rénales et formation du personnel médical et paramédical (12.800.000 MRU).

5. Centre Nationale de Transfusion Sanguine : Acquisition d'un laboratoire HLA et formation du personnel pour prendre en charge l'ensemble des analyses nécessaires pour le pré et le post opératoire de la Greffe Rénale (12.000.000 MRU)

LA CNAM :
VOUS SOUHAITE BONNE SANTE

CNAM : Nouvelles extensions

Dans le cadre du Programme politique du Président de la République, son Excellence Mohamed Ould Cheikh El Gghazouany, la CNAM a étendu en 2021 son périmètre de couverture à un nouveau groupe de 100.000 familles vulnérables, soit 620.000 personnes, dont les cotisations sont prises en charge par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR). Le Programme présidentiel TAAHOUDATY a aussi permis à un groupe de 2.000 cockers et à leurs familles de bénéficier de la couverture maladie CNAM.

Auparavant, le Programme a intégré 2.000 personnes ayant des besoins spécifiques et les membres de leurs familles au système d'assurance maladie CNAM. Cette couverture maladie a été effectuée sur la base d'un accord avec le Gouvernement en vertu duquel le Ministère chargé des affaires sociales prend en charge les cotisations de ces catégories.

La CNAM fournit désormais à ces différents groupes une couverture sanitaire pour l'assuré principal, son conjoint et ses enfants de moins de 21 ans, ainsi qu'une assurance à vie au cas où l'un des descendants souffrirait d'une invalidité permanente. Déjà, l'assurance maladie CNAM couvre plus 20% de la population et continue à s'étendre progressivement en vue de parvenir à un accès universel au système national d'assurance maladie.

Les groupes couverts antérieurement par l'Assurance maladie CNAM, comprennent selon la date d'intégration au système :

2007 : Fonctionnaires et agents de l'Etat, forces armées et de sécurité, parlementaires et titulaires de pension issus de ces groupes.

2010 : Travailleurs des Etablissements publics, des Sociétés à capitaux publics et des personnalités dépendantes de droit public.

2012 : Employés des Communes, Salariés permanents du secteur privé, Oulémas, Professions libérales (Avocats, Huissiers, journalistes, etc.), travailleurs indépendants et certaines personnes à revenu stable.

2016 : Travailleurs du secteur de la pêche industrielle.

2017 : Travailleurs indépendants.

2018 : Personnels non permanents, travailleurs du secteur de la pêche et autres.

2019 : Personnes non concernées par l'assurance obligatoire.

2020 : Groupe de personnes ayant des besoins spécifiques.

2021 : Groupe de Dockers travaillant au port de Nouakchott (l'amitié)



Tar O. El mane

Conseiller chargé de communication - CNAM



Mohamed Salem OULD MERZOUG
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation



Deux ans :

Une Sécurité renforcée, une approche refondée

Prologue

La sécurité est au cœur des politiques publiques. Elle en constitue à la fois le fondement et la finalité.

Depuis, un certain temps notamment en milieu urbain, les citoyens expriment un sentiment d'insécurité tant pour les personnes que pour les biens malgré l'existence d'un dispositif impliquant toutes les forces de sécurité.

Pour répondre à cette préoccupation légitime, le Président de la République Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a instruit le Gouvernement, à l'effet d'élaborer une stratégie sécuritaire adaptée, dynamique et efficace assortie d'un Plan cohérent. Le plan s'articule autour d'un ensemble d'objectifs emboîtés :

- Instaurer un sentiment durable de sécurité et de quiétude chez le citoyen par des mesures d'urgence ayant un impact immédiat, mesurable et perceptible;
- Créer un cadre institutionnel inclusif à tous les échelons territoriaux ;
- Assurer une coordination harmonieuse et tendre vers une mutualisation efficace des moyens ;
- Concevoir un système de collecte, de traitement et d'analyse des données comme outil d'aide à la décision et d'évaluation en constante régénération ;
- Déployer les forces nécessaires pour une meilleure opérationnalité ;
- Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle pour bénéficier au mieux des opportunités qu'elles offrent ;
- Donner tout son poids au renseignement ;
- Renforcer les effectifs par un recrutement pluriannuel pour améliorer les ratios en termes de Sécurité;
- puis, élaborer une stratégie nationale inclusive et intégrée, à court et à moyen termes, à l'effet de lutter contre l'insécurité ;

Après des échanges et un travail collaboratif

entre toutes les structures impliquées, les réponses élaborées se déclinent selon deux temporalités I) les mesures d'urgence II) la définition des éléments d'une stratégie intégrée.

Cependant, il convient de rappeler que l'insécurité est un phénomène mondial qui touche tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres, car elle est intrinsèquement liée à l'urbanisation. L'évolution technologique crée de nouvelles formes de communication qui creusent un double fossé générationnel et territorial. Bien qu'elle offre des possibilités plus importantes pour la prévention, elle génère de nouveaux types de délinquance. Tous les chercheurs et praticiens en matière de sécurité s'accordent pour dire que partout dans le monde, l'insécurité sera de plus en plus polymorphe et plus complexe à gérer.

Quelques repères utiles

Avant de contextualiser la situation mauritanienne, il me semble bien pertinent de relever des faits et des chiffres communément admis :

- Les études empiriques montrent que ce n'est pas la taille des agglomérations urbaines qui favorise les environnements de délinquance mais plutôt la planification, l'aménagement et la gestion souvent hasardeuse de l'urbanisation ;
- Le caractère urbain de l'homicide, par exemple, est particulièrement évident en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans une grande partie de l'Afrique. Les villes de plus de 50 000 habitants enregistrent, en effet un nombre disproportionné d'homicides dans certains pays d'Amérique centrale. (ONUDC, 2014). Les études montrent que, dans les pays en voie de développement et en transition, un large pourcentage d'habitants des villes ont été victimes d'un délit sur une durée de cinq ans, et ces taux de victimisation atteignent même 70 % dans certaines zones de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique (ONU-Ha-

bitat, 2007) ;

- Dans toutes les régions du monde, il est prouvé que la plupart des délinquants, qu'il s'agisse de crime organisé, de gangs ou de délinquance urbaine, sont les jeunes hommes. Dans le monde, quelque 70% des victimes d'homicide sont des hommes, dont la plupart sont jeunes et dans la tranche d'âge des 15 – 25 ans ;

- Les conclusions de l'initiative internationale d'ONU Femmes pour des villes sûres indiquent que le harcèlement sexuel et les autres formes de violence sexuelle dans les espaces publics sont le quotidien des femmes et des filles du monde entier — aussi bien en zone urbaine que rurale, et dans les pays développés comme dans ceux en développement. UNODC (2011) ;

- Les meurtres violents perpétrés dans le monde impliquent l'utilisation d'armes à feu. Chaque année, ces armes sont responsables de la mort de près de 200 000 êtres humains. La majorité de cette violence armée se déroule en milieu urbain ; plus des deux tiers des victimes de ce genre de violence habitent des pays qui ne sont pas touchés par un conflit armé ;

- Dans le monde entier, des États reconnaissent l'importance de la coopération et des partenariats avec les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales, les professionnels et les particuliers pour améliorer la sûreté et la sécurité, y compris au niveau local. De même, des États ont initié des processus d'aménagement urbain participatifs, qui misent sur la contribution des particuliers pour améliorer la sécurité des espaces verts et des rues des villes ;

- L'importance de la menace terroriste avec son double caractère asymétrique et protéiforme imposant la conception et la mise en œuvre d'un cadre adéquat pour sa prise en charge totale selon un mode stratégique et opératoire efficace et adapté .



Une réponse ordonnée

Pour répondre aux problèmes posés par la délinquance et la criminalité, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures d'urgence centrées autour de deux piliers : l'opérationnel et le communicationnel, chacun assorti de mesures à engager immédiatement.

Le palier opérationnel comprend différents niveaux de mesures, notamment le cadre organisationnel avec la mise en place de nouveaux cadres comme le Centre d'Opérations conjoint (CO), regroupant tous les Corps impliqués dans la lutte contre le crime, ou le Centre de Surveillance à Distance des axes majeurs et des lieux publics (en cours de réalisation par la DGSN). Il s'est matérialisé aussi par la prise d'une batterie de mesures de nature à renforcer les dispositifs de prévention, de contrôle et de répression.

Le palier communicationnel s'est concrétisé à travers l'adoption d'un plan de nature à renforcer le sentiment de sécurité et de quiétude chez le citoyen.

Ces mesures ont permis d'améliorer de manière significative la situation sécuritaire. Ainsi, si nous prenons comme base de référence l'année 2017, l'ensemble des infractions et crimes enregistrés sur toute l'étendue du territoire national sont passés de 11 149 cas à cette date à 3 748 cas en 2020, soit une baisse de 66,4%.

- Les cas de vols, tous types confondus, sont passés entre ces deux dates, de 10 748 à 3 662 cas, soit une baisse de 66%.

- Les vols sont passés de 341 cas à 58, soit une baisse de 83%.

- En ce qui concerne les homicides, on est passé de 60 cas en 2017 à 28 cas en 2020 soit une baisse de 53,3%.

Ces données montrent clairement que la situation est maîtrisée et en constante amélioration, et que surtout, on est loin de vivre une crise sécuritaire comme certains tentent de le faire croire.

Il reste cependant qu'il faut se rendre à l'évidence que, en matière de sécurité, nous vivons un changement de paradigme à l'échelle mondiale :

- 1) Ce sont désormais les États et les citoyens qui sont menacés ;
- 2) La sécurité est devenue le principal enjeu politique contemporain qui passe même avant celui du développement. La très forte demande de sécurité oblige les sociétés politiques à produire une offre sécuritaire conséquente ;
- 3) La sécurité n'est plus une chasse-gardée des forces armées et de sécurité, mais elle se conjugue avec les politiques publiques et la préservation des droits humains ;
- 4) La sécurité n'est donc pas seulement un dérivé de la puissance, elle est aussi et surtout une construction collective ;
- 5) La technologie est un facteur crucial voire incontournable aussi bien dans la conception des politiques sécuritaires que leur mise en œuvre, notamment pour améliorer la prévention de la délinquance locale ;

C'est en se fondant sur ces principes doctrinaires que les pouvoirs publics mauritaniens

travaillent à la finalisation d'une stratégie intégrée de lutte contre la criminalité et la délinquance en milieu urbain, car elle requiert la mise en place d'un cadre de cohérence global intégrant des réponses adaptées et efficaces à une problématique de nature multidimensionnelle. Cette stratégie s'articule autour de quatre piliers :

1. Pilier institutionnel

Il s'agit de créer un Cadre Collaboratif entre les différentes structures en charge de la sécurité urbaine comme cadre institutionnel de mutualisation et d'organisation apte à permettre une protection efficace des populations, à la collecte des informations nécessaires, à leur centralisation, à leur traitement et à leur diffusion.

2. Pilier sécuritaire opérationnel

Il se fonde sur des mesures à la fois préventives et répressives, allant du renforcement des capacités en matière de sécurité, de la fourniture des moyens nécessaires, de l'augmentation et de la pérennisation des recrutements et de la formation continue à l'introduction des nouvelles technologies dans leur travail et le renforcement de la protection juridique de ces acteurs.

3. Pilier socio-éducatif et économique

La famille, l'école, les services sociaux, les institutions économiques et les organisations de la société civile seront impliquées dans cet axe, qui s'attellera à immuniser la société, en particulier les groupes vulnérables et à créer un climat d'attraction des jeunes, répondant à leurs aspirations et besoins dans les domaines de l'emploi et du divertissement.

4. Pilier juridique et judiciaire

Cet axe comprend la réforme juridique en vue de la révision et de l'actualisation de l'arsenal juridique relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance notamment le Code Pénal, la Loi sur les peines planchers pour les multirécidivistes, le code de la route, la nouvelle législation sur les armes blanches et les armes légères et de petit calibre et l'activation de ses organes d'application, comme le Comité National de lutte contre les stupéfiants entre autres.

Cette approche sera très prochainement partagée avec l'ensemble des acteurs, pour son appropriation d'une part, et d'autre part, pour l'intégration des propositions pertinentes qui sortiront de ces concertations.

Au terme de deux années, dans une Mauritanie désormais, apaisée, réconciliée et rassemblée, la sécurité est renforcée avec une approche re-fondée et en constante régénération.





Deuxième anniversaire de l'investiture du Président de la République :

Bilan biannuel : Croissance économique, défis et perspectives

Il y a deux ans, notre pays enregistrait un changement politique important : un nouveau Président élu, un nouveau programme politique, économique et social, un nouveau style de gouvernance, de nouveaux espoirs. La situation économique d'alors appelait, sans aucun doute, un regard nouveau et des priorités nouvelles. Dans le cadre de la SCAPP, une batterie de réformes s'imposait pour espérer bâtir « une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ». L'investiture du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani devait ouvrir une nouvelle page de l'Economie Nationale. Mettre le cap sur une économie productive et diversifiée, développer des infrastructures de soutien à la croissance et promouvoir des villes productives.

Certes, ces deux années qui viennent de s'écouler ont été marquées par 17 mois de crise sanitaire aigue. Entraînée par la COVID-19, elle perdure. Elle a eu un impact négatif sur la croissance en Mauritanie à l'instar de tous les pays du monde, et sur la vie de nos populations. Quelques mois après l'avènement de la pandémie, l'on prévoyait une contre-performance de la croissance de 3,2%. A la fin de l'année, les premières estimations faisaient état d'une détérioration de 2,2%. Avec quelques mois de recul, le taux de croissance de l'économie nationale pour 2020 est plutôt de -1,70%. C'est dire que les mesures prises par le Gouvernement dès le mois d'avril 2020, et étendues en septembre ont eu un impact positif important sur l'activité économique. Dans l'urgence, les autorités avaient, dans le cadre du programme du président de la République, élaboré un programme d'investissement



ambitieux qui a atteint environ 10% du PIB, sur une période d'exécution de 30 mois. Il vise à apporter un soutien aux mauritaniens les plus touchés par la Pandémie, à créer des emplois et à impulser la croissance à travers la mobilisation du secteur privé national.

A moyen et à long terme, la Mauritanie s'est déjà dotée d'une stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) qui se met en œuvre en parfaite harmonie avec les nouveaux axes de

développement fixés par le ProPEP. La SCAPP vise à renforcer la croissance et l'emploi, réduire les inégalités, éliminer la pauvreté extrême et diminuer de moitié la pauvreté globale, en accélérant la transformation structurelle de l'économie et en réformant les politiques sociales. Pour cela, il convient de (i) redynamiser les secteurs présentant un fort potentiel d'emploi et de croissance avec une meilleure intégration de la chaîne la valeur dans l'agriculture, les activités pastorales et la pêche ; (ii) poursuivre la modernisation des infrastructures publiques ; et (iii) promouvoir un renforcement du rôle du secteur privé via l'amélioration du climat des affaires, le développement de partenariats public-privé, l'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements et l'encouragement des investissements directs étrangers (IDE).

C'est en vue d'une croissance durable, génératrice d'emplois, que le 31 mars dernier à Timbedra, le Président de la République a défini une nouvelle politique pour le développement et la valorisation de l'important secteur de l'élevage. Alors que l'ONARDEL veillera à renforcer l'important cheptel national, en qualité et en quantité, la MPB entraînera le secteur privé dans la valorisation des produits de l'élevage. Cette nouvelle vision rapprochera les éleveurs du marché et des outils dont celui-ci dispose pour créer des chaînes de valeur. Il en est de même pour le secteur agricole.





Longtemps bloqué par une absence de vision génératrice d'un consensus indispensable à la mise en valeur des importantes superficies de terres arables dont disposent le pays, notre secteur agricole est longtemps resté un maillon faible de l'Economie nationale. Le Gouvernement a, par sa décision du 23 juin 2021, ouvert de nouvelles et grandes perspectives à ce secteur. Promouvoir des partenariats gagnant-gagnant entre l'Etat, les populations riveraines et les investisseurs privés est la voie qui permettra au pays de sortir de sa très forte dépendance en produits alimentaires et de la mise en jachère forcée de terres dont l'Economie a besoin pour sa croissance et pour la création d'emplois. Mise en œuvre dans la sérénité, le pays tient, avec cette nouvelle politique, un merveilleux outil pour une croissance forte et durable.

Dans cette dynamique, le secteur privé joue un rôle important comme moteur de croissance et un facteur de valorisation de notre potentiel de ressources naturelles, particulièrement, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche. Le développement des PMEs et le recours aux Partenariats Publics Privés constituent la des pièces essentielles de la nouvelle approche de développement de notre tissu économique.

A cet effet, le Gouvernement a adopté le 14 juillet 2021, un dispositif national pour le développement de l'entrepreneuriat. Venant en appui à l'Agence pour la Promotion de l'Investissement en Mauritanie (APIM), ce dispositif répond aux problèmes que se posent les entrepreneurs mauritaniens en herbe : absence de fonds propres (d'où le projet de création d'un fonds d'investissement), absence de ressources longues (d'où la nécessité de permettre à la CDD de mener une nouvelle politique de crédit), et absence de garanties adaptées aux financements sollicités (d'où la décision d'accélérer l'opération-

nalisation du fonds national de garantie et d'avoir accès à des instruments internationaux de garantie pour les opérateurs économiques mauritaniens). La mise en œuvre de ce dispositif national ouvre tous les espoirs pour un secteur privé plus dynamique, avec un ensemble de PME intégrées dans l'Economie Nationale, porteuses de croissance et génératrices d'emplois.

Les besoins du pays en investissements publics ou privés vont cependant au-delà des PME. Les Partenariats Publics Privés sont aussi une voie qui peut s'avérer essentielles pour attirer les Investissements Directs Etrangers. C'est ainsi que la loi PPP a été révisée pour la rendre plus opérationnelle, et une direction générale dédiée à la promotion de projets en PPP a été mise en place. Le pipeline de projets PPP s'enrichit. La préparation de beaucoup d'entre eux avance dans de bonnes conditions. 2022 devrait voir plusieurs projets importants arriver à maturité. De nouvelles infrastructures donc. De nouvelles sources de croissance aussi.

Auparavant, très vite après l'investiture du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, il a été procédé à la définition d'une nouvelle politique en matière de promotion et de gestion du potentiel minier national : la création de MAADEN et celle de l'ANARPAM vont dans le sens d'une meilleure valorisation de ce potentiel. La nécessaire promotion de notre important potentiel minier est au cœur de cette réforme. De même, le règlement du conflit qui a longtemps opposé les actionnaires de Tasiast (TMLSA) à l'Etat mauritanien contribue à libérer l'investissement privé dans ce secteur vital pour la croissance. Il permet, immédiatement, l'extension de la mine de Tasiast, avec l'impact attendu sur la croissance et l'emploi.

Les (énormes) perspectives offertes par l'hydrogène vert ne sont pas encore appréciées à leur juste valeur par l'opinion nationale. Il faut commencer

à l'intégrer dans les perspectives économiques, à moyen et long terme, de notre pays. Le Gouvernement prend, petit à petit, les mesures qu'il convient pour préparer notre pays à ces mutations. Cette filière prendra progressivement la place qui lui revient dans le débat économique national. Le Gouvernement s'y prépare.

D'ici-là, il faut réussir le grand projet gazier GTA. Les perspectives économiques avec l'exploitation en 2023, du gisement offshore de Grand Tortue Ahmeyim (GTA) sont prometteuses. En plus de l'impact attendu au budget de l'Etat et à nos réserves en devises, le développement de ce grand projet faciliterait, la création d'emplois, l'accès à l'éducation et la santé. Il permettra aussi et surtout la production d'une énergie propre et peu chère, facteur important dans la construction d'une économie forte et compétitive.

Très clairement, depuis deux ans, une politique audacieuse et éclairée de réformes économiques est en marche. Elle vise à mettre en place un cadre attractif pour l'investissement privé, porteur de croissance et d'emplois. L'Etat, en tant qu'agent économique, continuera aussi à tenir son rôle : par la mise en œuvre du ProPEP, par l'élaboration et le financement du Plan Quinquennal 2021-2025 de la SCAPP, par la réduction du fardeau de la dette et le lancement de projets d'infrastructures essentiels à la croissance (énergie, eau, routes, numérique). Il s'est agi, pendant deux ans, de libérer les énergies, rassurer les investisseurs, promouvoir et valoriser le potentiel économique national et permettre une croissance durable et inclusive.

Ousmane Mamadou Kane, ministre des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs





Bilan social :

Un investissement assumé dans l'homme contre la pauvreté et l'exclusion

Si l'on peut résumer l'action sociale accomplie au cours des deux premières années du mandat du Président de la République on dira simplement qu'elle aura été multiforme, exhaustive et globale, intense par son ampleur et efficace par son impact. On pourra, aussi, affirmer, sans risque de nous tromper que l'on n'a jamais autant investi dans l'Homme mauritanien, dans la société et particulièrement dans ses couches vulnérables qu'en ces deux dernières années.

Si, aussi, l'approche nationale de développement, telle que consignée dans le programme du Président de la République, est actuellement fondée sur l'interdépendance entre le social, l'économique et le politique, dans la mesure où l'œuvre de développement constitue un tout indivisible, il n'en demeure pas moins que la dimension sociale demeure non seulement prépondérante mais revêt un caractère transversal affirmé.

Cela permis d'améliorer le bien-être de chaque en offrant à chaque citoyen l'opportunité de réaliser son plein potentiel, d'accroître le capital social par l'apport de facteurs durables de forte soutenabilité en renforçant les services de l'éducation, de la santé, du logement social, de l'emploi, dans un contexte de quiétude de sécurité, d'harmonie et de confiance retrouvée entre gouvernants et population, entre les acteurs de l'économie et les segments de la société.

En deux ans, la mise en œuvre du programme du Président de la République a impulsé une dynamique sur la voie de la promotion des groupes pauvres et à faible revenu, de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion, du recul de la précarité et des inégalités sociales et régionales ainsi que de la promotion de l'égalité des chances, de la justice sociale et de la solidarité.

■ Hamada Mohamed Saleh



البرنامج الوطني التكافل للتحويلات الاجتماعية

Programme national Tekavoul des transferts sociaux

La transversalité du social aux secteurs et programmes publics a rendu l'action sociale prépondérante et les intervenants multiples. Au-delà du département ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille traditionnellement en charge des programmes sociaux du gouvernement de nombreux autres acteurs se focalisent sur des programmes spécifiques tels que l'agence Taazour et la CNAM, créant ainsi une synergie qui multiplie les impacts et élargit les faisceaux et la portée des actions sociales.

Protection sociale et des personnes vivant avec handicap

Pour la seule année 2020, ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de l'étendue de la prise en charge des malades indigents et de l'assistance sociale à ceux vivant avec des maladies chroniques a assuré l'assistance financière au profit de 1 530 personnes, de 750 malades souffrant d'insuf-

finances rénales, 473 malades d'oncologie de 272 malades chroniques et d'autres cas pour un montant global de 7 302 000 MRU. La prise en charge des frais de soins de 41 malades évacués à l'étranger et de 4020 malades par des subventions dans les structures hospitalières nationales en plus de l'assurance maladie au profit de 714 personnes vivant avec handicap.

La protection sociale et l'accès des personnes vivant avec handicap aux droits ont connu un sursaut matérialisé dans plusieurs domaines notamment la signature de conventions avec la CNAM et le Bureau International du Travail pour l'assurance maladie couvrant 2300 personnes vivant avec handicap et la distribution de 800 cartes de personne handicapées et l'octroi de cash transfert au profit de 110 enfants polyhandicapés à raison de 24.000 MRU par enfant et par an.

D'importantes actions qui visent l'autonomie personnelle, de mobilité, l'assistance et d'insertion des personnes handicapées ont été aussi menées,

notamment le financement d'activités génératrices de revenus au profit de 900 personnes handicapées pour un montant global de 27 millions MRU, la distribution de 400 fauteuils roulants, 200 paires de béquilles, de 50 déambulateurs pliables et de 1400 kits alimentaires au profit des personnes handicapées dont 1000 à Nouakchott durant la période de confinement du COVID 10 et 400 récemment à Nouadhibou.

Le département a aussi œuvré au renforcement du dispositif national des formateurs spécialisés au profit des enfants vivant avec handicap et a ouvert deux unités pour assurer l'encadrement requis aux enfants autistes à Nouakchott et à Nouadhibou. Vingt-cinq employés du centre (enseignants et encadreurs) ont bénéficié de cours de formation sur la gestion du handicap mental et de l'autisme dans sept spécialités à savoir le diagnostic de l'autisme, la thérapie physique et fonctionnelle, l'éducation spéciale, la parole et la psychothérapie,



organisés en collaboration avec le Centre Zayed pour l'autisme de l'Association des enfants autistes de Mauritanie pendant une période de deux mois. Cet élan s'est vu renforcé par la création d'une Ecole Nationale de travail Social avec une filière de formation en autisme et en déficience mentale. Pour les six mois écoulés de 2021, le département a assuré la prise en charge des frais d'évacuation de 60 malades à l'étranger et des soins de 1 011 malades dans les centres hospitaliers nationaux avec l'amélioration du dispositif institutionnel à travers la signature de conventions avec les centres hospitaliers.

Il a, également, distribué en cash transfert 1500 MRU/mensuel au profit de 730 dialysés et pris en charge leurs frais de séances de dialyse et des médicaments, exécuté des transferts monétaires de 1500 MRU/mois au profit de 235 personnes en traitement d'oncologie avec 70 dossiers potentiellement bénéficiaires en cours de traitement. Le ministère a assuré, aussi, le transfert monétaire de 1 000 MRU mensuel aux profits 302 malades chroniques, 20 hémophiles et 2000 MRU par mois au profit de 253 enfants polyhandicapés dans les wilayas de l'intérieur du pays avec 104 en cours de traitement de dossiers.

Il a, par ailleurs, fourni l'assistance sociale au profit de 100 personnes vivant avec handicap, identifié 300 personnes vivant avec handicap au Guidimagha et cotisé à leur profit à la CNAM. Ces personnes dotées de cartes de personnes handicapées, formé sur 60 enquêteurs du programme cash transfert sur les questions d'handicap et procédé à la sensibilisation dans toutes les wilayas aux avantages de la carte de personne handicapées et à l'assurance maladies. Au cours des six derniers mois, la département a assuré des transferts monétaires pour deux mois (1000 MRU/mois) effectués au profit de 7065 ménages à Nouakchott avec en leur sein un ou des personnes vivant avec handicap. Plus de 2300 nouveaux ménages bénéficiaires sont identifiés et bénéficieront avec les 7065 ménages de deux mensualités. L'opération sera poursuivie pour couvrir 10 mensualités pour un montant global de 100 millions MRU avec appui de l'Unicef et de la coopération allemande.

De même, un financement d'un projet collectif au profit des femmes handicapées de Nouadhibou a été mobilisé ainsi que l'identification en cours de 58 micros projets collectifs au profit de PVH, l'identification d'un pôle de développement intégré de la communauté de Djali Guembe aveugle à 100%, la négociation avec des groupes de PVH pratiquant la mendicité et identification de projets d'insertion (poulailler, espaces de vente de légumes et fruits ect) en plus d'un Cash transfert aux profits : Enfants polyhandicapés 20.000 ; Dialysés 15.000 ; Oncologies 15.000 et Chroniques 10.000.

Promotion féminine et du genre

La dimension promotion des droits de la femme et son autonomisation s'est vue renforcée par la mise en œuvre d'un important paquet d'actions. Dans ce cadre le département a, durant la première phase du



programme Bwlewiyyaty, mis en œuvre deux mesures portant respectivement sur l'autonomisation de 6000 femmes et l'insertion de 3800 personnes vivant avec handicap dont 50% de femmes.

C'est dans ce cadre que 602 coopératives féminines ont bénéficié de financement d'Activités Génératrices de revenus dans toutes les wilayas du pays hormis les deux Hodh, l'Assaba et le Guidimagha où 1153 femmes ont bénéficié de formations qualifiantes sur le tas et d'équipement de production dans des créneaux porteurs. Aussi 120 filles sortantes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelles promotrices de micros projets et 90 monitrices du préscolaire ont bénéficié de financements de jardins d'enfants. Le programme a aussi contribué au renforcement des capacités de résilience de 900 femmes chefs de ménages au COVID-19 dont 750 Nouakchott et à 150 Nouadhibou et 30 promotrices de jardins d'enfants sortantes du Centre de Formation pour la Petite Enfance. Le coût total de cette opération est de 64.000.000 MRU dont 25.000.000 MRU financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet SWEDD. Dans le cadre de la première phase du programme Bwlewiyyat le département a distribué des aides monétaires au profit de 250 filles issues de familles pauvres dans les trois wilayas de Nouakchott pour un montant global de 750.000 MRU. Des formations qualifiantes ont été organisées au profit de 531 filles dans plusieurs domaines.

Sur le plan de l'amélioration du statut économique de la femme et sa protection contre les violences a adopté une stratégie de l'entrepreneuriat féminin et une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes en plus du projet de loi cadre de lutte contre les violences à l'égard des femmes et filles. Le cadre réglementaire et institutionnel de protection des droits des femmes s'est vu aussi renforcé par la création par décret d'un observatoire des droits de la femme et par la validation du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies.

Le programme d'autonomisation des femmes et des personnes vivant avec handicap a été reconduit dans le cadre du Programme Prioritaire du Président de la République qui vise la relance de l'économie notamment l'axe portant sur l'offre sociale et le soutien à la demande pour un financement de

112 millions de MRU exécutables en 30 mois sans compter la construction de 50 jardins d'enfants et le recrutement en cours de 150 monitrices du préscolaire.

Dans le cadre de la prévention du COVID 19 et de la promotion des mesures barrières, en plus de l'ouverture d'ateliers de production de masques le département a distribué 6000 masques aux femmes dans les marchés de Nouakchott et a octroyé des aides financières au profit de 900 femmes chefs de ménages pauvres à Nouakchott et Nouadhibou en perspective de contribuer au renforcement de leurs capacités de résilience aux conséquences du COVID19.

Cet élan a comporté aussi l'Organisation d'une campagne médiatique d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles dans le contexte du COVID 19 et La production et la distribution de 14 050 masques au profit des administrations du département et des populations cibles des différents services et conception d'un « service d'aide mobile d'urgence » social, ou SAMU social en période COVID-19 dont la mission serait d'assurer la permanence de la réponse des travailleurs ou para-professionnels du social. Ces actions se sont poursuivies cette année avec le financement de 80 micros projets y compris 40 micros projets collectifs en agro alimentaire et 34 coopératives féminines. L'identification en cours de 110 micros projets collectifs de femmes (02/moughataas) dans toutes wilayas du pays pour un montant de 16 millions MRU, l'appui de 20 initiatives privées de maternelles promues par des sortantes du CFPF et de 84 maternelles privées pour la pris en charge de frais de scolarité pour 06 mois au profit de 1070 enfants issus de familles vulnérables (03 à Nouakchott et 21 Nouadhibou).

Parallèlement, il a été procédé au recrutement et au renforcement des capacités de 150 monitrices du préscolaire pour exercer pendant l'année scolaire 2021-2022.

Des démarches sont actuellement en cours pour la construction de 50 maternelles (APS réalisé, identification des sites d'implantation, appels d'offre lancé pour les 10 JH de Nouakchott, l'ouverture d'une antenne du CFPF à Boghé (local + équipements) et la conduite d'études de 04 autres antennes (Nouadhibou, Zouerrat, Rosso et Boutilimit).





Le programme comporte également la formation de 80 teinturières en projets verts, l'inscription de 430 filles en formation au CFPF dans plusieurs filières, la formation de 35 filles rurales en pâtisserie et en fabrication de savon.

Par ailleurs, la mise en place d'un observatoire national des droits de la femme (formation et sensibilisation dans toutes les wilayas) est actuellement très avancée au moment où des études de révision du Code du Statut Personnels sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et un fonds de recouvrement de la Navagha et une Banque de la Famille pour le traitement des litiges familiaux seront bientôt mis en place.

Choix d'un développement holistique de la petite enfance

Dans le domaine de la petite enfance, le département a organisé, en 2020, des sessions de formation au profit de 20 cadres de ses directions régionales, notamment les chefs de division enfance et les référents protection et d'un atelier sur les outils de

la communication : élaboration et traduction en langues nationales des outils de la communication (boîtes à images), ainsi que d'un atelier de validation des POS avec leur signature par son excellence madame la ministre des affaires sociales, de l'enfance et de la famille et les PTF. Au cours de la même période, il a procédé au renforcement des capacités de 11 structures préscolaire dont une spécifique aux enfants autistes, élaboré des procédures opérationnelles standards (POS) pour la gestion des cas de la protection de l'enfant et conduit des missions de supervision et de suivi des activités de communication sur la résilience au niveau de plusieurs wilayas du pays.

En 2020, le ministère a recruté et affecté 15 chargés de la protection et organisé deux sessions de formation au profit des chargés de la protection de l'enfant et de 50 relais communautaires et 30 ONG sur la C4D et la sensibilisation sur les mesures barrières à la COVID-19 ainsi qu'une réunion du groupe de protection de l'enfant. Pour la seule année 2020, 40 agréments ont été attribués au profit

de 40 nouvelles structures du préscolaire et 280 enfants en situation difficile ont été accueillis par les antennes du CPISH.

L'action du département dans le domaine de la famille a été marquée en 2020, dans le contexte du COVID-19, par la distribution de produits alimentaires au profit de 1750 ménages pauvres dirigés par des femmes à Nouakchott et par l'organisation d'une large campagne de sensibilisation et mobilisation sociale sur les violences conjugales à travers les médias de masse notamment la télévision et la radio.

Même si la résolution des litiges familiaux a été perturbée par la crise du COVID-19 les services compétents du département notamment les cellules régionales ont traité plus de 501 cas de litiges dont 284 à Nouakchott.

Compte tenu du caractère social qui imprime l'action du département, l'Épouse du Président de la République a honoré de sa présence de plusieurs activités pour ne citer que le lancement du compendium des compétences féminines et du volet préscolaire du ProPEP et la pose de la première pierre de l'extension des locaux de l'École nationale pour l'action sociale (ENAS) nouvellement créée.

Le bilan de l'action du département dans le domaine de l'enfance a couvert, en 2021, la mise en place et la formation des comités de coordination, avec la révision et la traduction en langues nationale de la boîte à image sur la protection de l'enfant, le lancement du projet de renforcement du Système de Protection de l'Enfant et le renouvellement du parlement des enfants qui est considéré comme étant une tribune d'expression des enfants, d'apprentissage des pratiques démocratiques, de citoyenneté et de participation. Un parlement de 122 enfants avec la parité entre les filles et les garçons.

CNAM : Elargissement des sphères d'intervention

Le lancement par le Président de la République du programme d'intégration de 100 mille familles issues de milieux pauvres au système d'assurance maladie universelle promu par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) constitue l'une des mesures sociales phares et inédites dans le pays. Cette initiative a permis aujourd'hui à environ 620 000 citoyens d'accéder gratuitement aux services de santé.

Le système d'assurance maladie, qui a débuté en 2005, ciblait initialement les employés de l'État et tous les groupes qui reçoivent des salaires du Trésor public, puis s'est élargi pour inclure le secteur semi-public et le secteur privé formel, le nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie ayant atteint aujourd'hui plus de 500 000 personnes.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, les pouvoirs publics, représentés par la Délégation générale Taazour, supportent les frais de santé de larges groupes de la société en concrétisation des engagements de Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et la mise en œuvre d'une mesure adoptée dans le cadre du programme «Mes priorités», qui constitue le début d'un processus qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement public pour l'assurance maladie universelle.

Dans le cadre du Programme politique du Président de la République, son Excellence Mohamed Ould Cheikh El Ghazouany, la CNAM a étendu en 2021 son périmètre de couverture à un nouveau groupe de 100.000 familles vulnérables, soit 620.000 personnes, dont les cotisations sont prises

en charge par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR). Le Programme présidentiel TAAHOU-DATY a aussi permis à un groupe de 2.000 dockers et à leurs familles de bénéficier de la couverture maladie CNAM.

Auparavant, le Programme a intégré 2.000 personnes ayant des besoins spécifiques et les membres de leurs familles au système d'assurance maladie CNAM. Cette couverture maladie a été effectuée sur la base d'un accord avec le Gouvernement en vertu duquel le ministère chargé des affaires sociales prend en charge les cotisations de ces catégories.

La CNAM fournit désormais à ces différents groupes une couverture sanitaire pour l'assuré principal, son conjoint et ses enfants de moins de 21 ans, ainsi qu'une assurance à vie au cas où l'un des descendants souffrirait d'une invalidité permanente.

Déjà, l'assurance maladie CNAM couvre plus 20% de la population et continue à s'étendre progressivement en vue de parvenir à un accès universel au système national d'assurance maladie.

Dans le cadre des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour renforcer le plateau technique des structures nationales de santé et limiter les évacuations médicales à l'étranger, la CNAM a signé des contrats-programmes avec plusieurs hôpitaux nationaux pour lesquels elle a acquis des équipements médicaux de dernière génération et financé la formation pour les spécialistes dans différentes disciplines médicales.



De même, il a été procédé au lancement du processus d'élaboration des procédures opérationnelles standardisées pour la gestion des cas de protection de l'enfant, élaboration, présentation en conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance axée sur la prévention de toutes les formes de maltraitance et la protection des droits de l'enfant fondée sur des mécanismes de réponse régionaux et locaux, et organisation d'une formation initiale en cours au profit 100 monitrices du préscolaire et continue au profit de 140 monitrices de jardins d'enfants (CFPB).

Le Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants a assuré la prise en charge 005 enfants en situation difficile sur les plans nutritionnel, sanitaire, psychosocial, éducatif et professionnel et l'insertion en familles de « kavala ».

Un programme de cash transferts aux profits de 10.000 ménages comportant parmi ses membres une ou plusieurs personnes vivant avec handicap est en cours de mise en œuvre. Un répertoire de 7000 ménages est déjà constitué et les dispositions pour la géolocalisation et la distribution des transferts monétaires seront lancées éminemment dans les neuf communes de Nouakchott avec une enveloppe globale de 100 millions de MRU distribués en 10 mensualités.

D'importantes actions nouvelles sont en cours, notamment la mise en place de l'ENAS par le lancement du premier concours de recrutement de 200 unités en formation et la création de Directions régionales du département avec un plan de renforcement de capacités (redéploiement du personnel, formation en planification stratégique axée sur les résultats, démarches en cours pour acquisition logistiques de transports).

En moins du mi-mandat présidentiel, les engagements sociaux du Président de la République ont été tenus, leur impact visible et leur dynamique irréversible.

L'assistance judiciaire :

Un acquis pour les justiciables vulnérables

L'assistance judiciaire fait partie des mécanismes les plus importants d'accès à la justice et consacre un droit humain reconnu et appliqué dans tout Etat de droit. Elle est accordée à toute personne physique Personne mauritanienne, qu'elle soit demanderesse ou défenderesse, et à toute étape de la procédure judiciaire, telle qu'elle peut être accordée à l'article pénal à la partie civile et au demandeur en révision, pour l'exécution des jugements et l'exercice du droit d'appel, et à l'étranger, selon des conditions particulières.

La loi sur l'aide juridictionnelle a été promulguée en 2015 pour assurer l'égalité d'accès à la justice, soutenir les citoyens, renforcer leur confiance dans les tribunaux et les motiver à porter plainte et à dénoncer les violations de la loi.

Toutefois, l'application de cette loi et son effectivité ont été suspendues depuis sa publication sur l'émission de décisions relatives aux sujets des articles 4, 7 et 14 de la loi sur l'aide judiciaire, car il n'est pas possible d'appliquer la loi sur l'aide juridictionnelle avant de rendre une décision nommant les membres des bureaux d'aide juridictionnelle au niveau de chaque wilaya.

Ensuite, un arrêté a été rendu dans le cadre de l'article 7 de la loi précisant le contenu de la demande d'aide juridictionnelle et la périodicité de réunion de son bureau tout comme une autre décision a été rendue en exécution de l'article 14 précisant les honoraires dus dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

La question de l'accès à la justice en général et à l'assistance judiciaire en particulier n'a pas été sur la table depuis la promulgation de la loi de 2015 jusqu'à ce que le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, ratifie la

déclaration de politique sectorielle du ministère de Justice. C'est à ce titre, que son plan de travail global sur les années du mandat 2020-2024, inscrit l'aide juridictionnelle en tant que priorité, en harmonie avec la dynamique générale qui sous-tend le programme « Mes engagements » fondamentalement marqué par une dimension sociale transversale affirmée.

Le gouvernement a également approuvé la déclaration sur la stratégie nationale d'accès à la justice, et que des plans ont été élaborés pour assurer un accès optimal à la justice en utilisant d'autres piliers plus complets que la simple aide juridique. Il s'agit, notamment, de la sensibilisation à la culture juridique et sa vulgarisation à travers des émissions télévisées, des programmes radiophoniques qui fournissent des informations juridiques et des conseils utiles pour éclairer les citoyens sur leurs droits.

Le ministère de la Justice, en application de l'article 4 de la loi sur l'aide juridictionnelle, a rendu le 00 janvier 2021, une décision précisant les noms des chefs et des membres des bureaux d'aide juridictionnelle au niveau de chaque tribunal de wilaya.

De même, un arrêté du département a précisé le contenu de la demande d'aide juridictionnelle et la périodicité des réunions de ses bureaux. Ce décret spécifie le formulaire de la demande et ses pièces jointes requises dans tous les cas, les procédures de soumission par des détenus, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes en état de détention administrative, ainsi que de régler la validité de la demande, le délai de sa décision et le nombre de séances des réunions régulières du bureau, sessions extraordinaires, et les règles d'attribution de l'assistance judiciaire.

Par ailleurs, les ministères de la Justice et des Finances ont rendu, le 20 avril 2021, et en application des dispositions de l'article 14 de la loi sur l'aide juridictionnelle, une décision conjointe précisant les honoraires des avocats commis d'office dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Cette décision assigne compétence pour déboursier les crédits alloués à l'aide juridictionnelle au chef de son bureau dans chaque wilaya, et régit les modalités de leur paiement, et précise le montant des honoraires dus aux avocats et experts mandatés dans le cadre de l'assistance ainsi que leur indemnisation en fonction de la nature du litige et du degré de contentieux. Il a fait observer qu'il n'y avait pas, avant la date du 20 avril 2021, de mécanisme judiciaire permettant le décaissement des sommes allouées à l'assistance judiciaire.

Pour la première fois dans notre pays, l'architecture institutionnelle et les mécanismes d'application de l'assistance judiciaire ont été parachevés et la prestation en matière d'aide judiciaire est devenue effective.





Le Délégué Général de TAAZOUR à Horizons :

« En 18 mois, Taazour a accompli d'importantes réalisations »

Quand le Président de la République disait « La mission de Taazour est au cœur de mon Projet d'Etat et de Société », il savait l'ampleur de la mission qui est assignée à cette agence qui agit sur l'ensemble du territoire dans des domaines aussi variés que ceux de l'enseignement, de la santé, du logement social, de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, de l'emploi avec, naturellement, une forte synergie et une étroite coordination avec les secteurs concernés. Pour faire le bilan de cette importante agence qui est aujourd'hui au cœur de l'action sociale, nous avons rencontré le délégué général de Taazour qui nous a accordé l'interview que voici :

Horizons : La Délégation Générale TAAZOUR a depuis, moins de deux ans, recentré, intensifié et diversifié ses interventions. Quel bilan pouvez-vous dresser de l'action de votre institution au cours de cette période ?

Mohamed Mahmoud Bouassriya: En dépit de contraintes d'opérationnalisation et de démarrage des activités d'une institution nouvellement créée, la Délégation Générale à la Solidarité nationale et à la Lutte contre l'exclusion «TAAZOUR» a intégré aussitôt la dynamique de l'action gouvernementale, ce qui lui a permis d'accomplir, au bout de dix-huit mois seulement, d'importantes réalisations. Parmi celles-ci, il y a bien évidemment l'assurance maladie universelle au profit de 620 000 citoyens nécessiteux. C'est là une première en Mauritanie et dans la sous-région qui coûtera à Taazour plus de 210 millions MRU. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, Taazour a construit et équipé 63 établissements scolaires (46 écoles du fondamentale et 17 établissements du secondaire) pour un montant de 720 036 034 MRU et contribue annuellement au niveau du programme national d'alimentation scolaire pour un montant de 110 046 071 MRU. Dans le domaine de la santé et de la nutrition : construction et équipement de 20 centres de santé pour un montant de 72326 040 MRU et appui à la lutte contre la malnutrition pour un montant de 32 727 385 MRU.

Eau et Assainissement : Mise en place de 76 AEP en plus d'une étude géophysique et hydrogéologique au niveau de 137 localités.

Dans le domaine de l'énergie : étude de faisabilité pour l'électrification de 21 localités rurales pour



un montant de 1 605 240 MRU et l'identification de 20 000 ménages qui vont bénéficier des kits gaz butane.

Dans le domaine de l'inclusion socioéconomique, Taazour a déjà construit 5 grands barrages pour les cultures de décrue sécurisant une superficie de 736 hectares pour un montant de 138 182 050 MRU;

- Exécution des travaux de construction de 221 diguettes pour un montant de 20 541 770 MRU;

- Appui aux coopératives de la localité d'Oudey Bhel Cheiheb par la fourniture des produits agricoles, de semences, de matériel horticole et moulins à grains, et la construction d'un magasin pour un montant de 7 233 865 MRU;

- Appui à la localité de Dali Gueembe à travers la fourniture des produits agricoles, de semences, de matériel horticole, un moulin à grains et la construction et l'approvisionnement d'une boutique communautaire pour un montant de 4 000 030 MRU;

- Etude technique de faisabilité de 12 barrages pour un montant de 15 035 000 MRU;

- Travaux de construction de 12 grands barrages pour un montant de 220 404 180 MRU;

- Appui aux 350 Coopératives dans 12 wilayas pour un montant de 70 000 000 MRU.

Dans la même optique, les réalisations Taazour brillent par leur pertinence. La couverture géogra-

phique du programme Tekavoul s'étend désormais à 30 moughataas pour un nombre de bénéficiaires de 82 343 ménages (soit 404 058 individus). Les principaux indicateurs du programme Tekavoul reflètent d'importants acquis en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages (pouvoir d'achat et situation hygiénique et nutritionnelle et même éducative) grâce notamment aux transferts monétaires réguliers et à l'éducation sur les bonnes pratiques à travers les séances de promotion sociale. De l'année 2020 jusqu'à nos jours, 2105075387 MRU ont été distribués au cours des différentes opérations de transferts monétaires effectuées par la Délégation Générale TAAZOUR à travers son programme Tekavoul. Autre grande première dans notre pays. Le programme Dari commencera les prochains jours la phase construction de 1700 logements sociaux à Nouakchott et dans toutes les capitales régionales.

Horizons : La COVID-19 a frappé partout dans le monde et impacté négativement les populations, surtout les plus vulnérables d'entre elles. Quelle réponse avez-vous apporté pour soulager les victimes de cette pandémie dans notre pays ?





Mohamed Mahmoud Bouassriya: Cela est vrai. Bien plus, le démarrage des activités de la Délégation Générale a coïncidé avec l'apparition de cette pandémie qui a eu un impact effectif sur la vie publique et qui, malheureusement, n'en finit pas de finir, avec cette troisième vague qui s'abat sur notre pays. Toutes les institutions de l'Etat ont été contraintes d'adapter leurs activités et interventions avec les dispositions prévues dans la stratégie nationale de lutte contre cette pandémie.

Dans ce cadre, TAAZOUR a engagé un ensemble d'opérations visant à atténuer l'impact socio-économique des mesures de Lutte contre la pandémie sur les couches vulnérables. Une grande opération de distribution de vivres a été exécutée à Nouakchott au profit de 20.200 ménages pour un coût total de 420 millions MRO. En plus de l'opération RAMADAN destinée aux populations des quartiers périphériques de Nouakchott pour un coût total de 270 millions MRO et deux grandes opérations de cash transfert conjoncturel au profit de 210.000 ménages dans toutes les localités du pays pour des montants globaux qui avoisinent les 10 milliards MRO. Dans le cadre du Programme TEMWINE, nous avons signé avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire une convention pour approvisionner 1.750 boutiques dans tout le pays. Dans la même optique, TAAZOUR a fourni un appui financier de vingt millions MRO au profit des associations des artistes musiciens dont les activités ont été fortement impactées par les mesures de lutte contre la propagation de la pandémie.

Horizons: *Le programme de secours mis en œuvre au profit des populations au niveau aussi bien des opérations de distribution des kits alimentaires que des transferts monétaires a suscité pas mal d'interrogations. Pouvez-vous donner des éclaircissements à ce sujet ?*

Mohamed Mahmoud Bouassriya: Dans le cadre du Plan National Multisectoriel de riposte à la pandémie, TAAZOUR a procédé à une opéra-

tion de distribution de vivres à Nouakchott au profit de 20.200 ménages. Nous avons aussi exécuté les plus grandes opérations de cash transfert «conjuncturel» dans l'histoire du pays au profit de 210.000 ménages pauvres dans toutes les 8119 localités du pays. Nous avons agi en toute transparence et avec méthode. Vos missionnaires qui ont sillonné le Pays ont pu témoigner de la transparence du ciblage et de la pertinence de l'approche de mise en œuvre de ces opérations, à travers les bénéficiaires rencontrés et qui appartiennent tous à la frange la plus démunie de la population.

Horizons : *D'aucuns pensent que la complexité et le chevauchement des programmes de TAAZOUR avec beaucoup d'autres ministères impactent la pertinence de certains des projets de l'institution ; qu'en pensez-vous ?*

Mohamed Mahmoud Bouassriya : Il est indéniable que le caractère multisectoriel de la mission de la Délégation Générale fait que cette mission se recoupe avec de nombreux autres départements gouvernementaux dans de nombreux domaines et activités. C'est tout à fait normal étant donné l'objectif pour lequel la Délégation Générale a été créée, à savoir le changement de tous les aspects de la vie des couches ciblées. Cependant, plusieurs mesures et dispositions ont été prises pour limiter l'impact du chevauchement des activités sur la pertinence et l'efficacité des interventions. Parmi les plus importantes de ces dispositions, on peut citer : (1) la représentation des différents départements concernés au niveau de tous les organes administratifs de la Délégation Générale, ce qui leur permet de s'informer sur les différentes activités programmées et d'en apprécier le niveau d'adaptation et d'intégration avec les activités de chaque département à part ; (2) la coordination continue, à travers les comités interministériels, suivie par le gouvernement et qui garantit la répartition judicieuse des rôles entre les départements selon les priorités de chacun d'entre eux dans le cadre d'une vision gouvernementale unifiée visant la réalisation de la

plus grande plus-value de développement pour la patrie et le citoyen ; (3) l'organisation sectorielle des différents programmes de la Délégation Générale TAAZOUR qui garantit et facilite le processus de concertation technique et la coordination continue avec chaque département dans le domaine qui le concerne. Bien entendu, TAAZOUR a vocation de faciliter et de coordonner l'action de l'Etat dans ses zones d'intervention, afin d'assurer aux populations cibles l'accès universel aux services de base et, plus largement, d'améliorer leurs cadre et conditions de vie.

Horizons : *D'aucuns pensent que les transferts monétaires fournis par la Délégation Générale aux ménages pauvres n'ont pas d'effet important sur la vie des bénéficiaires, et qu'il était mieux, au lieu de cela, de créer des projets générateurs de revenus ; que leur répondez-vous ?*

Mohamed Mahmoud Bouassriya : la question de la pertinence des transferts monétaires aux ménages vulnérables est toujours posée comme n'étant pas une solution radicale au problème de la pauvreté et consacrant la dépendance par rapport à l'appui. Mais, si on regarde le contexte général de traitement du problème de la pauvreté et de la précarité économique, on voit clairement que ce traitement requiert une intervention bidimensionnelle préconisant le soulagement du présent et l'amélioration de l'avenir. A partir de cette vision, la Délégation Générale TAAZOUR a adopté des programmes visant, en même temps, l'appui immédiat aux ménages nécessiteux et le développement des mécanismes d'amélioration du revenu et la création d'emplois, considérés comme étant la solution radicale pour changer le vécu des bénéficiaires. Dans ce contexte, la Délégation Générale lance un important programme pour développer les activités génératrices de revenus et d'inclusion économique. Sortir les ménages de la pauvreté nécessite donc surtout de leur donner accès à des activités génératrices de revenus et, si possible, à des emplois décents et durables.



Sur ce plan, TAAZOUR va développer une approche intégrée alliant formations qualifiantes, appuis au développement d'activités génératrices de revenus, inclusion dans les filières économiquement porteuses, aide à la définition de micro-projets et à l'installation, facilitation de l'accès à des microcrédits adaptés. Ce sera pour nous le levier majeur pour rompre le cycle actuel de maintien dans la pauvreté qui est le défi majeur.

Horizons : Un document de brève présentation du plan de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion indique que les interventions de TAAZOUR sont basées sur ce qu'on appelle le Registre Social. Etes-vous rassurés sur la couverture exhaustive par ce registre de tous les bénéficiaires parmi les pauvres, d'autant plus que d'aucuns pensent que ce registre ne contient pas tous les citoyens pauvres du pays.

Mohamed Mahmoud Bouassriya : Le Registre Social est un mécanisme scientifique précis et pertinent suivi par tous les pays semblables au nôtre sur le plan des conditions sociales et économiques. Aussi, ce mécanisme bénéficie de l'appui et de la reconnaissance des institutions internationales de développement qui y voient une approche scientifique objective adoptant des mécanismes de ciblage ayant grandement fait leur preuve. Le registre social constitue donc l'un des éléments forts de notre stratégie d'action. Bien entendu, il a pour vocation à la fois de fournir un maximum d'informations sur les ménages pauvres et sur la pauvreté dans toutes les localités du pays mais aussi sur l'état de ces localités en termes de services de base, d'activité économique et de vie associative. Le registre

social doit devenir un outil partagé au niveau global de l'État. Il doit fournir des prestations d'information, d'analyse statistique et comparative. Enfin, il doit permettre de suivre l'évolution des localités et des ménages pauvres vers la sortie de la pauvreté. Aussi, nous nous efforçons, en collaboration avec certains partenaires, notamment la Banque mondiale, à développer un mécanisme de mise à jour pour qu'il parvienne à donner une image instantanée des conditions de vie des populations et, partant, à aider à définir des indicateurs pertinents d'intervention, non seulement pour la Délégation Générale mais aussi pour tous les secteurs de développement dans le pays.

Horizons : La mission de la Délégation générale TAAZOUR est basée sur un plan réparti sur cinq ans ; êtes-vous optimistes au sujet de la réalisation de ce plan au terme de ce quinquennat ? Son application peut-elle dépasser l'éradication de la pauvreté et la lutte contre l'injustice et la marginalisation ?

Mohamed Mahmoud Bouassriya : la Délégation Générale a élaboré un plan ambitieux de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion, principalement dans le but de réaliser les engagements électoraux du Président de la République dans le domaine de l'éradication des phénomènes de la pauvreté et de la marginalisation. Bien entendu, TAAZOUR s'attache de manière volontariste et pragmatique à sortir un maximum de ménages de la pauvreté par une action globale, cohérente et suivie, maximisant l'impact de son action sur les populations cibles. Au niveau de toutes les 210 communes de Mauritanie qui constituent son champ d'intervention, TAAZOUR vise à créer ou

développer une dynamique de développement local durable, créatrice d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'emplois décents et durables insérées dans des filières économiquement porteuses.

Nous sommes optimistes quant à la possibilité de mise en œuvre de ce plan quinquennal étant donné l'importance qu'il revêt auprès des pouvoirs publics et la priorité accordée aux programmes et projets ciblant les couches précaires de la société. Nous sommes confiants que la mise en œuvre de ce plan améliorera grandement les conditions de vie des populations ciblées et réduira les manifestations d'injustice et de précarité à travers l'ouverture de nouvelles perspectives réelles pour une grande proportion des couches qui ont souffert de ces manifestations.

Horizons : Monsieur le Délégué général, avez-vous un dernier mot à adresser aux lecteurs de la revue ?

Mohamed Mahmoud Bouassriya : j'ai été très heureux de m'adresser à vos honorables lecteurs et de partager avec eux certaines idées et informations sur cette institution gouvernementale qui s'efforce, depuis sa création, il y a dix-huit mois, à faire renaître une nouvelle dynamique de développement ciblant les couches les plus pauvres de notre société. Les instructions présidentielles sont claires et précises : Tout doit être entrepris afin de réduire sensiblement la vulnérabilité socioéconomique des populations pauvres sur tout le territoire national. Dans cette optique, la Délégation Générale jette les fondements d'un processus à long terme visant l'éradication de toutes les formes d'injustice et de marginalisation.

Je vous remercie.

**Propos recueillis par
Hamada Mohamed Saleh**



La Mauritanie face à la Covid-19, un cas d'école

Pour trois principales raisons, il n'est pas question ici de faire le bilan de la covid-19 en Mauritanie : la pandémie est loin d'être finie, sa gestion est multisectorielle, donc coordonnée au plus haut niveau de l'État et la lutte contre elle sur le terrain est pluridisciplinaire. Elle fait appel à plusieurs spécialités. Avant de développer la riposte mauritanienne à cette pandémie, il est utile de rappeler que l'année 2019 est l'année de l'alternance démocratique à la magistrature suprême, marquée par l'élection de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani sur la base d'un ambitieux programme 'Taahoudaty'. L'année suivante est celle du début de la pandémie de la covid-19, un événement sanitaire indésirable.

En effet, ce qui n'était en décembre 2019 qu'un événement de santé publique circonscrit dans un marché de la ville de Wuhan en Chine, est rapidement devenu le 30 janvier 2020, une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI), pour se transformer en pandémie le 11 mars 2020, et enfin atteindre notre pays le 13 mars 2020 par l'intermédiaire d'un cas importé d'Europe. Bien avant ce cas initial, la riposte nationale à la maladie a commencé, puisque dès la déclaration de l'USPPI, la Mauritanie s'est volontairement mise en état d'alerte et de préparation. Le risque d'une situation incontrôlable était bien mesuré par les autorités eu égard à la position géographique du pays et au flux de passagers aux portes d'entrée terrestres et aériennes ; les dispositifs sanitaires et les contrôles aux portes d'entrée ont été renforcés. La déclaration par l'OMS que la covid-19 est devenue une pandémie, a entraîné en Mauritanie, une accentuation de la sensibilisation sur les mesures barrières et l'instauration d'un plan de confinement des voyageurs.

Après le cas initial et l'amorce d'un cluster de covid-19, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a mesuré l'ampleur des difficultés auxquelles seront confrontés nos services sanitaires et les effets collatéraux d'ordre socio-économique de cette pandémie sur les Mauritaniens. Il a ordonné la prise de mesures urgentes pour protéger la santé et le pouvoir d'achat de nos populations.

Dans ce cadre, un comité interministériel chargé de la gestion et du suivi de la pandémie de covid-19, présidé par Son Excellence Monsieur le Premier ministre a été rapidement mis en place, avec des réunions hebdomadaires. Ce comité a joué un grand rôle dans l'acquisition d'équipements biomédicaux, d'oxygène, de vaccins et dans le suivi de la gestion du fonds de solidarité sociale pour la lutte contre la covid-19. Il a permis la mobilisation et l'acheminement vers Nouakchott de plusieurs



Dr. Hampâté Ba
Conseiller du Premier Ministre

centaines de milliers de doses de vaccins anticovid-19 et a suivi de près le déroulement des différentes campagnes de vaccination. Outre ce comité, quatre commissions spécialisées ont été mises en place. Chacune est présidée par un ministre de la République et est composée d'autres ministres et personnes ressources, selon son champ d'action. Il s'agit des commissions santé/sécurité, veille économique, logistique/intendance et communication/sensibilisation. Ces commissions sont les chevilles ouvrières de la gestion de cette pandémie en termes de Personne, Temps et Lieu. On se souvient du temps où les personnes étaient mises en quarantaine, en confinement, suivi médical à domicile ou dans les hôtels. On se souvient du transport et de l'hébergement des personnes, des repas distribués et de la réception des dons. On se souvient des éléments de nos forces de sécurité et de défense chargés de veiller sur les mesures du couvre-feu et la fermeture des frontières. En outre, une cascade de mesures visant la protection de nos populations a été prise dès le premier jour et renforcée au fil du temps. Il s'agit principalement de la suspension des cours d'enseignement (10/03/20), la fermeture de l'aéroport de Nouakchott (17/03/20), la fermeture des frontières terrestres, la fermeture des marchés non alimentaires, le couvre-feu de 20h à 06h (10/03/20) puis de 18h à 06h (21/03/20), la création d'un fonds de solidarité sociale pour la lutte contre la COVID-19 (25/03/20), la suspension de la prière du vendredi (27/03/20) et l'interdiction des déplacements entre les wilayas (20/03/20).

En guise de mesures sociales d'accompagnement visant à subvenir à la demande sociale en période de crise sanitaire, et à lutter contre les effets collatéraux de la COVID-19, citons l'opération de

gratuité de l'eau en milieu rural, de l'électricité et l'opération de transfert cash. Elles sont d'un grand apport aux ménages qui ont bénéficié de plusieurs appuis. Ces opérations sont une réussite gouvernementale et une aubaine pour les ménages pauvres bénéficiaires. Pour être complet ajoutons-y la compensation des dépenses fiscales et communales et la sécurité routière.

Au niveau de la coopération internationale, si nous avons été un jour receveur de dons nous avons été un jour donneur de don, à l'image de celui que nous avons fait récemment au peuple frère et ami de la Tunisie.

Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés pour combler les importantes failles de notre système de santé, hérité en 2019 et au début de la pandémie dans un état désuet. Les efforts ont porté dans la mise place d'un nouveau système de santé de qualité, efficace, proche des démunis et surtout résilient, principalement axé sur la lutte contre les épidémies, les épizooties, les pandémies et les événements indésirables de santé publique. Ce nouveau challenge national édicté par le Président de la République, dans un contexte de pandémie mondiale où toutes les frontières étaient fermées et les pays pourvus en technologies biomédicales recroquevillés dans une sorte de protectionnisme, n'était pas gagné d'avance. Dieu merci, dans ce domaine, nous pouvons dire aujourd'hui qu'au point de vue diagnostic de la maladie de la Covid-19, en huit mois nous sommes passé de zéro plateau technique pouvant faire le diagnostic de biologie moléculaire (RT-PCR) du virus SARS-CoV-2 à trois plateaux techniques d'une capacité totale de huit automates RT-PCR et six GenXperts, pour environ faire plus de deux mille tests RT-PCR par jours. Le dispositif sera complété, dans quelques jours, par l'acquisition d'un séquenceur d'acides nucléiques afin d'assurer au pays son autonomie dans la détection des souches mutantes et/ou des variantes de ce virus. Les tests antigéniques et sérologiques sont désormais disponibles dans les structures sanitaires des moughataas, pour faire le premier diagnostic de la maladie.

Si avoir une autonomie en termes de diagnostic de la COVID-19 est une chose importante, il n'en demeure pas moins que la prise en charge des cas graves est cruciale. Puisque c'est dans ce groupe que se comptent les décès. Elle nécessite un grand sacrifice en termes d'acquisition d'équipements indispensables, pour pouvoir fournir aux cas graves de COVID-19 de l'oxygène pur sur les lits de réanimation. Un effort considérable a été fait dans ce sens par le Gouvernement. De dix respirateurs et quarante lits de réanimation disponibles au début de la pandémie, nous sommes passés respectivement à cent soixante-deux et deux cents trente-quatre, sans compter dix-sept échographes mobiles mis au chevet des cas graves, seize radios mobiles et 50 ambulances médicalisées affectées aux moughataas.



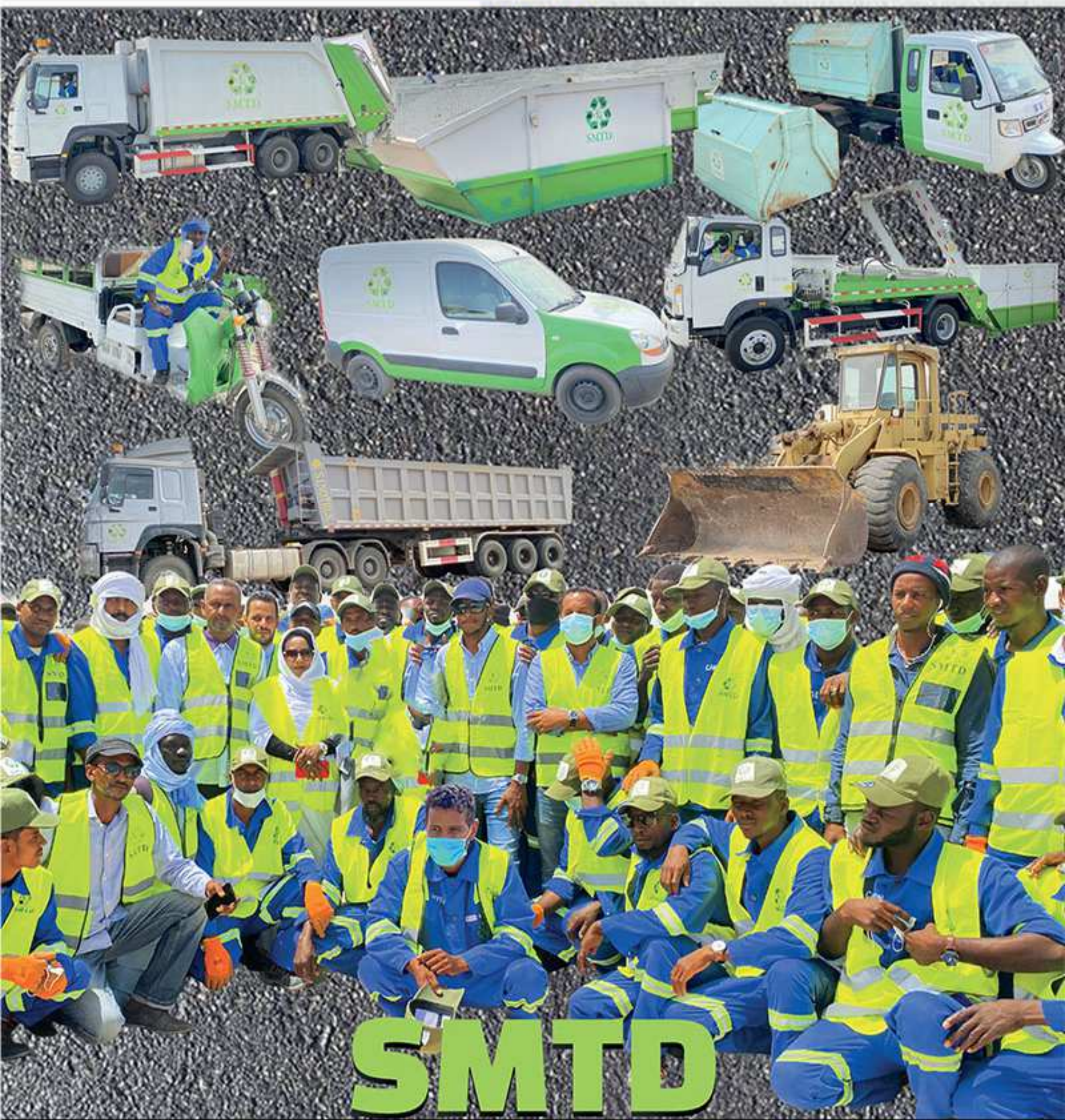
Dans la foulée de la prise en charge convenable des cas de COVID-19, un effort sans précédent a été accompli, pour leur hospitalisation. Commençons par le changement des itinéraires des malades classiques dans nos hôpitaux afin de minimiser le risque de contamination, idem pour le réarrangement des services d'urgences des hôpitaux, l'utilisation des blocs opératoires et des salles de consultation. Mais citons trois exemples, dès le 31 mars 2020, un pavillon ambulatoire d'une capacité modulable de 50 lits, pourvu de laboratoires et d'un plateau de radiologie a été réceptionné en urgence et mis à contribution. L'Institut National d'Hépatite-Virologie et le Centre Hospitalier des Spécialités ont été réaménagés et équipés pour le premier, agrandi et équipé pour le second, dans le but d'accueillir les cas graves de COVID-19 tout en assurant sur place les analyses de RT-PCR et/ou tests antigéniques, ceci à l'image de l'hôpital Cheikh Zayed. Ces réaménagements et équipements ont touché tous les

hôpitaux de Nouakchott et des wilayas. Ajoutons-y les deux hôpitaux mobiles de campagnes de notre armée nationale qui ont été d'un apport incommensurable et l'hôpital mobile des urgences d'une capacité de 220 lits nouvellement affecté au Centre National des Opérations d'Urgences en Santé Publique. Le fonctionnement de tout ceci a nécessité le recrutement par voie de concours de plus de deux mille personnes. Le Collectif des cadres mauritaniens expatriés (CCME) présent sur le terrain avec sept médecins et un technicien en réanimation, tous mauritaniens officiant habituellement à l'étranger a été d'un grand apport dans la prise en charge des cas graves et le transfert de compétences.

En guise de conclusion, nous pensons que si cette pandémie à l'image de celle d'Ebola, a mis à genoux les systèmes de santé des pays où elle a sévi, Dieu merci, le nôtre a eu la chance de procéder très tôt aux modifications et réajustements nécessaires et se comporter bien dans la gestion sanitaire de l'événement

indésirable. A cela s'ajoute le fait louable que les mauritaniens ont généralement respecté les décisions sociales et sanitaires prises pour les protéger de cette maladie. C'est pourquoi, nous nous en sortons in fine, sur le plan épidémiologique, relativement bien par rapport aux voisins africains et arabes. Comme le montre le dernier classement établi par le magazine Global Finance du 15 juillet 2021, qui place la Mauritanie au 10ème dernier rang dans le monde arabe et 64ème au niveau mondial des pays les plus sûrs du monde pour l'année 2021. Ce classement prend en compte trois facteurs clés: la guerre et la paix, la sécurité personnelle et les risques de catastrophes naturelles y compris les facteurs de risque liés à la pandémie. Autant dire que l'événement indésirable est venu interférer et sans entraver le Taahoudaty de Son Excellence Monsieur le Président de la République Islamique de Mauritanie Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.





ENSEMBLE POUR UNE VILLE PROPRE

**Lutte contre le Coronavirus :**

La Mauritanie a pu surmonter les étapes critiques de la pandémie

■ Dossier: Med Abderrahmane Ould Med Yehdhib

Cela fait maintenant seize mois que la Mauritanie et les autres pays du monde se sont vus appelés à s'habituer à vivre une crise sanitaire exceptionnelle et interminable, dont les conséquences humaines et socioéconomiques sont potentiellement couteuses.

Il s'agit de la pandémie de la Covid-19.

Oui cela fait maintenant seize mois que les citoyens vivent quotidiennement au rythme du confinement, des sirènes des ambulances qui animent les rues et les grandes avenues de Nouakchott. C'est un bruit révélateur d'évacuation de patients en situation critique nécessitant des soins intensifs et urgents dans les formations hospitalières ou des décès à enterrer dans les cimetières de Nouakchott.

Au plan socio-économique, c'est la montée excessive des prix des denrées essentielles, la récession économique, la restauration répétitive du couvre-feu et la domination du chômage, surtout dans les rangs des jeunes, force vive de la nation.

Poids économique de la Maladie :

Cette situation sanitaire compliquée et accentuée a conduit à la récession de la croissance économique dans le pays.

Selon la Banque mondiale, la Mauritanie a enregistré une chute allant de 5,0 à -1,5 entre les années 2019 et 2020.

Dans la même période un nombre additionnel de 142 mille ménages ont dû basculer dans le cercle de pauvreté et de la précarité.

Face à cette situation la promotion de la vaccination s'est avérée le moyen le plus sûr de lutter contre la pandémie.

L'atténuation de l'impact et la riposte à la maladie passe nécessairement par la reconstruction de l'économie, surtout le développement du capital humain dans un contexte d'inclusion et de résilience. Tout cela nécessite du temps et des moyens.

Renforcement de la qualité des soins :

Pour contrer cette situation inédite, la Mauritanie a pu, grâce à la sagesse de son Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, engager des efforts colossaux destinés à renforcer son système sanitaire, pour le rendre plus apte à absorber le nombre croissant des demandeurs des soins curatifs spécialisés, surtout les services de réanimation, de pneumologie, des urgences et de cardiologie.

Cela était rendu possible par l'acquisition des équipements sophistiqués de laboratoire et le recrutement à grande échelle du personnel soignant.



* Création d'un fonds spécial de Solidarité sociale et de Lutte contre le coronavirus ;



* Réduction du nombre de décès au plus bas niveau ;



* Acquisition de grandes quantités de vaccins anti-covid-19 ;



* Revalorisation et rénovation du système sanitaire national ;



* Réalisation à Nouakchott d'une formation hospitalière spécialisée dans la prise en charge des cas de coronavirus ;



* Mobilisation de financements pour la préparation et la réponse stratégique à la covid-19 ;



* Recrutement et contractualisation de huit cents unités ;



* Renforcement de capacité de résilience après chaque vague de la pandémie.





Ces équipements sont destinés à prévenir, détecter et répondre à la menace posée à la covid-19 et de renforcer les systèmes nationaux de préparation à la santé publique.

Au plan préventif, les pouvoirs publics ont organisé de vastes campagnes de sensibilisation sur le respect et l'application des mesures barrières : le lavage répétitif des mains au savon ou avec un gel antiseptique, le port de masques ou l'équivalent, la distanciation sociale et l'éloignement des attroupements ou rassemblements populaires et la désinfection des lieux publics (écoles, mosquées, marchés ect).

Un fonds spécial de Solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus :

Conscient de tous les aspects de pandémie et de ses répercussions socio-économiques, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a alloué des ressources financières spécialement réservées à la prise en charge sanitaire de la crise et à l'atténuation de ses effets sociaux-économiques dans le cadre d'un fonds dénommé : Fonds spécial de Solidarité sociale et de Lutte contre le coronavirus, pour un montant de vingt cinq milliards MRO.

Ce fonds a pour objectif de mobiliser toutes les ressources disponibles pour les orienter vers les secteurs d'activités les plus affectés par les conséquences de la pandémie et les couches sociales les plus fragiles et les plus vulnérables.

La gestion du fonds s'effectue de manière transparente et son bilan est reluisant. Sept rapports ont été publiés depuis la création de la commission nationale de suivi, à raison d'un bilan chaque deux mois.

En termes de chiffres, 4,5 milliards MRU sur les 6,4 milliards du Fonds de solidarité ont été déjà utilisés, et il reste 1,9 milliards d'ouguiyas dans les caisses.

Le volet sanitaire du fonds a permis jusqu'ici le financement de l'acquisition de quantités de médi-

caments, de matériels, d'équipements et consommables sanitaires répondant aux normes et besoins face à la menace de la pandémie...

Pour donner davantage de précisions sur les améliorations apportées au secteur de la santé dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds spécial de Solidarité sociale et de Lutte contre le coronavirus, l'AMI a interrogé la secrétaire générale du département, Dr. Ba Halima Yaya et le directeur général des Ressources au même département, M. Mohamed Mahmoud Khatry.

Intervenant le premier, la secrétaire générale a rappelé l'engagement fort du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et du gouvernement en faveur de la lutte contre la pandémie de la covid-19; engagement qui a permis à la Mauritanie d'apporter une réponse efficace à la crise dans toutes ses dimensions, curatives et préventives.

« Notre stratégie constitue pour beaucoup de pays de la région un bel exemple de succès, surtout en matière d'engagement, de sacrifice, d'abnégation, de coordination, de solidarité et de sensibilisation sur les mesures barrières et de l'auto confinement », a noté Mme Ba.

La situation du secteur était déplorable:

Au sujet de la situation du secteur de la santé avant le déclenchement de la pandémie et la mise en œuvre du Fonds spécial de Solidarité sociale et de Lutte contre le coronavirus, Mme la secrétaire générale a relevé que son secteur « était handicapé par certaines insuffisances de taille et à des niveaux différents ; insuffisance qui nécessitaient d'être corrigées impérativement.

« Il s'agit d'une situation déplorable », a-t-elle dévoilé.

Pour elle : les infrastructures étaient insuffisantes et inadaptées surtout le manque de lits de réanimations, d'oxygène, de services de radiologie et de

laboratoire».

Au plan des ressources humaine, des équipements et de la logique, la secrétaire générale a noté un manque considérable et perceptible en matière des staffs soignant, au niveau des plateaux techniques, de la logistique, des ambulances et d'autres véhicules.

Réagissant à une question relative à la situation actuelle, Dr. Ba a précisé a dit : L'état actuel est incomparable avec celui qui prévalait avant la crise. Aujourd'hui toutes les formations sanitaires possèdent des ambulances, de l'oxygène et des équipements de dépistage et de diagnostic.

Un plan de lutte contre le COVID :

Pour contrecarrer la pandémie, le ministère de la Santé a élaboré un nouveau plan de lutte contre le COVID, et a pour sa mise en œuvre mobilisé des ressources sur le budget de l'Etat et auprès des partenaires intervenant dans la lutte contre la pandémie.

Le plan a pour objectifs de mettre sur pied un système de santé résilient capable de soutenir toutes les réformes et de lutter contre les épidémies et les événements de santé publique dans un contexte d'urgence, tout en permettant la continuité des services essentiels et la mise à niveau des structures de santé en termes de ressources humaines, matérielles et financières et d'amélioration de la qualité des prestations de santé.

Gestion de la crise COVID-19 :

Pour la gestion de la pandémie de la covid-19, le département de la santé a mis en place une coordination interne du pilier qui permettait de réunir les différents responsables des sous-groupes de travail : le responsable de la formation, le président du comité scientifique, les responsables de la gestion des équipements et médicaments et ressources humaines ainsi que celui de la gestion des sites de prises en charge.





Des réunions hebdomadaires du pilier prise en charge se tenaient avec les différents acteurs impliqués dans la gestion des cas (case management). Celles-ci portaient sur l'évaluation de la mise en œuvre de la partie prise en charge du plan national de riposte. Mais aussi de partage d'information et de mobilisation des fonds.

Au plan du renforcement des sites de prise en charge de la pandémie, d'importantes réalisations ont été opérées, à savoir :

- Mise en place de l'hôpital mobile Mohamed Ben Zayed.
- Renforcement des structures de prise en charge au niveau régional
- Acquisition et raccordement des centrales d'oxygène.

S'agissant de la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation des structures dans le cadre de la qualité des soins, un comité de supervision de la qualité de la prise en charge des cas covid-19 a été mis en place au niveau des centres de prise en charge.

Un état des lieux des centres de prise en charge covid-19 a été réalisé pour l'identification des goulots d'étranglement et proposition de solutions d'amélioration.

Au plan de la prévention et du contrôle de l'infection (PCI), les mesures suivantes ont été mises en œuvre au niveau de toutes les formations sanitaires par l'acquisition et la distribution des équipements de protection :

- Renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures de santé par la mise en application des mesures de PCI dans toutes les structures de santé (équipement, formation et supervision du personnel).
- Les directives, outils et équipements PCI sont disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Aussi la désinfection des sites de surveillance, de dépistage et de prise en charge de la COVID-19 a été toujours assurée;
- Une campagne d'hygiène et d'assainissement a été lancée au niveau des sites de confinement régulièrement.
- Gestion des décès Covid 19 : Enterrement digne et sécurisé des décès confirmés Covid (Hospitalisés ou communautaires).
- Construction de l'hôpital mobile Mohamed Ben Zayed pour la prise en charge Covid.
- Renforcement de la capacité de la prise en charge au niveau des régions par la formation et le suivi du personnel.

S'agissant de la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation des structures dans le cadre de la qualité des soins, les mesures suivantes ont été prises par le département :

- Mise en place d'un comité de supervision de la qualité de la prise en charge des cas covid-19 au niveau des centres de prise en charge ;
- Réalisation d'un état des lieux des centres de prise en charge covid-19, identification des goulots d'étranglement et proposition de solutions d'amé-



lioration ;

- Mise en place d'un comité chargé d'apprécier la structure et fonctionnalité des sites du triage au niveau hospitalier principalement à l'hôpital national de Nouakchott.

Dans le domaine de la communication, le ministère de la Santé a procédé, à travers le service de l'éducation pour la santé à la réalisation des activités suivantes :

- Multiplication et mise à la disposition des utilisateurs d'outils de communication.
- Formation des relais communautaires sur la communication Covid
- Elaboration de la stratégie nationale de communication.

Résilience renforcée après chaque vague :

Parlant de l'expérience mauritanienne dans la gestion de cette crise qui perdure, malheureusement, et avec laquelle nous sommes appelés à cohabiter, la secrétaire générale du ministère de Santé a mis en avant les performances de son secteur et les compétences de son staff soignant. « La leçon que nous avons apprise de la covid-19 est surtout la réalisation davantage de résilience de vague après vague. A chaque vague, nous sommes sortis plus renforcés et plus aguerris », a-t-elle insisté.

Mme Ba remercie les populations et s'est dit consciente de leur peine engendrée par le confinement. Mais elle les a exhortées à faire plus en matière d'observation des mesures barrières ; mesures qui restent le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie.

Elle a, également, exhorté aussi tous les services de communications à éclairer les populations sur les bienfaits des mesures préventives

Acquisition d'importantes quantités de vaccin :

Soucieux d'immuniser les citoyens contre le virus, le gouvernement Mauritanien, en application des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Gazouani, a fait de l'acquisition du vaccin et son administration pour

les différentes tranches d'âges une priorité nationale.

Ainsi quatre lots de vaccins ont été déjà réceptionnés, dont le déploiement va assurer une meilleure protection des groupes vulnérables, renforcer la résilience du pays face à la pandémie et relancer plus rapidement l'activité économique.

Le premier de cinquante mille doses de vaccins chinois Sinopharm était au mois de mars 2021, le second de soixante neuf mille six cent vaccins d'AstraZeneca, acquis dans le cadre du mécanisme covax, au mois d'avril 2021 et le troisième de deux cent quatre vingt mille de vaccins chinois Sinopharm, au mois de mai 2021.

Le quatrième lot est de quatre vingt mille doses de vaccin, don de l'Etat des Emirats Arabes Unies.

La Mauritanie a reçu, également, le 12 juillet 2021, de la Banque mondiale un financement sous forme de don de l'ordre de quinze millions de dollars américains.

Selon le ministre des Affaires économiques et de la promotion des Secteurs productifs, le financement vise à appuyer l'effort national de lutte contre la covid-19, à travers le renforcement des systèmes d'information, l'amélioration du dépistage, la fourniture d'équipements de laboratoires, le soutien du secteur dans l'achat, le stockage et le déploiement des vaccins, et de moyens logistiques.

Le gouvernement va faire d'autres commandes de vaccins pour garantir une couverture vaccinale de 63% de la population mauritanienne.

Pour donner à l'opération tout l'éclat qu'elle mérite, le Président de la République avait tenu à superviser, en dépit de ses multiples charges, le lancement, au mois de mars 2021, à partir du centre hospitalier de Nouakchott, le lancement de l'opération de vaccination contre le covid-19 sur l'ensemble du territoire national.

La première phase de l'opération avait ciblé le personnel soignant au niveau de Nouakchott et quelques jours après le reste des wilayas du pays. Après le personnel soignant se fut le tour des personnes âgées, des malades souffrant d'affections chroniques et des couches vulnérables.



La deuxième phase a été marquée par la vaccination du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani le 9 avril 2021 au palais présidentiel à Nouakchott, puis le Premier ministre, les membres du gouvernement, le parlement et les hautes personnalités de l'Etat, les fonctionnaires, les médias et le grand public.

La Mauritanie jouit d'une riche expérience dans le domaine vaccinal, expérience acquise dans le cadre de la vaccination contre les maladies ciblées par le programme élargi de vaccination, contre la méningite et le cancer du col de l'utérus. Ses services de communication sont souvent mobilisés pour la sensibilisation sur les questions sanitaires avec au premier rang la vaccination.

Dans le cadre de la mobilisation sociale sur la vaccination contre la covid-19, le ministre de la Santé, M. Sidi Ould Zahaf, a supervisé, lundi 19 juillet 2020 le lancement d'une journée nationale de sensibilisation contre la covid-19.

L'objectif de la journée était de sensibiliser la population sur les dangers de la nouvelle vague, notamment avec l'apparition de nouveaux variants du virus, particulièrement plus virulents, et la nécessité de prendre en considération les mesures sanitaires recommandées.

Accompagné des ministres de la Culture, de la Jeunesse, des Sport et des Relations avec le Parlement, M. Moctar Dahi et des affaires Islamiques, et de l'enseignement originel, M. Dah Ould Sidi Ould Amar Taleb, le ministre de la santé a indiqué que la Mauritanie connaît ces jours-ci une hausse considérable des cas de contamination avec l'apparition d'un nouveau variant Delta.

La variant Delta est réputé par sa contagiosité excessive, ce qui nécessite l'extrême vigilance des citoyens pour contrer la propagation de la nouvelle vague de la pandémie.

M. Sidi Ould Zahaf s'est félicité de l'implication des différents acteurs locaux et des partenaires dans cet effort national, qui vise la lutte contre la pandémie ; en soulignant l'impératif du respect strict des mesures sanitaires préventives, et de la prise, dans l'immédiat, le vaccin anti-covid-19.

Le comité interministériel chargé du suivi de la pandémie, avait décidé, dimanche 18 juillet 2021, en application des instructions du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, d'organiser une journée nationale de sensibilisation contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire national pour sensibiliser les citoyens sur les risques majeurs liés à la pandémie.

Réagissant à une question à l'état de préparation pour la cohabitation avec cette pandémie qui perdure encore, la secrétaire générale a souligné que les structures sanitaires nationales sont suffisamment outillées pour la prise en charge de la pandémie le temps qu'il faudra, sans que cela affecte leurs missions curatives traditionnelles.

« Actuellement, nous sommes mieux équipés, et mieux informés sur la maladie. A chaque pause de la crise, le département poursuit la prise en charge des autres pathologies », a-t-elle conclu.

Pour sa part, le directeur des ressources au ministère de la Santé, M. Mohamed Mahmoud Khadry a passé en revue les innovations apportées au secteur depuis l'événement de la covid-19.

Il a noté, également, des améliorations au plan de la réanimation, dont le nombre de lits d'hospitalisation est passé de 4 à 187, en plus de la mise sur pied des services opérationnels dans le domaine.

Renforcement des capacités de diagnostic :

Le directeur des Ressources a précisé que son département a pu, dans le cadre du Fonds spécial pour la Solidarité sociale et la Lutte contre la covid-19, acquérir des équipements très sophistiqués de diagnostic, surtout au bénéfice des services de laboratoire et de radiologie ainsi que des ambulances et autres véhicules.

Il s'agit, notamment d'Agitateur de Kline, d'appareils de numération et d'ionogrammes, d'aspirateurs, centrifugeuse, de coagulomètres, d'échographes mobiles, d'extracteurs PCR, de fauteuils de dialyse, de générateurs de dialyse, de GeneXpert Virologie, de laryngoscopes, de lits de réanimation, de lits d'hospitalisation, de manomètres adaptés, de bonbonnes d'oxygène à trois crans, de moniteurs de surveillance Oxymétries, de pousses seringues, de radios mobiles, de respirateurs, de spectrophotomètres et de stéthoscopes.

Recrutement et contractualisation de 800 unités :

Au sujet des Ressources humaines, M. Khadry a annoncé le recrutement ou la contractualisation de huit cent employés.

Il s'agit de médecins spécialistes, de médecins généralistes, de chirurgien-dentiste, de biologistes, de pharmaciens, d'ingénieurs biomédicaux, de techniciens supérieurs de la santé, de sages-femmes, d'infirmiers diplômés d'Etat, d'infirmiers médico-sociaux et d'agents d'hygiène.

Un hôpital mobile pour la prise en charge des cas de la covid-19:

L'hôpital mobile Cheikh Mohamed ben Zayed constitue une formation hospitalière phare dans le domaine de la prise en charge des cas de la covid-19. Elle compose de deux grands pavillons, dont l'un est constitué de panneaux préfabriqués, et l'autre, mobile, constitué de tentes et de conteneurs, renforcés par l'équipement et les fournitures appropriés.

Le premier pavillon comprend un hôpital d'une capacité de 120 lits, dont 24 lits destinés aux soins intensifs, et répond aux spécifications techniques suivantes:

- Un bâtiment d'une superficie de 3 300 m² (grand hall d'accueil, 30 salles de réservation, 6 chambres pour le personnel médical, une salle pour une pharmacie, une autre pour le laboratoire, des toilettes pour les patients, 4 salles de bain et vestiaires pour le personnel médical, deux pièces pour l'électricité).
- Des systèmes de contrôle pour les portes des couloirs, l'électricité, l'eau et les égouts, ainsi que la détection d'incendie.
- Les gaz médicaux sont équipés d'un réseau de

distribution avec une chambre externe pour les équipements de gaz: rinçage, air comprimé, avec pièges à oxygène.

- Deux générateurs d'une capacité de 500 kVA pour assurer la continuité de l'électricité, 3 réservoirs d'eau d'une capacité totale de 60 m³ avec une pompe à eau.

Le matériel médical nécessaire à la garde et à la prise en charge des patients.

Le deuxième pavillon comprend un hôpital d'une capacité de 100 lits, selon les spécifications suivantes :

- des tentes d'une superficie totale de 4000 mètres carrés (salle d'accueil, salle d'administration, salle d'examen, 10 salles de réservation, salle de pharmacie, salle de laboratoire, toilettes pour les patients, salles de bains et vestiaires pour le personnel médical, systèmes d'électricité et de climatisation, réservoirs d'eau et d'assainissement.

- Un groupe électrogène d'une capacité de 1000 KVA couvre toutes les parties de l'hôpital mobile, avec un réservoir de carburant d'une capacité de 20 m³ Réservoirs d'eau d'une capacité totale de 30 mètres cubes avec des pompes à eau et des pompes destinées à l'évacuation des eaux usées. - Mobilier médical et de bureau pour le bâtiment (lits, tables, chaises, couvertures, oreillers, etc.) avec extincteurs.

Le matériel médical nécessaire à la réservation et à la prise en charge des patients.

Les installations hospitalières ont été renforcées par le ministère avec l'adjonction d'un générateur d'oxygène médical d'une capacité de 480 litres par heure, un poste de garde et une salle électrique.

Perspectives d'avenir

Le directeur a, également, déclaré que des centrales d'oxygène seront, ultérieurement installées au niveau de Rosso, de Kaédi, de Tidjikja et de Néma.

« Le département de la Santé intensifie ses efforts pour assurer une réponse efficace à la covid-19 dans le cadre d'une mutualisation de son budget, du soutien des partenaires au développement et des ressources obtenus dans le cadre du fonds spécial pour la Solidarité sociale et la Lutte contre la covid-19 », a-t-il conclu.

Avec plus de seize mois de cohabitation avec un virus redoutable et l'application des mesures de restriction aux conséquences sociales et économiques douloureuses, les Mauritanien se sentent désormais plus aguerris et plus aptes à supporter et à résister face aux défis et aux crises comme celle de la covid-19.

Les Mauritanien apprennent avec la covid-19 la nécessité de compter sur eux mêmes et à résister faces aux secousses et aux autres aléas de la vie.

Dans leur sagesse ancestrale, les Chinois utilisent deux mots pour désigner la crise : le danger et l'opportunité.

Nous, également, on peut faire comme eux, et réaliser des transformations structurelles et ce en mobilisant nos concitoyens, la jeunesse en tête, autour d'une vision stratégique clairvoyante portée par des politiques économiques et sociales efficaces.



Santé :

DEUX ANS DE REALISATIONS TOUS AZIMUTS !

L'année 2019-2021 n'aura pas été marquée au niveau du secteur vital de la santé que par la pandémie de la COVID19 ; au contraire, elle a connu une espèce de boom dans ses différentes déclinaisons. La crise sanitaire a constitué comme un accélérateur dans des différents domaines, notamment les équipements, les infrastructures, la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines et de l'arsenal juridique. Les chiffres concoctés par le département démontrent que les différents démembrements du secteur n'ont pas chômé, ils ont mouillé les maillots pour mettre en œuvre les engagements du président de la République Mohamed Cheikh Ghazwani. Ainsi, le secteur a poursuivi la mise en œuvre du PNDS dont l'objectif est l'amélioration de la gouvernance et des services de santé de base ; il a aussi et surtout adopté de nouvelles réformes institutionnelles portant sur son organisation même, et sur un schéma de réformes structurantes soutenues par une nouvelle approche de planification axée sur les résultats basée sur l'évidence en utilisant les outils appropriés et reconnus mondialement pour la planification sanitaire (OHT, EQUIST, etc.).

Rendre les structures et les prestations accessibles à tous

Rapprocher les structures de santé des citoyens avec des offres de soins de qualité et accessible à tous aura été un des engagements phare du président de la République. Pour relever ce challenge, le ministère de la santé s'est attelé, entre 2019 et 2021 à peaufiner une carte sanitaire partant de l'état des lieux exhaustif, à réformer et à développer, entre autres, la carte hospitalière, à mettre en œuvre une stratégie efficace de maintenance des infrastructures et équipements.

La deuxième préoccupation a porté sur l'accessibilité financière aux prestations de santé, ce qui a conduit à une harmonisation de la tarification des prestations et des actes publics d'une part, et privés d'autre part, à l'audit de la CNAM (en cours), à la mise en œuvre de la feuille de route pour une assurance maladie universelle, au développement de chantiers spécifiques d'accès des Handicapés et des hémodialysés avec le MA-SEF. Une convention a été signée entre Taazour et CNAM pour la prise en charge des indigents.



Dr David Pestaña (chef service soins intensifs l'hôpital Ramon y Cajal) faisant une démonstration du VITAE 40 dans l'unité soins intensifs de l'hôpital militaire, Nouakchott, Mauritanie. AECID

Les efforts ont également porté sur la réalisation d'une enquête démographique et de santé, l'élaboration des comptes de la santé 2016-2017, le lancement de l'étude de tarification des actes médicaux, le renforcement du Centre National des Opérations d'Urgence de Santé Publique (CNOUSP), la mise en expérimentation d'un processus de recherche-action pour un système de santé local couplé à un système d'assurance communautaire grâce à la mise en place des Caisses Régionales de Solidarité Santé (CRESS), la poursuite de la mise en œuvre et le suivi des 32 mesures prises dans le cadre des engagements du Président de la République dans le domaine de la santé. L'évaluation du PNDS II et l'élaboration du nouveau PNDS 2021-2030 ont été effectués et l'appui à la CAMEC intensifié. D'autres avancées ont été notées : le renforcement du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments pour garantir la disponibilité et la qualité des médicaments, la création d'une commission nationale de coordination et de pilotage de l'approvisionnement en médicaments pour encadrer la réforme et l'assainissement du secteur, la gratuité des frais de santé pour les soins

maternels, infantiles et d'urgence ainsi que le transport médical des évacuations sanitaires à tous les niveaux pour le continuum de soins, la révision du cahier des charges pour l'enregistrement des médicaments pour le strict respect des normes de la qualité. Autre pas très important, la réorganisation et régulation du sous-secteur pharmaceutique public et privé, le recrutement massif de centaines de personnel de santé, toutes catégories confondues, l'acquisition des équipements médico-techniques pour la mise à niveau des plateaux techniques des structures de santé notamment pour les spécialités essentielles, pour les services de maternité, de pédiatrie, de néonatalogie, et de réanimation. Des dizaines d'ambulances médicalisées en plus de celles mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la sécurité routière. Enfin, on peut citer le développement d'une feuille de route pour la mise en place d'une plateforme permettant d'intégrer l'ensemble des données du système de santé dans un même entrepôt national. Le logiciel District Health Information Software version 2 (DHIS2), renforcera le SNIS et représentera une véritable force pour le système de santé.





Pour des RH performantes

Les ressources humaines constituent la cheville ouvrière de tout système de santé. Dans ce cadre d'importants efforts ont été déployés pour disposer d'un personnel suffisant, de qualité mais aussi motivé. A cet effet, une base de données de gestion prévisionnelle des ressources humaines, avec des plans de formation et de carrière, un système de rémunération adéquat du personnel, une révision des curricula et de la grille salariale, un système de gestion équitable et sans complaisance des RH pour garantir une répartition efficace des personnels de santé ont vu le jour.

Pharmacie, un secteur en passe d'être assaini

Assurer des prestations de qualité aux citoyens passe forcément par l'approvisionnement en médicaments suffisants de qualité et surtout sécurisés. Les médicaments périmés ou achetés dans la rue constituent un danger public. Dans ce cadre, les autorités ont rapidement pris la question à bras le corps pour répondre aux nombreuses plaintes des citoyens. Ainsi, l'état a décidé de régulariser le secteur privé médical et de l'exercice cumulé en public et en privé, d'assainir le secteur pharmaceutique, de réviser le modèle d'approvisionnement du pays, de renforcer la CAMEC, sur la base de son audit (en cours) et les capacités du Laboratoire National de contrôle de qualité des médicaments et d'harmoniser des prescriptions

et traçabilité de tous les produits pharmaceutiques et suivi des stocks publics et privés.

L'assainissement du secteur pharmaceutique a permis la mise à jour du Répertoire des dépôts (317 à Nouakchott), pharmacies (171) et grossistes (39).

Parallèlement à cela, une gestion des urgences de santé publique a été instaurée et un centre CNOUSP doté en moyens humains et matériels mis en place pour la gestion des urgences de santé publique. Ces efforts se sont traduits par la mise en place de la gratuité des consommables de premiers soins de la salle d'urgence et l'application de la gratuité de la prise en charge de la réanimation et du transport inter hospitalier des patients.

Au plan des infrastructures et équipement biomédicaux, un bond significatif a été enregistré. Ainsi, les travaux de construction et l'équipement de l'hôpital d'Atar, et du centre d'hémodialyse du CHN sont en phase d'achèvement.

D'autres investissements attendent la mise en place de la nouvelle carte sanitaire pour rationaliser les ressources et les rapprocher davantage des populations et du coup, résorber les disparités régionales. Dans ce cadre d'importants efforts ont été entrepris dans la l'hygiène publique et l'amélioration de la qualité et promotion des soins et le renforcement des laboratoires. Voir encadré

COVID19, effet accélérateur

La pandémie de la COVID19 a certes ébranlé le système de santé mauritanien qui n'était pas dans les dispositions pour faire face à une telle crise sanitaire. Mais, grâce aux efforts des pouvoirs publics, ce système de santé a pu résister au choc. Mieux elle s'en est bien tiré. Cette crise sanitaire a permis au système de santé de combler les énormes déficits auxquels il faisait face et corriger ses déséquilibres structurels. Comme le dit l'adage, à quelque chose malheur est bon. Face à la pandémie, le gouvernement a vite pris les dispositions appropriées.

Un plan de lutte anti covid a été élaboré, avec une importante mobilisation de ressources tirés du budget de l'état et des partenaires techniques et financiers.

Ce dispositif de résilience ainsi mis en place, a permis d'acquérir les équipements nécessaires, d'aménager des infrastructures et de mettre à niveau le personnel. C'est dire que des enseignements ont vite été tirés de la COVID 19. (Voir encadré)

9 projets de santé du ProPEP

Pour accélérer l'objectif « atteinte de la couverture sanitaire universelle » un certain nombre de projets ont ainsi été financés en vue de renforcer la résilience du système de santé face aux menaces de santé publique.

Il s'agissait de la gratuité des soins pour les indigents, plus de 1858 admis ne réanimation ont été pris en charge, de la réduction de forfait obstétrical passé de 900 à 400 MRU. Dans ce cadre, 27803 femmes adhérentes au forfait ont été prises en charge par le Programme. Il s'y ajoute la prise en charge des accidents de la voie publique, avec

la mise en place d'un système de communication interne (GFU, Groupe WhatsApp).

Dans ce cadre, 12 unités de secours routières sur les 40 prévues d'ici 2022 ont été installées sur les principaux axes routiers du pays. Elles ont permis d'opérer plus de 150 interventions et 467 malades.

Les évacuations des malades demeurent, comme

on le sait, une grosse préoccupation, c'est la raison pour laquelle, les transports médicalisés entre les formations sanitaires pour les malades évacués, au premier niveau ont été rendus gratuits.

Figurent parmi les projets, la régulation et la normalisation des secteurs publics et privés de santé (en cours), la Construction et équipement de 30 centres de santé et 45 postes de santé dans le pays (en cours) et la mise en place d'un SAMU en Mauritanie (en cours) et la mise à niveau des hôpitaux (en cours) et d'une assurance maladie Universelle (en cours).

Dispositif de Gestion de la COVID

Pour faire face à la pandémie de la COVID19, une maladie jusque-là inconnue du monde entier, le ministère de la santé a mis en place un dispositif inclusif. Toutes les compétences en la matière ont été sollicitées.

Ce dispositif est basé sur la mise en place d'une coordination de prise en charge des cas de COVID 19. Elle comprenait des responsables de la santé, du président du comité scientifique, les responsables de la gestion des équipements et médicaments et ressources humaines ainsi que celui de la gestion des sites de prises en charge. L'OMS assurait le rôle de coordinateur des partenaires techniques et financiers.

Le deuxième pilier est centré sur l'organisation et le renforcement des sites de prise en charge des cas COVID. Dans ce cadre, un hôpital mobile dénommé Mohamed Ben Zayed a été monté et les structures de prise en charge au niveau régional renforcées avec l'acquisition et le raccordement des centrales d'oxygène. Le troisième pilier porte sur la Prévention et contrôle de l'infection FCI. L'objectif est de prévenir contre les infections par l'acquisition et la distribution des équipements de protection dans les structures de santé lesquelles sont régulièrement désinfectées et les sites de confinement assainis.

Dans le même ordre d'idée, le ministère a assuré l'enterrement digne et sécurisé des décès confirmés de COVID (hospitalisés ou communautaires). Un comité de suivi de la qualité des soins et de la prise en charge des cas COVID a été installé, il a été renforcé par un volet communication portant sur l'éducation pour la santé. Tous ces efforts ont été soutenus par un travail de régulation et d'organisation aussi bien des structures que de la qualité des soins. On peut ainsi noter l'élaboration et d'adoption de textes portant sur la réforme hospitalière, la réforme pharmaceutique, l'hygiène publique, l'harmonisation des prescriptions médicales. Tout en ébranlant le système de santé, la COVID 19 aura permis à celui-ci de s'adapter, mieux de franchir de grands pas. Désormais, le système de santé mauritanien pourra faire face à d'autres pandémies, sans grands heurts.

Athié Alassane

+ Renforcement du système de santé par l'amélioration des plateaux techniques

Objet	Stade d'Avancement
Acquisition d'un angiographe pour le CHS	Prévue août 2021
Acquisition de 10 centrales d'oxygène	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service de la radiologie destiné aux structure de Santé et de points d'Entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des produits de désinfections détection destiné aux structures de santé et point d'entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des équipements de Protections et de détection destinés aux structures de santé et points d'entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des respirateurs de réanimation pour les structures hospitalières du Pays	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des respirateurs de réanimation et poussettes seringue à double voie pour les structures hospitalières du Pays	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des équipements de réanimation dans les structures de santé et des points d'Entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service de la radiologie destiné aux structure de Santé et de points d'Entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des équipements de Protections et de détection destinés aux structures de santé et points d'entrées	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des produits de désinfections détection destiné aux structures de santé et point d'entrées	RECEPTIONNE
Acquisition de 11 ambulances pour le transport des malades pour l'acheminement et la sécurisation des prélèvements	RECEPTIONNE
Acquisition de 09 ambulances pour le transport des malades pour l'acheminement et la sécurisation des prélèvements	RECEPTIONNE
Fourniture, Installation, Mise en service des équipements de Protections et de détection destinés aux structures de santé et points d'entrées	RECEPTIONNE
Acquisition plate forme PCR et réactifs INRS	RECEPTIONNE
Acquisition Equipement de réanimation (50 respirateur et 50 pousse seringue à double voie)	RECEPTIONNE
Acquisition de (80) lits électriques de réanimation	RECEPTIONNE
Acquisition 20.000 VTM	RECEPTIONNE
acquisition des équipements de radiologie numérique (5 radio numérique)	RECEPTIONNE
acquisition 47000 masque FFP2	RECEPTIONNE
Acquisition de 6 GENEXpert pour l'INRS	RECEPTIONNE
Veille Communautaire (location véhicules)	RECEPTIONNE
Acquisition d'un extracteur KING FICHER pour l'INRS	RECEPTIONNE
Acquisition 9 Kadi Mobiles	RECEPTIONNE
acquisition de 12 ambulance médicalisée	RECEPTIONNE
acquisition des équipements de protection individuelles	RECEPTIONNE
acquisition des équipements de réanimation (bouteille et pousse seringue double voie)	RECEPTIONNE
Acquisition des Equipements de Dialyse (10 fauteuils complets)	RECEPTIONNE
Interconnexion des structures hospitalière du pays avec le niveau central	RECEPTIONNE
Acquisition de 50.000 Tests rapide COVID-19	RECEPTIONNE
Acquisition d'un séquenceur	EN COURS
Acquisition de test rapide paludisme	EN COURS
Acquisition de 6 Incinérateurs	EN COURS
Acquisition de 10 ambulances	EN COURS
Acquisition du complément plate forme PCR pour l'INRS	EN COURS
Acquisition des EPI	EN COURS

L'inspecteur général de l'Education Nationale à Horizons :

« Nous œuvrons pour faire de l'école un creuset d'intégration sociale »

L'Ecole de la République a dit le Président de la République est le seul creuset à même de préserver la cohésion nationale et d'offrir à tous, l'opportunité de se scolariser sans discrimination. C'est pourquoi le ministère de l'Education nationale, sous la supervision du Premier ministre, a conçu et mis en œuvre un programme scolaire intense visant à faire de l'école un pivot susceptible de fournir des ressources humaines à même de porter le développement intégré de notre pays. Mais pour asseoir une Ecole de la République, il faut tout d'abord commencer par résorber les disparités sociales, d'où la création de Zones d'Education Prioritaire (ZEP). Selon M. Naji Ould Said, inspecteur général de l'Education Nationale et de la Réforme du Système éducatif, deux principes sont mis en œuvre à cette fin : la discrimination positive dans l'offre de service et la prise en charge des élèves issus des franges vulnérables. Dans un entretien exclusif accordé au magazine mensuel Horizons, M. Ould Said, par ailleurs membre du Conseil supérieur de l'Education Nationale, revient sur l'Ecole de la République, ses caractéristiques, son rôle dans la société, ses exigences, sa contribution à la formation des jeunes et la poursuite de la réalisation des engagements du Président de la République dans ce domaine prioritaire. Voici l'intégralité de cet entretien :



Horizons : Pouvez-vous, M. l'inspecteur général, faire un bref aperçu sur l'école républicaine, ses caractéristiques et son état d'avancement dans notre pays ?

M. Naji Ould Said : Le concept de l'école républicaine ou l'école du peuple se caractérise par un enseignement gratuit et obligatoire, dispensé à des élèves issus de toutes les franges de notre société dans les mêmes établissements et dans les mêmes conditions. Ce qui équivaut à garantir l'équité dans l'offre publique de service éducatif. Ce faisant, ce type d'établissements ajoute à la dimension éducative les dimensions politique, civilisationnelle et parfois même idéologique. Il peut donc être considéré comme « un projet socio-politique civilisé ». L'Ecole de la République est apparue pour la première fois en France à la fin du XIXe siècle avec des principes consistant principalement à :

- Diffuser une culture universelle et rationnelle ;
 - Garantir la neutralité sociale des établissements d'enseignement ;
 - Mettre en place une hiérarchisation sociale fondée sur la capacité et le mérite personnels ;
 - Façonner l'individu pour assurer son autonomie.
- A cela s'ajoute le fait de garantir un milieu de fusion et d'interaction sociales pour préparer les élèves à une saine intégration culturelle afin qu'ils puissent être le plus utiles pour la communauté, de faire de l'école un incubateur capable de préserver et de diffuser les bonnes valeurs et acquérir les sciences et les techniques modernes indispensables au développement.

Pour ce qui est de la Mauritanie en particulier, le gouvernement a conçu et mis en œuvre un programme intense visant à faire de l'école un pivot susceptible de fournir une ressource humaine à même d'assurer le développement intégral de notre pays, selon l'expression même du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani. Son Excellence disait que : « Nous savons tous d'accord que l'éducation est le seul moyen d'acquérir la science et le savoir ; c'est aussi le seul moyen de promouvoir le développement de notre pays (...). J'ai plus d'une fois exprimé mon intérêt pour ce secteur et affirmé ma ferme conviction

de sa centralité. Et aujourd'hui, à l'occasion de la rentrée scolaire, je réitère mon intention de faire de l'éducation une priorité. »

Horizons : Après le succès constaté dans le bon déroulement des concours nationaux (l'entrée en sixième, le brevet d'études secondaires, le baccalauréat) et la bonne marche de l'année scolaire malgré la propagation des vagues de Covid-19, disposez-vous de plans alternatifs de prévention à long terme ?

M. Naji Ould Said : Oui. Il y a la plateforme numérique pour l'enseignement à distance et la numérisation de l'enseignement. Ces deux outils étaient prévus par le ministère avant même la pandémie. Celle-ci a accéléré leur mise en œuvre pour parachever les programmes de l'année scolaire 2019-2020, suite à la suspension des enseignements consécutivement à la COVID-19. A cette époque, l'ensemble des cours du dernier semestre de différents niveaux d'études furent publiés, avec un focus sur les classes témoins : autrement dit la sixième primaire, la quatrième préparatoire, et la septième secondaire, avec ses diverses séries littéraires, scientifiques, sections mathématiques et techniques. Depuis, il s'est révélé plus que nécessaire de numériser l'enseignement, non seulement au niveau des cours mais aussi de la gestion des ressources...

Le secteur a également œuvré - et œuvre toujours - dans le sens du renforcement des potentialités de l'école pendant les situations d'urgence ou les périodes de crise. Dans cette optique, l'école s'est fixée deux objectifs principaux : la formation d'enseignants compétents et la création d'un espace scolaire capable de permettre aux enseignants et aux élèves de surmonter toutes les difficultés éventuelles d'apprentissage, notamment une juste évaluation du contexte et les possibilités de s'y adapter, sans oublier la nécessité d'inventer de nouveaux modèles de plus en plus perfectionnés.

Horizons : Des recommandations ou des suggestions à faire ?

M. Naji Ould Said : Je voudrais saisir cette opportunité pour citer quelques solutions, à titre d'exemples, relatives aux zones d'éducation prioritaire (ZEP). Vous savez que ces zones engendrent des enjeux aux dimensions stratégiques multiples. Ce sont des domaines où, pour des raisons économiques, culturelles ou sociales, la réussite scolaire et l'intégration sociale sont faibles.

Pour combler ces disparités, deux principes sont mis en œuvre, à savoir : la discrimination positive dans l'offre de service et la prise en charge des élèves issus des franges vulnérables. Autrement dit mettre plus les moyens du côté des plus précaires.

Il convient à cet effet de saluer un pas important dans cette direction : je veux citer les parrainages scolaires qui ont pu absorber cette année environ 175 000 élèves et qui sont entièrement consacrés aux zones où habitent des populations vulnérables. Tout ceci atteste de la priorité accordée à l'éducation par nos décideurs et la poursuite, par le ministre, de la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, des engagements de Son Excellence le Président de la République dans le domaine de l'éducation.

Je ne saurais conclure sans rappeler, à titre illustratif, les propos du Président de la République à l'occasion de l'ouverture de l'année scolaire écoulée. Il disait en substance :

« Je voudrais d'ailleurs demander à la famille éducative, aux enseignants, aux élèves et étudiants, et bien sûr aux parents d'élèves et à l'administration, aux collectivités locales mais aussi à la société civile, que chacun de nous, où qu'il se trouve, s'acquiesce de son devoir en vue d'impulser le secteur dans le cadre d'une Ecole de la République qui est le seul creuset à même de préserver notre cohésion nationale et d'offrir à tous l'opportunité de se scolariser sans discrimination, autrement dit, dans la justice et l'égalité ».

Propos recueillis par Sidi Moustapha Ould BELLALI



L'Ecole de la République en Mauritanie :

Un pas significatif vers plus d'inclusion et d'équité

Après les instructions présidentielles appelant à l'institution d'une Ecole de la République, le département de l'Education a conçu et mis en œuvre, en dépit de la pandémie du covid, des réformes allant dans ce sens. Ce qui a conduit à la consolidation d'une Ecole de la République qui a, selon le conseiller chargé de la coopération, abouti à l'instauration d'une école capable de fournir un même enseignement de qualité à tous les élèves mauritaniens sans distinction aucune et dans les mêmes conditions. S'y ajoute que le niveau des acquis des élèves s'est nettement amélioré, le taux d'admission aux examens nationaux a aussi vu une légère progression. 5000 enseignants et professeurs ont été recrutés suivant des procédures transparentes: concours; 710 salles de classe ont déjà été réceptionnées depuis août 2019 et plus de 500 sont en état de construction très avancées. En termes de motivation, les indemnités liées à la craie, à l'éloignement, entre autres, ont été doublées...

Sur la situation de l'école durant ces deux dernières années, M. Ahmed Ba a indiqué que le département s'est penché, ses deux dernières années, sur un travail en profondeur visant la réhabilitation de notre système éducatif et ce à travers des actions favorisant la mise en œuvre des préalables susceptibles de restaurer la confiance à notre école. Ces actions se sont traduites par des réflexions portant sur les voies et moyens préparant à la mise en œuvre d'une Ecole de la République à savoir, une école capable de fournir un même enseignement de qualité à tous les élèves mauritaniens sans distinction aucune et dans les mêmes conditions. Malgré la crise liée au Covid 10 et ces répercussions aussi bien économiques, psychologiques que sociales, notre école se porte plutôt mieux. :

Le niveau des acquis des élèves s'est nettement amélioré, le taux d'admission aux examens nationaux a vu une légère progression et c'est là un indicateur positif.

L'optimisation du SIGB et partant la gestion rationnelle des ressources humaines ainsi que l'interdiction des affectations du personnel enseignant au cours de l'année scolaire sont des actions entre autres mesures qui ont un impact positif.

Parlant de la correction des dysfonctionnements au niveau du secteur, il a expliqué que :

L'un des problèmes majeurs était le manque du personnel enseignant, une infrastructure d'accueil insuffisante, un personnel non motivé, une formation initiale peu efficiente.

5000 enseignants et professeurs ont été recrutés suivant des procédures transparentes



A cet effet, l'un des grands objectifs était de recruter un nombre suffisant d'enseignants pour pallier à leur déficit criant dans les écoles. 5000 enseignants et professeurs ont été recrutés suivant des procédures transparentes : concours. Une formation pédagogique rigoureuse leur a été faite. Une gestion assainie des ressources humaines (SIGB) a permis de ramener en classe plusieurs milliers d'enseignants permettant ainsi la réouverture de centaines d'écoles en veilleuse à cause du manque d'enseignants.

Un nombre important de salles de classe (2000) à été prévu dans le programme du Président de la République (ProPEP) dont 710 ont déjà été réceptionnées depuis août 2019 et plus de 500 sont très avancées. Plusieurs marchés de tables-bancs ont été lancés (40.000.) et seront déployés avant la rentrée prochaine. Ainsi, un nombre important d'écoles et d'établissement secondaires a été construit aussi bien à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays et ce pour garantir un plus large accès aux apprentissages, particulièrement dans les zones de grande vulnérabilité.

Les BNI et l'ENS ont eu leur grande contribution par la sortie de promotions en grand nombre. Il s'agissait pour nous de parer au plus pressé: devant chaque classe un enseignant.

En termes de motivation, les indemnités liées à la craie, à l'éloignement, entre autres, ont été doublées. Parmi les solutions mises en œuvre, malgré les conditions que nous a imposées la pandémie, l'élargissement de l'accès aux apprentissages, la

mise en place d'une nouvelle politique de formation initiale, déjà en vigueur dans les écoles normales des instituteurs (BNI) aussi bien au niveau de l'accès qu'au niveau de la fin du cursus.

Le besoin en formation continue des enseignants a été entamé par l'organisation d'une évaluation pour déterminer les besoins spécifiques de chaque enseignant dans les domaines académiques et pédagogiques.

En termes de décentralisation, des Plans de Développement Régionaux (PDR) sont en élaboration, un arrêté de la carte scolaire qui répond à ces PDR sera bientôt signé. En outre, 747 COGES ont été installés et ont tenu leur première réunion. Pour améliorer l'encadrement de proximité des moyens logistiques ont été mis à la disposition de tous les DRENs.

Les principales réalisations ont porté sur :

Recrutement de plus de 2418 enseignants et 4000 prestataires d'enseignement), 100 formateurs des BNI, 02 inspecteurs.

Création du grade d'instituteur principal permettant de passer du corps B au corps A de la fonction publique.

Plusieurs mesures d'incitation : la prime d'éloignement a augmenté de 150%, la prime de craie, payée sur 12 mois au lieu de 9 et élargie aux directeurs des écoles, augmentation de la prime d'encadrement des inspecteurs, etc.





La restructuration de la formation initiale au niveau des BNIs est largement engagée (programmes, formation des formateurs, équipements, mode de recrutement et de certification, projet d'établissement, ...).

Un plan d'infrastructures ambitieux a été lancé et son exécution est largement entamée : 2000 SDC programmées, 742 SDC remises dont 28 établissements complets et travaux en cours dans 1107 SDC dont 121 établissements complets.

Les programmes et manuels des classes concernées

par les premières années de la réforme ont été révisés et distribués gratuitement.

La formation continue au profit de plus de 5000 enseignants détenant les classes de la réforme.

Une opération d'analyse des besoins en formation des enseignants du fondamental achevée et préparation en cours d'un plan ambitieux programme de formation continue.

Un vaste programme de cantines scolaires a été lancé au profit de plus de 170.000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1000 écoles, dans le cadre d'un partenariat innovant avec la Délégation Générale

TAAZOUR et le CSA, avec d'autres partenaires.

La mise en place d'un système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) est sur le point de s'achever et constituera un saut qualitatif dans la gouvernance du système.

Plus de 700 écoles ont été dotées de comités de gestion des écoles COGES, avec la participation des communes et parents d'élèves.

Les capacités des directions régionales de l'éducation ont été renforcées par l'acquisition de véhicules.

Sur le plan pédagogique a poursuivi le conseiller, les préoccupations étaient portées sur des ambitions pragmatiques de révision des programmes. Les objectifs, ici visés, sont de décliner d'une part, les contenus de ces programmes en connaissances théoriques et contextualisés, en savoir faire et en savoir-être permettant aux élèves de profiter au maximum des apprentissages qui leur sont dispensés et d'autre part, les réécrire de façon à ce que les séquences d'apprentissage proposées à Vassala soient similaires à celles proposées dans une école d'excellence ou dans un établissement privé de Nouakchott. Les efforts, ainsi consentis, ont pour objectif de faire un pas vers plus d'inclusion et d'équité dans l'exécution des programmes tout en recherchant plus de qualité.

Les programmes de l'enseignement fondamental ont été réécrits et expérimentés en 1ère et 2ème AF. Ils viennent d'être validés.

Ceux de l'enseignement secondaire, toutes disciplines et niveaux confondus ont été révisés et généralisés en 1ère année du collège et du lycée et expérimentés aussi bien en 2ème Année du collège que du lycée. Leur validation est en cours.

Une politique efficace du manuel scolaire a accompagné la réécriture du programme.

L'IPN a produit et distribué en quantité importante les manuels de l'élève, révisés selon les nouveaux programmes sur toute l'étendue du territoire.

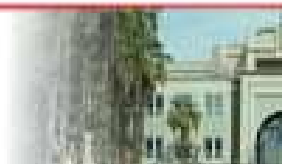
Feuille de route de la réforme

Au niveau du processus de concertation autour de la réforme du secteur éducatif, le Conseil National de l'Éducation a été créé, une feuille de route a été approuvée, l'étude capitalisation des réformes précédentes et l'évaluation de la réforme de 1990 a été réalisée et les thématiques proposées à la concertation ont été définies.

Propos recueillis : par Sidi Moustapha Ould BELLALI

Prochaines étapes de la feuille de route de la réforme

Activités	Participants	Date
Présentation du rapport de la capitalisation des réformes précédentes et identification des grandes lignes des thématiques de la concertation	Présidents des groupes parlementaires de : l'éducation, la cohésion sociale et des enseignants, Parties politiques de la majorité, Président de l'Association des Mères de Mauritanie, anciens ministres de l'éducation, syndicats professionnels de l'éducation et autres personnes ressources	29 mars 2021
Installation du Conseil National de l'Éducation	Président et membres du CNE, autres invités	Avant les concertations
Concertation au niveau des wilayas Atelier régional (15 ateliers)	Autorités locales, Elus locaux, société civile et acteurs locaux de l'éducation	1 ^{ère} quinzaine Août 2021
Assises Nationales de la réforme	Administration centrale-Autorités régionales, Représentants des Elus et de la Société Civile, Ministères partenaires-PTP-PH et autres concernés (IPN, ENS, ENIS, INAP, FTP, UN, ...) - Personnes ressources- Médias	2 ^{ème} quinzaine août 2021
Elaboration de la loi d'orientation	Expert et comité de lecture	1 ^{ère} quinzaine de sept
Adoption de la loi d'orientation en conseil des ministres	Conseil des Ministres	Fin sept
Présentation de la loi au parlement	Séssion parlementaire normale	oct
Lettre de politique sectorielle 2021-2030	Expert et comité de lecture	Mi-nov
Formulation du PNDSE III (phase 1 : 2021-2025 et phase 2 : 2026-2030)	Expert et comité de lecture	Janv-22





Agriculture :

La terre doit être une source de richesse pour le pays

Le 19 juin dernier, le ministre des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs, M Ousmane Mamoudou Kane, accompagné du ministre de l'Agriculture, Sidina Ould Sidi Mohamed Ould Ahmed Ely, a rencontré les habitants de l'arrondissement de Dar El Braka dans la wilaya du Trarza. M Kane, au nom du président de la République, a présenté, au-delà de Dar El Barka, à l'ensemble du pays, un schéma portant «valorisation du potentiel agricole de la Mauritanie en attirant des investisseurs nationaux et étrangers. » Dans un entretien à Horizon le ministre des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs a réexpliqué la portée de ce projet de valorisation des terres par l'investissement privé. Lire quelques extraits du discours prononcé à Dar El Barka et de l'entretien.

« Le projet que nous portons est tout simplement le chemin inverse, le contraire du processus de ce que d'aucuns ont appelé « accaparement des terres ». Il s'agit de mettre fin à la peur d'un tel phénomène qui n'engendre que des conflits inutiles et

des perdants. La politique que nous suivrons désormais sur instruction de SE Monsieur le Président de la République dans le domaine de la valorisation des terres agricoles est à l'opposé exact de celle suivie ces dernières décennies et qui a constitué une source de frustration pour nos populations locales dans leur diversité. L'ancienne politique a fait fuir les investisseurs, plombé le développement agricole du pays et fait peser sur la cohésion nationale une réelle menace. C'est donc tout le contraire du désir et de l'ambition du Gouvernement. Le phénomène d'empiétement sur les droits fonciers des tiers est nocif. Il a marqué, ces dernières décennies, le système de gestion foncière auquel Monsieur le Président veut à tout prix que nous tournions définitivement le dos. Cette nouvelle vision présentée et détaillée à Dar El Barka et dorénavant adoptée par le Gouvernement en sa réunion du 23 juin 2021, consiste à travailler pour un développement durable de notre secteur agricole, essentiel pour notre économie. Or, là où il y a un besoin d'investissements importants, la sérénité et la confiance entre toutes les parties sont absolument indispensables. Vous comprendrez donc pourquoi nous lions intimement les deux impératifs majeurs de mobilisation optimale de notre patrimoine foncier et l'instauration

d'un climat social de solidarité retrouvée entre toutes nos communautés rurales. »

Identification des superficies

« Ce qui est envisagé par le gouvernement, c'est « l'identification dans le cadre d'un processus qui va durer plusieurs années, des superficies suffisamment importantes pour pouvoir justifier des projets attractifs pour le secteur privé, identifier des blocs agricoles de grandes superficies (500, 1000 ou 2000 hectares) »

L'identification de ces blocs se fera principalement de deux façons. Les populations concernées peuvent, d'elles-mêmes, identifier un bloc et convenir de travailler ensemble à sa valorisation, en partenariat avec des investisseurs privés, l'Etat se limitant à un rôle de facilitateur. Cette manière de faire présente, bien évidemment, beaucoup d'avantages, car l'initiative appartient aux communautés concernées. Je dois dire que ce processus a déjà commencé dans plusieurs localités. Par ailleurs, l'Etat entend mettre en place dans les prochains jours un Comité de Pilotage de la mise en œuvre de ce schéma.





Composé de responsables de divers Départements, avec le concours essentiel de la SONADER, ce comité pourra, lui aussi, identifier des blocs agricoles adaptés à la mise en œuvre, en partenariat avec le secteur privé. Il faudra, par la suite, identifier les parties prenantes et veiller à ce qu'un consensus se dégage au niveau de la propriété d'une part, et de la modalité de mise en œuvre d'autre part. »

Mettre fin à la dépendance alimentaire

« Nous ne pouvons pas dépendre de l'étranger pour nous nourrir. Un pays n'est pas suffisamment indépendant s'il dépend des autres pour s'alimenter. Si l'on prend la proportion de terres arables par habitant, la Mauritanie se situe à la moyenne des pays arabes. Pourtant, nous dépendons beaucoup plus de

l'étranger que les autres pays arabes. Cette situation n'est pas acceptable. Le Président de la République nous a demandé de réfléchir à une formule qui permettra de tirer profit, d'abord de ce que la nature nous donne (l'eau, la terre, le soleil, les bras) mais aussi de tous les investissements réalisés au niveau de l'OMVS, du secteur énergétique, des infrastructures routières... Beaucoup d'argent a été dépensé et beaucoup de potentiels existent. Il serait irresponsable de notre part de laisser la situation telle qu'elle est actuellement. C'est pour cela que le gouvernement a engagé une réflexion. Le constat qu'il a fait est que le développement agricole souffre de trois obstacles majeurs. Le premier est le problème de la propriété foncière. On ne peut pas investir à long terme ni à moyen terme sans s'assurer d'une certaine forme de sécurité foncière. C'est un obstacle important qu'il faudra bien comprendre et résoudre.

Avoir la terre, en disposer, en être propriétaire ne suffit pas si l'on n'a pas les moyens de la valoriser. Il faut donc des ressources financières pour cette valorisation. Depuis 1974, l'Etat a mobilisé auprès de ses partenaires extérieurs, 550 milliards d'UM. C'est beaucoup d'argent pour un résultat insuffisant. Il faut donc trouver une réponse à ce problème de mobilisations des financements. »

La terre, source de richesses

« La terre doit être une source de richesse pour le pays, pour les populations et non un prétexte pour des discussions stériles. Les terres valorisées peuvent servir tout le pays, pas seulement les pulpations ici. Si on développe une activité quelque part dans le pays, elle profitera à tous les Mauritaniens directement ou indirectement. Ceci, nous devons l'intérioriser.

Le troisième principe, c'est que les privés nationaux ou internationaux peuvent mobiliser des ressources financières et une expertise que l'Etat ne peut pas mobiliser. Ils peuvent aussi faire preuve d'une rigueur dans la gestion que l'Etat ne peut malheureusement pas toujours faire. C'est pourquoi le partenariat des populations, du secteur privé et de l'Etat nous semble le principe de base de toute réforme du secteur agricole en Mauritanie. Ce que nous envisageons donc, c'est l'identification dans le cadre de ce processus qui va durer plusieurs années, des superficies suffisamment importantes pour pouvoir justifier des projets attractifs pour le secteur privé. Nous allons identifier des blocs agricoles de grandes superficies (500, 1000 ou 2000 hectares), les parties prenantes concernées par ce bloc, demander l'accord des parties prenantes pour la valorisation. Avec l'accord de ces parties prenantes et seulement avec leur accord, on procède à la sélection transparente des partenaires privés. »

Khalilou Diagana





Investissement public :

76 conventions d'un montant total d'environ 51 503 500 000 MRU

En matière de mobilisation des ressources pour le financement du programme d'investissement public, depuis août 2019, le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs a signé 76 conventions de financement d'un montant total d'environ 51 503 500 000 MRU dont quatorze (14) prêts concessionnels d'un montant global de 18 815 195 000 MRU représentant environ 37 % de la totalité des montants mobilisés, tandis que les dons se chiffrent à 32 688 335 000 MRU soit 63 % des financements.

Mohamed Salem Ould Nany, Directeur Général des Financements et de la coopération économique au Ministère des Affaires économiques souligne « que l'effort important a été mené qui a permis de mobiliser la majeure partie des financements sous forme de dons. Le reste étant des financements concessionnels avec des taux d'intérêt très bas et une durée de remboursement très importante. »

Parmi ces conventions, on peut citer les projets phares suivants :

- Projet sectoriel « Eau et Assainissement de la Mauritanie » avec la Banque mondiale, d'un montant de près de 1 015 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Construction du port de pêche de Nouakchott (PK 28) avec la Chine d'un montant de 3 123 380 000 MRU;
- Projet de Système de Filets Sociaux phase II avec la Banque mondiale d'un montant de 1 664 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Projet de construction de la Route Tidjikdja-Kiffa-Seililaby-Frontière du Mali lots 4 avec le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social d'un montant 6 348 000 000 MRU;
- Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires avec la Banque mondiale d'un montant de 2 430 240 000 MRU, sous forme de Don;
- Programme d'urgence pour contrecarrer les méfaits de la COVID 19, financé par le FADES d'un



Montant de 1 834 000 000 MRU;

- Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividendes Démographique au Sahel (SWHRD) avec la Banque mondiale d'un montant de 2 281 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Nouadhibou à partir du bassin de Boulenoir financé par le FADES d'un montant de 2 036 000 000 MRU;
- Projet d'appui au secteur de l'éducation de base avec la Banque mondiale pour un montant de 52 millions USD, soit 151 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Projet de Construction d'Hôpital SELMANB avec l'Arabie Saoudite pour un montant de 55 millions USD, équivalent à 1 078 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Projet régional d'accès à l'électricité et de la technologie de stockage d'énergie par batteries financé par la Banque mondiale d'un montant de 3 202 700 000 MRU, sous forme de Don;

- Projet d'appui à l'employabilité des jeunes en Mauritanie avec la Banque mondiale d'une enveloppe de 1 431 000 000 MRU, sous forme de Don;
- Projet régional de soutien au pastoralisme dans le sahel (PRAPS II) financé par la Banque mondiale d'un montant de 1 621 500 000 MRU, sous forme de Don.

En termes d'appuis budgétaires, sous forme de don, on peut citer, entre autres :

- Appui budgétaire avec la Banque mondiale d'un montant de 2 500 000 000 MRU;
- Appui budgétaire avec l'UB d'un montant de 840 000 000 MRU;
- Appui Budgétaire de l'AFD au profit du secteur de la Santé pour 105 000 000 MRU;
- Appui Budgétaire de la BAD pour un montant de 304 725 000 MRU.

Les négociations des projets suivants seront engagées courant 2021:

- Projet de la Route Atar-Chinguity avec la BID d'un montant de 17 600 000 Euros;
 - Programmes d'appui budgétaire, sous forme de don : 30 millions USD avec BM et 18 millions Euros avec UB;
 - Projet de construction d'une usine de glace et modernisation des installations au Port de Tanit d'un montant de 6 500 000 USD financé par un don du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement.
- Ainsi, la période entamée depuis août 2019, couvrant deux années, a été marquée par une mobilisation de ressources sans précédent, notamment, sous forme de don avec la Banque mondiale.

« Cet important soutien en faveur de nos projets de développement, témoigne de la grande confiance de nos partenaires techniques et financiers à l'égard de la Mauritanie. Cet effort de mobilisation des ressources s'accompagne d'un travail rigoureux de suivi, de monitoring de la qualité de l'investissement public » note Mohamed Salem Ould Nany Directeur Général des financements et de la coopération économique. Il ajoute « qu'il ne suffit pas seulement de mobiliser tant de ressources. Il faut également un mécanisme de suivi pour s'assurer de l'exécution des projets dans les délais impartis et avec les qualités requises répondant aux objectifs de développement identifiés initialement. »

C'est pourquoi, une Direction en charge de la supervision des projets a été créée au sein de la Direction générale des financements et de la coopération économique.

Par ailleurs, le Département a présenté en Conseil des Ministres en avril dernier une Communication relative au suivi de la performance des projets et programmes de développement et un rapport relatif à l'exécution de 58 projets a été réalisé pour identifier les contraintes et les mesures à entreprendre pour surmonter les difficultés rencontrées au niveau de l'exécution des activités de ces projets.

Khalilou Diagana





L'ONAS AU SERVICE DU CITOTEN

Créé par décret N° 122-2009 du 14 avril 2009, l'Office National de l'Assainissement (ONAS) exerce son activité sur toute l'étendue du territoire national et a pour objectifs :

La réalisation et la gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

La réalisation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées.

De manière plus détaillée, l'ONAS est chargé, dans le domaine de l'assainissement collectif et individuel en milieu urbain et périurbain, de la planification des interventions, de la recherche de financement des projets, de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, de la facturation et de l'encaissement des petits travaux liés à l'exploitation...etc.



A la veille de chaque saison hivernale, l'ONAS doit impérativement prendre toutes les dispositions nécessaires qui lui permettront de faire face aux catastrophes éventuelles causées par les

eaux pluviales en vue d'assurer la quiétude des citoyens et la sauvegarde de leurs biens.

Durant les dernières années, l'ONAS a accumulé une expérience suffisamment appréciable pour lui donner une idée de l'attitude à tenir face aux éventuelles catastrophes dues aux hivernages très pluvieux.



En 2021 l'ONAS a décidé la création de quatre pôles d'intervention couvrant l'ensemble du territoire national, répartis de la manière suivante :

Le pôle A, basé à Kaédi, couvrant le Gorgol et le Guidimagha.

Le pôle B, basé à Aleg, couvrant le Brakna, le Trarza et le Tagant.

Le pôle C, basé à Aïoun, couvrant les deux Hodhs et l'Assaba.

Le pôle D, basé à Atar, couvrant l'Adrar, l'Inchiri et le Tiris.



Les villes de Nouakchott et de Rosso constituent une situation particulière car elles possèdent des réseaux d'assainissement déjà existants nécessitant des extensions dont les travaux sont en cours de réalisation.

L'ONAS a hérité d'un réseau d'assainissement d'une longueur de 69 Km, entre 2009 et 2020 il a réalisé près de 135 Km sur l'ensemble du territoire national, soit un accroissement avoisinant les 200 %.

A l'origine l'ONAS ne possédait que 02 citernes, aujourd'hui il en gère 52.

Le personnel de l'ONAS travaille inlassablement pour vous permettre de passer un hivernage 2021 en parfaite quiétude





Août 2019 - Août 2021 :

Efforts laborieux pour l'assainissement du climat politique

Août 2019 - Août 2021, c'est peu dans la vie d'une Nation. Mais, ces deux premières années de mandature du Président de la République ont tourné la page de la crispation politique marquée, entre autres, par un climat malsain dans les rapports entre les acteurs politiques, une forte volonté d'exclusion et de sape des partis d'opposition, l'absence de toute perspective de solution pour la crise que vit le pays après la parenthèse de la période de transition.

L'alternance pacifique au pouvoir, qui est intervenue en Août 2019, et la mise en œuvre du Programme du Président (Tahoudati) ont été le déclic qui a engagé le pays sur la voie du renouveau, ressuscité les espoirs et permis d'éviter bien des retards et d'occasions manquées.

C'est ce moment historique dont nous savourons aujourd'hui les bienfaits qui constitue une raison supplémentaire devant pousser aujourd'hui les mauritaniens d'aller de l'avant, avec rigueur, constance et détermination pour changer les destinées individuelles collectives.

Au centre des préoccupations du Président de la République se trouvent la recherche et l'instauration d'un climat politique apaisé qui a guidé constamment l'action des plus hautes autorités de l'Etat dans cette courte période en vue de rapprocher, sur les questions d'intérêt national, les positions des acteurs politiques, marquant ainsi la preuve d'une volonté indéniable de donner à l'ouverture envers l'opposition tout son sens.

Ce Choix s'est concrétisé, dès le mois d'Août 2019, car il fonde le principe fondateur de la nécessaire conduite d'un Etat fort et moderne au service du citoyen et qui se consolide grâce au renforcement des institutions. Il se fonde également que le fait que la Mauritanie a besoin de toutes ses forces vives et que chacun, quelque soit son opinion, peut et doit obligatoirement apporter sa contribution à la construction nationale, d'autant plus que la concertation n'exclut en aucun cas l'existence d'opinions et de programmes non identiques et parfois contradictoires ; il en est même la raison et le seul moyen de surmonter ces différences pour s'inscrire dans la voie d'un minimum de consensus et dans le bon



sens au service de l'intérêt général de la patrie, surtout quand il s'agit des moments déterminants de la vie d'une Nation.

C'est dans ce sens qu'un train de mesures nouvelles, suscitant l'intérêt de l'opinion publique, l'adhésion des acteurs politiques et de la société civile, s'est mis très tôt en place :

- Rencontre du Président de la République avec les candidats à la dernière élection présidentielle, une première dans le pays, est venue restaurer la confiance avec les personnalités politiques et conforter la concertation et le dialogue en vue de contribuer à l'assainissement du climat politique et prendre en compte leurs suggestions ;

- Création d'un cadre de concertation et de coordination entre la plupart des partis de la Majorité et de l'opposition représentés au Parlement, ce qui leur a permis d'examiner et d'échanger leurs points

de vue sur la conjoncture nationale et les questions d'intérêt public ;

- Reprise des réunions entre le Président de la République et le Chef de file de l'opposition démocratique, prévues par la Constitution, tous les trois mois ;

- Jouissance du Chef de file de l'opposition démocratique de son Statut protocolaire au cours de toutes les manifestations à caractère national, mesure qui contraste avec l'exclusion de l'opposition pendant des décennies, malgré les dispositions légales en la matière ;

- Prise de contact avec les groupes ayant des objectifs politiques et qui revendiquent l'autorisation de création de partis politiques en vue de chercher des solutions de nature à surmonter les obstacles qui les empêchent de parvenir au rétablissement de leur situation conformément à la loi ;

La protection des droits de l'Homme :

Des résultats concrets en Mauritanie

L'action vigoureuse et multiforme du Gouvernement mauritanien pour respecter les droits de l'homme a permis d'obtenir des résultats concrets. L'approche systématique d'ouverture et de dialogue constructifs, tant avec les partenaires internationaux qu'avec les acteurs nationaux impliqués dans les droits de l'homme, a été couronnée par des progrès significatifs.

«C'est dans ce cadre qu'intervient l'élaboration d'un cahier de charges pour l'exercice de la mission d'assistance et de protection des victimes de l'esclavage et des pratiques esclavagistes où l'Etat peut se constituer partie civile, a souligné le Bilan et le Programme du Gouvernement présenté, en Janvier 2021, par le Premier Ministre, Mohamed Ould Billal devant le Parlement,

tout en indiquant que «des rencontres de sensibilisation et de formation sur la traite des personnes et sur la loi réprimant les pratiques esclavagistes ont eu lieu à Néma au profit de la société civile nationale».

L'interaction positive avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme, les réponses aux communications et questionnaires soumis au Gouvernement par les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ont eu un écho très positif à ce niveau, respectant ainsi les engagements de notre pays au niveau international.



• Levée de tous les obstacles pour permettre à certains hommes politiques, Hommes d'affaires, journalistes et artistes contraints à l'exil pour des raisons politiques de rentrer, sans conditions, au pays et d'exercer librement leurs activités en toute sérénité.

Au lendemain de l'investiture du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, ces mesures salvatrices ont créé une dynamique de renouveau, un consensus national autour des grandes questions d'intérêt public et l'implication de la classe politique grâce à la concertation, au dialogue et à l'ouverture politique.

Cette atmosphère politique saine, en rupture totale avec le passé marqué par des comportements provocateurs, autoritaires et souvent contraires à la loi fondamentale, à l'intérêt du pays ainsi qu'au bon sens, a été rendue possible par la conjugaison de plusieurs mesures dont notamment :

- a - La pratique de la concertation entre les partis politiques, Majorités et Opposition, qui est devenue une donnée stable de notre paysage politique ;
- b - Les rapports de confiance marqués par le respect mutuel et la recherche du consensus sur des questions d'intérêt national pour le pays ;
- c - On observe également que la séparation des pouvoirs, le respect des fonctions législative et judiciaire sont garantis, ce qui a contribué à garantir la stabilité au sommet de l'Etat et l'équilibre réel

de l'exercice du pouvoir :

- Ce changement fondamental a permis au Parlement de jouer pleinement son rôle en tant que législateur, notamment la législation et le contrôle dans le cadre d'une seule chambre. Le résultat est aujourd'hui palpable avec un Parlement qui n'est plus une Chambre d'enregistrement, qui a eu la possibilité de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur le détournement des deniers publics et qui a travaillé sans interférence d'aucune autre autorité. Désormais, les députés exercent pleinement leur contrôle sur l'activité du Gouvernement, adressent des questions orales et écrites aux Ministres, leurs débats sont libres dans l'Hémicycle et sont largement diffusés en langues nationales pour les rendre accessibles à tous les mauritaniens. Les députés exercent leur mandat dans une atmosphère sereine marquée un niveau de débats satisfaisant, ce qui contribue à la qualité et à la pertinence des lois.

- La Cour des Comptes, auparavant marginalisée, a été mise à contribution pour qu'elle puisse assister le Parlement dans la rationalisation de la gestion et la moralisation de la vie publique dans le pays.

- Au niveau de la justice, l'indépendance des Magistrats a été respectée et leurs moyens ont été renforcés. Le dispositif légal a connu certaines adaptations notamment la révision du Code de Procédure Civile, Commerciales et administrative ainsi que celui de la procédure pénale, afin d'annuler la contrainte par corps dans le premier texte et de la réorganiser dans le dernier. C'est dans ce cadre que la révision du Code du Commerce est intervenue

pour améliorer l'environnement et l'attractivité du pays. Ces mesures ont également porté sur l'accès à la justice à travers la mise en place de bureaux de l'assistance judiciaire dans toutes les Wilayas et l'adoption de mesures d'application indispensables pour rendre cet accès effectif. Durant ce mandat, ce secteur connaîtra une mise en œuvre d'un Plan d'assainissement basé sur l'application des procédures et l'adaptation des normes. Les efforts en cours, la justice de proximité verra les capitales régionales dotées de cours d'appel et tout sera fait pour accélérer l'automatisation des procédures, mettant en place des plateformes à la disposition des usagers du service public de la justice.

D'autre part, le Parlement, le Conseil Constitutionnel, le Conseil de la Fatwa et des Recours ont été dotés de moyens pour renforcer leurs activités et assurer convenablement leurs missions qui rentrent dans le cadre du renforcement des institutions de l'Etat.

En somme, ces deux années du mandat avec de nombreuses réalisations, dont la plus importante et de loin, l'ambiance générale de satisfaction et le chemin parcouru en si peu de temps sur la voie de l'assainissement du climat politique, augurent des lendemains meilleurs et rassure, même, les plus hésitants parmi nous sur l'opportunité des orientations qui guident aujourd'hui la Mauritanie dans la réalisation du projet de société qui renforce notre démocratie, consolide les bases d'un Etat moderne où la justice, l'égalité, la fraternité et la citoyenneté sont des valeurs fondatrices auxquelles nous convie le Président de la République.



ATTM S.A.
Groupe SNIM



Félicitations

A l'occasion du 2ème Anniversaire de l'investiture du Président de la République, le Directeur Général d'**ATTM-sa** et l'ensemble de son Personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de Succès à Son Excellence, **Monsieur Mohamed Cheikh EL-Ghazouani** ainsi qu'au peuple Mauritanien.

La sécurité :

Equiper et entraîner pour mieux surveiller et contrôler

La sécurité a, de tout temps, constitué un élément vital dans la vie d'une Nation.

Les Etats mobilisent des effectifs et des moyens importants pour parvenir à sécuriser leurs territoires, leurs populations, leurs ressources et leurs installations économiques. Notre pays ne déroge pas à cette règle.

Au cours des deux dernières années, une attention particulière a été accordée par les pouvoirs publics à l'amélioration constante des capacités opérationnelles des unités de combat de l'Armée nationale, de la gendarmerie, de la garde, ainsi que de l'ensemble des forces de sécurité.

Au sein de l'armée nationale, une approche basée sur les exercices et les manœuvres militaires (terre, air, mer) a été adoptée pour hisser l'ensemble des unités au niveau opérationnel permettant de faire face à toutes les menaces conventionnelles et asymétriques (terrorismes, trafics de tous genres).

C'est dans ce cadre que des exercices sont régulièrement organisés et supervisés par l'état-major général des armées pour l'entraînement des unités aux diverses formes et méthodes de combats.

Une réponse adéquate aux multiples menaces

Le pays n'a pas enregistré d'attaques terroristes sur son territoire et les forces de défense et de sécurité continuent à s'opposer à toute tentative d'infiltration des trafiquants de tous genres.

Des réseaux entiers de trafiquants de drogues ont été démantelés au cours des deux dernières années. Des interventions au cours d'opérations combinées entre l'ensemble des forces de défense et de sécurité ont permis l'arrestation de narcotrafiquants et la saisie de quantités énormes de drogues.

La création des Groupements de sécurité et d'intervention (GSI) a constitué une réponse adéquate aux menaces asymétriques que connaît la région Sahélo-saharienne depuis des années.

Cette situation avait montré l'urgence d'une restructuration des forces armées et de sécurité nationales de façon à les adapter à cette nouvelle situation en leur donnant la capacité d'agir convenablement dans les situations et conditions de sécurité les plus urgentes.

La doctrine d'emploi a été également revisitée de façon à permettre la création et le montage de ces unités.

Par la nature de leur formation et de leurs entraînements, ces unités (GSI ou GS) sont à mesure d'assener des coups durs à l'ennemi en procédant à des frappes préventives visant l'ennemi (groupes terroristes dans ses propres retranchements).

Elles disposent également d'une grande puissance de feu grâce à des armes de dotation modernes (individuelles et collectives), dont des armes antichars et antiaériennes.

Ces unités jouissent d'une autonomie logistique avec des dotations (munitions, carburant, alimentation) qui leur permettent de mener des opérations



en toute autonomie pendant de longues durées.

Les GSI, qui ont l'avantage de la connaissance précise du terrain, peuvent utiliser tous les chemins et les itinéraires pour parvenir à couper tous les chemins de l'ennemi ou à le freiner.

Les GSI sont investis de la mission permanente de rechercher les renseignements concernant les groupes terroristes et les narcotrafiquants.

Ils assurent la sécurité des compagnies étrangères de prospection et d'exploitation minière présentes sur le territoire national.

En plus de cela, les GSI assurent secours, premiers soins et évacuations sanitaires aux populations des zones relevant de leurs secteurs de responsabilité. C'est dans ce cadre qu'ils sont chargés de protéger toute la population des orpailleurs (plus de 20 mille personnes) qui a investi les zones désertiques du nord du pays et qui peut constituer une cible privilégiée pour les terroristes et les trafiquants.

Agir avec les voisins

Des manœuvres terrestres et aéronavales sont organisées, conjointement, avec le Sénégal voisin, pour assurer le contrôle des frontières des deux pays et protéger les installations des champs gaziers situés en offshore sur la frontière commune des deux pays.

Pour faire face aux menaces et défis auxquels les zones frontalières sont généralement exposées, l'état-major général des armées travaille en collaboration avec les forces des pays voisins (4ème zone de défense malienne de Kayes et la quatrième région militaire sénégalaise de Tambacounda), pour sécuriser la frontière commune et échanger les renseignements.

Afin de parvenir à ces objectifs communs, les trois forces militaires et de sécurité des trois pays tiennent une réunion périodique, à la fin de chaque année. Des régions militaires pour discuter de la situation sécuritaire, échanger des informations pertinentes et évaluer le travail de l'année écoulée et

élaborer un nouveau plan d'action.

Ce plan d'action, qui comprend habituellement l'organisation de patrouilles mixtes et conjointes le long des frontières communes, exprime la profondeur des relations de solidarité et de bon voisinage unissant les trois pays.

Une coordination existe également avec nos voisins du nord (Algérie, Maroc) basée sur l'échange des renseignements.

Sécuriser les points de passage

Des unités de la garde et de la gendarmerie sont également engagées dans différents secteurs pour assurer le contrôle et le suivi sécuritaire et éventuellement mener le combat contre les terroristes et les trafiquants de tous genres.

Elles assurent le contrôle des points de passage terrestres et aéroportuaires.

Par ailleurs, des groupements nomades (GN) de la garde nationale montés sur dromadaires sont déployés dans des zones d'accès difficile.

Ces unités, qui ont déjà une grande expérience et une grande connaissance du terrain mènent leur mission au contact des populations auxquelles elles apportent secours et protection.

Elles mènent en permanence la mission de collecte de renseignements dans leurs zones de responsabilité, notamment en ce qui concerne l'action des groupes terroristes et les trafiquants de drogue.

En zone urbaine, la police nationale, la garde et la gendarmerie mènent conjointement la mission de surveillance des différents quartiers de la ville de Nouakchott où elles contribuent efficacement à la lutte contre le crime organisé et protègent les populations.

L'action des forces armées et de sécurité s'intègre, avec harmonie, à celle de la communauté internationale visant la lutte contre le terrorisme et les trafics de tous genres.

ELY MAGHLAH

Realisation du projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au sahel (PARIIS.MR)



Aménagement de cuvettes de Barrages :

Réalisation

Wilaya du Tagant	superficie	bénéficiaires
Tachott khadra	130 ha	283
Tegunent	190 ha	130



Aménagement des PIV

Réalisation

Wilaya du Trarza	superficie	bénéficiaires
	300 ha	487
Wilaya du Brakna	200 ha	50



Aménagement et mise à l'échelle VISA

Réalisation

Wilaya du Trarza	superficie	bénéficiaires au niveau des 2 wilayas
21 sites	48 ha	735
Wilaya du Brakna	18 ha	



Aménagement CRS/DRS

Réalisation

Wilaya Adrar	superficie	bénéficiaires
BV Tamaz	356 ha	853
Wilaya du Tagant	superficie	bénéficiaires
IZIV	345 ha	352



Aménagement de cuvettes de Barrages :

Réalisation

Wilaya Trarza :	superficie	bénéficiaires
2 sites	10ha	170
Wilaya du Brakna	8,5ha	110

**Sécurité alimentaire :****Assurer l'autosuffisance en riz en 2022 et faire de l'élevage à l'horizon 2025 l'un des leviers de la sécurité alimentaire**

L'expression sécurité alimentaire revêt en Mauritanie, un caractère multidimensionnel et transversal et repose essentiellement sur trois piliers fondamentaux à savoir l'élevage, l'agriculture et la pêche. Dans l'un ou l'autre domaine, notre pays, prévoit sous la direction du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a enregistré des progrès substantiels. C'est ainsi que pour le secteur agricole, le gouvernement prévoit un taux de couverture des besoins nationaux en riz à 87,5%, à l'issue de la présente campagne et l'autosuffisance pour cette denrée en 2022. En ce qui concerne le secteur de l'élevage, l'Etat entend en faire vers 2025, l'un des leviers de la sécurité alimentaire. Déjà, la couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale dans la

sous-région. Pour ce qui est de la pêche, sa contribution à la sécurité alimentaire est peu préoccupante. Le gouvernement recommande que chaque personne soit capable de consommer au moins 15 kg de poisson par an pour maintenir une alimentation saine. La consommation annuelle moyenne est de 8 à 10 kilogrammes par habitant, et peut même aller jusqu'à 20 kilogrammes par habitant dans les villes côtières urbaines. A cela, il faut ajouter le rôle éminemment important que joue le Commissariat à la Sécurité alimentaire par la distribution gratuite de denrées alimentaires aux populations nécessiteuses. A l'origine, cette institution a été créée en 1982 à l'issue de la fusion de l'Office Mauritanien des Céréales et du Commissariat à l'aide alimentaire.

Babouna Diagana

La campagne agricole pour la saison 2020/2021 avait ciblé la culture de 250 000 hectares, dont 180.000, dans le secteur sous pluie, et 70.000 dans le secteur irrigué pour une production estimée à 458 000 tonnes dont 108 000 de céréales traditionnelles et 350 000 de riz blanc. Le gouvernement s'attèle à accélérer le rythme d'exécution du programme Taahoudaty par la levée des obstacles et la réalisation des aménagements et innovations nécessaires. Au sujet des résultats espérés, le MDR prévoit la couverture des besoins nationaux en riz de 87,5%, à l'issue de cette campagne et l'autosuffisance, pour cette denrée, à l'horizon 2022. Cela se fera grâce à la poursuite et à l'extension de technologies nouvelles dans le système de production pluviale : la sélection des semences, la préparation à la menace des criquets pèlerins, et l'adoption de mesures mieux adaptées à l'environnement

(30 nouveaux barrages et 200 digues, pour une superficie totale de plus de 4 000 hectares). Pour ce qui est de la culture irriguée, le département cherche à rehausser la production moyenne, pour la faire passer de 5,4 tonnes à 5,5 tonnes à l'hectare, au cours de la campagne agricole 2021/2022. Les deux autres grands objectifs sont l'accroissement des superficies, pour atteindre 80.000 hectares, et l'autosuffisance en riz à la fin de la même période. Le département compte également unifier toutes les catégories du riz blanc pour satisfaire les besoins et les préférences du consommateur. Le but d'ensemble est de produire un riz concurrentiel, et de se préparer à la mise en œuvre de la zone de libre échange des pays de l'Afrique de l'Ouest ».

Réalizations des cultures d'automne et prévisions de production

Les cultures d'automne ont connu une bonne dynamique, dès la 3ème décennie du mois de novembre 2020, marquée par une prédominance du travail mécanique des sols qui a concerné près de 94% de la superficie travaillée. La superficie totale emblavée à date, toutes cultures annuelles d'automne confondues, totalise 4,9 millions Ha dont 9% en irrigué, dominées par les céréales (80%), les fourrages (10%) et les légumineuses (4%). Le programme des cultures maraîchères de printemps arrêté à 80.700 Ha a démarré le 13 mars 2021. Les réalisations à date ont atteint 13% du programme et la production attendue devra couvrir les besoins de consommation de la saison estivale.

De bonnes performances à l'export

Concernant l'export, le secteur des exportations des fruits et légumes frais enregistre de bonnes performances durant la campagne actuelle. En effet, le volume des exportations des agrumes durant la campagne 2020-2021 (du 1er septembre 2020 au 21 mars 2021) a enregistré une croissance de l'ordre de 9% par rapport à la même période de la saison 2010-2020. Par ailleurs, durant cette campagne, les exportations des produits maraîchers ont enregistré au 21 mars 2021, une hausse en volume de l'ordre de 3% en comparaison avec la campagne précédente à la même date.

L'élevage, l'un des leviers de la sécurité alimentaire

En ce qui concerne le cheptel, composé de près de 21,0 millions d'ovins, 0 millions de caprins, 3,3 millions de bovins et 102.000 camélins, les effectifs ont été maintenus malgré la succession de deux semaines marquées par un déficit pluviométrique ayant impacté les disponibilités fourragères dans les parcours, et ce, grâce à l'appui dont a bénéficié le secteur de l'élevage dans le cadre des programmes de sauvegarde du cheptel lancés par le MAPMDREF.



Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie de subsistance même si le mode de vie nomade régresse (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 1960). L'élevage reste pour l'essentiel de type extensif. Au cours des 3 dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes provoquées principalement par les sécheresses occasionnant une forte diminution du cheptel et des perturbations socio-économiques au sein des communautés pastorales. Le retour des bonnes pluviométries de ces dernières années semble avoir permis une reconstitution globale du cheptel et une stabilité relative des petits exploitants. La contribution du secteur est soumise à des incertitudes liées à son mode de gestion toujours très traditionnel avec une faible utilisation d'intrants marchands et tributaire du disponible.

La vente du bétail sur pied et des produits dérivés est la principale source de revenu de l'éleveur. La couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région. Une grande portion de la population mauritanienne (60 à 70%) tire des revenus de l'élevage. Pendant les cinq dernières années on assiste à une émergence d'une industrie de transformation laitière et un développement important de l'Aviculture intensive. Ceci est sans doute boosté par une attraction progressive des investisseurs privés dans le secteur justifiée par une augmentation de la demande, des changements dans les habitudes alimentaires mais aussi par la mise en place d'un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat privé dans le secteur.

A l'horizon 2025, faire de l'élevage l'un des leviers de la sécurité alimentaire. Et ce grâce à la valorisation de l'élevage extensif et son intégration parfaite à l'économie formelle d'une part, et l'émergence de filières animales compétitives à forte valeur ajoutée et attractives pour les investissements, d'autre part. L'objectif général est l'augmentation durable de productions animales de qualité qui sont



à la base de la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à une croissance accélérée et une prospérité partagée. Comme stipulé par la SDSR, le PNDE doit promouvoir la valorisation de l'élevage extensif, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles d'une part mais également l'accompagnement d'un secteur intensifié et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'autre part. Les objectifs du PNDE s'inscrivent dans une orientation du secteur de l'élevage vers l'atteinte de quatre Objectifs de Développement Durables (ODDs) à savoir : éliminer la pauvreté ; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (Objectif 2) ; établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12) ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15).

Notons que la Mauritanie exporte entre 350 000 et 400 000 têtes de bétail (bovins, petits ruminants, dromadaires) par an notamment au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Maroc. Elle contribue ainsi à la sécurité alimentaire de la sous-région.

La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire est certaine

Comme l'ont expliqué les auteurs, la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire en Mauritanie est peu préoccupante. Le gouvernement recommande que chaque personne soit capable de consommer au moins 15 kg de poisson par an, un montant raisonnable pour maintenir une alimentation saine.

Même si, par rapport aux autres pays de la région, la Mauritanie est relativement moins dépendante du poisson pour sa sécurité alimentaire, le secteur de la pêche reste très important pour l'économie du pays, principalement du fait du volume important des produits de la mer qui sont exportés. La consommation annuelle moyenne de poisson est de 8 à 10 kilogrammes par habitant, et pouvant aller jusqu'à 20 kilogrammes par habitant dans les zones côtières urbaines. Les petits pélagiques représentent 90 % des captures, mais seulement 40 % de la valeur des débarquements. Jusqu'à récemment, les réserves de petits poissons pélagiques étaient principalement considérées par le gouvernement comme une matière première à exploiter, plutôt que comme une source essentielle d'alimentation et d'emploi pour les populations locales. D'après la FAO, le total des captures dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) de la Mauritanie atteignait 704 000 tonnes en 2014, avant de reculer à 614 000 tonnes en 2015. En 2016, les captures ont à nouveau augmenté à 848 000 tonnes. Pour la période courant de janvier à novembre 2018, les chiffres officiels font état de captures de 1 148 287 tonnes, dont 1 090 380 tonnes pour les espèces pélagiques.

Historique du CSA

Le CSA est une institution publique dotée d'autonomie administrative et financière. Placée sous la tutelle du Premier ministre, elle est administrée par un conseil de surveillance. Sa dernière restructuration résulte du décret 2008-192, du 10 octobre 2008.

En visitant récemment cette institution, le Premier ministre a appelé à plus de dynamisme pour créer davantage de projets qui s'inscrivent dans le cadre de la mission du Commissariat à la sécurité alimentaire et à déployer les efforts nécessaires pour diversifier ses sources de financement. D'autre part, il a souligné que des mesures ont été prises pour mettre en place un mécanisme de contrôle et de garantie de la sécurité des denrées alimentaires.

Le CSA a été créé en 1982 à l'issue de la fusion entre de l'Office Mauritanien des Céréales et du Commissariat à l'aide alimentaire. La mission du CSA a été prise en charge depuis les grandes sécheresses des années 70 par plusieurs institutions de l'Etat sous divers appellations :

- 1973 - 1978 : Opération plan d'urgence
- 1975 : Office Mauritanien de céréales
- 1979 - 1982 : Commissariat à l'aide alimentaire
- 1982 - 2007 : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- 2007 - 2008 : Commissariat à la Protection Sociale et à la Sécurité Alimentaire
- Depuis 2008 : Commissariat à la Sécurité Alimentaire





L'industrie de la farine et de l'huile de poisson s'est développée rapidement cette dernière décennie. Le nombre d'usines de production de FHP est passé de 1 en 2005, à 6 en 2011, puis 11 en 2012.³⁰ En 2015, on comptait 20 établissements pour une capacité de transformation théorique d'environ 1 million de tonnes, et 11 autres usines avaient été autorisées mais restaient encore à construire.⁴⁰ Depuis 2016, les usines de fabrication de FHP sont tenues de se diversifier en produisant des produits congelés et d'installer des filtres pour minimiser la pollution. Ces contraintes ont forcé certaines usines incapables de supporter les coûts supplémentaires à cesser temporairement leur activité en 2017. La transformation de petits pélagiques en farine et en huile de poisson s'est considérablement développée ces dernières années. En 2015, on estimait que plus de 300 000 tonnes annuelle de petits pélagiques (surtout de la sardinelle ronde, plate et de

l'ethmalose) étaient utilisées par l'industrie de la farine de poisson. Une évaluation réalisée pour la Commission européenne constate qu'à la lueur des dernières données disponibles sur les captures et les échanges commerciaux, la quantité réelle de poissons transformés en farine de poisson devrait être nettement plus élevée. En 2017, on estime ainsi à près de 550 000 tonnes la quantité de petits poissons pélagiques prélevés pour alimenter les unités de transformation.

Quelques causes de l'insécurité alimentaire

La sécurité alimentaire désigne « La capacité d'un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active ». L'expression revêt un caractère multidimensionnel, multisectoriel et pluridisciplinaire et repose sur quatre piliers fondamentaux à savoir la disponibilité des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante; l'accessibilité des denrées alimentaires de base, en tous lieux en tous temps pour tous, y compris pour les groupes les plus vulnérables; l'utilisation saine (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels); et la stabilité des approvisionnements. Pour atteindre la sécurité alimentaire, il est en effet indispensable que les aliments soient disponibles non pas pour une catégorie de personnes mais pour toute la population, y compris les plus vulnérables; les aliments soient accessibles aux populations économiquement et dans le temps et dans l'espace; les aliments répondent aux normes de qualité sanitaire, d'innocuité et d'hygiène et que l'alimentation soit équilibrée en termes d'apports protéiniques, énergétiques et micro-nutriments; et les approvisionnements couvrent toute l'année et non seulement une partie de l'année et les mécanismes en place permettent de faire face aux crises et situations d'urgence. La prise en compte de ces différentes dimensions fait du PNSA un programme transversal et multisectoriel, dont les actions sont du ressort des différents acteurs et

parties prenantes concernés. En partant du schéma conceptuel de causes à effets, il a été formulé un certain nombre de constats sur la situation particulière de la Mauritanie en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole. La Mauritanie a été confrontée, plus spécialement au cours de la décennie précédente, à une régression lente mais régulière de la sécurité alimentaire.

La pauvreté, qui touche 42% de la population, constitue l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire. D'autres facteurs tels que l'analphabétisme élevé, l'insuffisance d'accès aux soins de santé et à l'eau potable, les mauvaises habitudes alimentaires ou de mauvaises conditions d'hygiène accentuent cette insécurité alimentaire. Les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, notamment en milieu rural, sont les groupes les plus touchés par le fléau de la malnutrition. La consommation alimentaire d'un ménage peut être insuffisante parce que son disponible alimentaire est faible ou qu'il ne dispose pas suffisamment de revenus pour acheter les aliments dont il a besoin. La production agricole mauritanienne dans un sens large par rapport à l'augmentation démographique ne couvre actuellement que près de 30% des besoins nationaux en céréales. La situation nutritionnelle des groupes vulnérables se dégrade aussi bien dans les zones agricoles jugées favorables que dans celles de zones moins propices à l'agriculture. La Mauritanie dépend de plus en plus des importations commerciales, donc des cours internationaux croissants de certains produits. Le coût de ces importations plus de 300 millions d'USD pèse lourdement sur le budget de l'Etat et sur ses réserves en devises. Les productions agricoles mauritaniennes ne sont guère compétitives du fait de leur faible productivité et de la concurrence des produits importés, souvent subventionnés dans leur pays d'origine. Tous les consommateurs mauritaniens, qu'ils soient ruraux ou urbains, doivent acheter des aliments. L'état de malnutrition chronique (ou permanente) qui souvent en découle a pour principales causes: des difficultés d'accès à des facteurs de production, des conditions édaphiques et climatiques précaires et erratiques, de faibles taux d'alphabétisation et d'éducation, des difficultés de diversification des activités rurales génératrices de revenus, l'enclavement de certaines régions entraînant des difficultés de commercialisation, de conservation et de transformation des aliments. En milieu urbain, elle résulte de difficultés d'intégration dans le système économique productif (formel ou informel). La malnutrition peut aussi être aiguë avec pour causes: des variations climatiques (sécheresse ou inondation) ou autres calamités d'origines naturelles (invasion acridienne) et des variations de prix dans le temps ou dans l'espace. Cependant, la Mauritanie n'est pas dépourvue de ressources. Son environnement macro-économique s'est amélioré avec ses ressources minières et pétrolières assainies ces dernières années.

Les défis à relever dans sept domaines prioritaires

- i. Mettre en place des conditions politiques (équité sociale, application des textes sur le foncier...), macro-économiques (accroissement du budget à l'agriculture, au développement rural et à la décentralisation) et sociales (accroissement des budgets d'investissement dans les services sociaux des régions) propices à la sécurité alimentaire.
- ii. Veiller à ce que les politiques et les institutions contribuent à améliorer l'accès à la nourriture à tous à travers entre autre une amélioration des systèmes d'alerte rapide et le renforcement des stocks alimentaire villageois de sécurité (SAVS)
- iii. Satisfaire les besoins alimentaires d'urgence et transitoires de manière à promouvoir la reprise et le développement, tout en créant les capacités nécessaires pour répondre aux besoins futurs.
- iv. Favoriser une agriculture et un développement rural durables pour assurer des disponibilités suffisantes d'aliments de base aux niveaux des ménages et du pays.
- v. Faire en sorte que les politiques en matière de commerce des produits vivriers et agricoles contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- vi. Promouvoir les investissements durables dans la recherche, la vulgarisation, la formation, les infrastructures et les institutions dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des pêches.
- vii. Mettre en œuvre et suivre le PNIA/SA.

La Mauritanie a connu cette dernière année une croissance économique exceptionnelle de près de 5%. Les politiques et les programmes élaborés dans les domaines productifs sont généralement bien articulés. L'État peut compter sur des partenaires nationaux et internationaux dynamiques et fortement engagés dans la lutte pour le développement. L'approche préconisée pour la sécurité alimentaire est complémentaire des politiques macro-économiques en cours ou projetées. Elle pose un regard très ciblé sur les groupes et les zones les plus vulnérables. Elle vise à mettre en œuvre divers types de mesures pour contrer à la fois certaines causes de la malnutrition à long terme de même que ses effets à court terme. Elle prend en compte l'accélération des changements climatiques, qui expose le pays à de nouveaux risques. Il est possible de regrouper les différentes interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire en trois catégories de mesures : préventives, palliatives et) correctives.

Les mesures préventives sont de deux types : des systèmes d'alerte précoce performants capables de fournir des informations sur trois aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire: le bilan alimentaire du pays (la demande nationale au regard de l'offre composée de la production agricole, des stocks, des importations commerciales, des échanges transfrontaliers et des aides alimentaires) et l'analyse des indicateurs d'équilibre tels que les prix; -L'identification et le suivi permanent des conditions de vie des populations et la situation nutritionnelle des groupes les plus à risque; -Le suivi du déroulement des campagnes agricoles pour déclencher au besoin des alertes rapides en cas de calamités pouvant affecter temporairement la sécurité alimentaire de certains groupes de population. (ii) des lignes de défense permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires de groupes de population en cas d'urgence (stocks de sécurité, réseaux d'approvisionnements dans la



sous-région et à l'extérieur). Les mesures palliatives ou d'urgence s'attaquent aux effets de l'insécurité alimentaire en soulageant la faim immédiatement à travers des projets de distribution d'aliments à des groupes précis (projets nutritionnels, cantines scolaires, etc.), des microprojets de «Vivres Contre Travail» (VCT), des projets à haute intensité de main-d'œuvre et des distributions d'aliments dans le cas d'aides d'urgence. D'autres mesures pour des personnes qui ont des moyens insuffisants pour acheter des denrées sont aussi prises: vente d'aliments subventionnés dans des magasins de référence. Ce sont des interventions dont les résultats sont à court et moyen termes. Les mesures correctives ou de développement visent le moyen et long termes et consistent en des politiques, programmes ou projets qui vont permettre à des populations de subvenir de façon autonome et permanente à leurs besoins. D'autres

mesures dans cette même catégorie, vont viser à maîtriser le plus possible de facteurs exogènes qui menacent ou détruisent les ressources naturelles. Il s'agit notamment de programmes de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification, d'adduction d'eau et d'irrigation à moindres coûts et utilisant des techniques économes en eau, etc. La stratégie nationale de sécurité alimentaire en Mauritanie repose donc sur deux principes: (i) les interventions doivent bénéficier spécifiquement et efficacement aux groupes les plus vulnérables et (ii) les interventions ne doivent pas créer des dépendances défavorables à l'initiative privée et à l'auto-développement. En somme, une stratégie de sécurité alimentaire sera performante à quatre conditions : -elle doit reposer sur une volonté politique affirmée et sur la mobilisation effective de tous les partenaires et intervenants; -sa mise en œuvre doit être accompagnée de mécanismes de coordination, d'harmonisation et de concertation efficace à tous les niveaux du central au local; -ses interventions doivent pouvoir être orientées et ajustées grâce à des systèmes d'informations fiables et performants. La première étape de la formulation d'une stratégie de sécurité alimentaire consistera donc à effectuer un diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays; -le respect des critères de Maputo, engagement du Gouvernement a alloué 10% de son budget de fonctionnement et d'investissement au secteur agricole au sens large (y compris la pêche et l'élevage) Rappelons que la Mauritanie s'était engagée dès février 2010 dans un large processus de concertation en vue de l'élaboration participative de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de son Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA). Celle-ci s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté et de révision, actualisation et/ élaboration de documents et stratégies, afin de lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

B. Diagana

Bien que le phénomène d'insécurité alimentaire ait tendance à s'étendre en milieu urbain, il touche en particulier toute la partie Sud Est du pays. Etroitement liée à la pauvreté, elle est majoritairement rurale, touchant les ménages à faibles revenus qui sont aussi ceux qui ont le moins accès aux denrées alimentaires de base et aux produits de première nécessité. Les groupes les plus vulnérables sont: les femmes, les jeunes enfants (25% des enfants de moins de 5 ans ont une insuffisance pondérale, 30% ont des retards de croissance et 5% sont émaciés), les jeunes et les chômeurs, les petits producteurs, les personnes âgées, handicapées ou malades. La perception des populations face à l'insécurité alimentaire est variable, selon la Wilaya, selon le genre ou la catégorie sociale. Néanmoins, il apparaît que l'insécurité alimentaire est une préoccupation majeure pour tous les acteurs locaux, qui mettent en place des stratégies de survie en périodes de soudure ou suite aux catastrophes naturelles dont les inondations, et les sécheresses. D'une manière générale, il est reconnu que les femmes sont les principales victimes de cette situation, mais elles sont aussi les principales actrices dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, en tant que productrices et responsables de l'alimentation du ménage. A ce titre, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire doivent les impliquer davantage et elles doivent être associées dans leur mise en œuvre. Plusieurs facteurs contraignants ont été soulignés lors des concertations, dont notamment ceux ayant trait à l'accès aux moyens de production, et au système de crédit ou encore l'insuffisance d'accès aux marchés à cause de l'enclavement et/ou de moyens financiers trop faibles. A cela, s'ajoutent l'insécurité foncière, le poids des traditions et des habitudes alimentaires, qui influencent à leur tour directement la situation alimentaire au sein du ménage.



**Sécurité alimentaire :****Un axe stratégique de la politique gouvernementale****Sneiba Mohamed**

Pour l'Ong Action contre la Faim (ACF), « La sécurité alimentaire est assurée lorsque toutes les personnes ont, à tout moment, accès économiquement, socialement et physiquement à une nourriture en quantité et qualité suffisantes, qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs régimes alimentaires ». Ainsi, dans tous les pays du monde, la sécurité alimentaire compte parmi les axes stratégiques qu'un gouvernement doit mettre en œuvre dans une politique de développement donnée.

Dans le programme « Taahoudati » de Son Excellence le Président de la République Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, la sécurité alimentaire revêt trois dimensions : l'autosuffisance en production agricole, la distribution de poisson aux citoyens à revenus faibles, par le biais de Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP), la distribution de vivres par le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) et par Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion. La Délégation Taazour, la dernière-née de ces structures dédiées à l'action humanitaire, n'est pourtant pas la moins active dans le domaine de la sécurité alimentaire. Dotée d'un budget annuel de 4 milliards d'Ouguiyas MRU, elle a pour objectif de « généraliser la protection sociale, d'éliminer toutes les formes d'inégalités et de renforcer la cohésion na-

tionale ». Taazour prend en charge, depuis sa création en novembre 2010, une part non négligeable de la sécurité alimentaire notamment en milieu rural et périurbain avec ses opérations de cash transfert et ses activités génératrices de revenus. Tadamoun, en s'inscrivant parfaitement dans les nouvelles orientations stratégiques de la sécurité alimentaire telles que prescrites dans « Taahoudati » avec, comme fil directeur « les faibles d'abord ». Cette politique d'aide aux citoyens les plus vulnérables, dans un pays considéré par les spécialistes de la sécurité alimentaire comme étant structurellement déficitaire sur le plan céréalier, constitue un pan important de la justice sociale portée par le programme « Taahoudati ». Elle corrige, dans sa mise en œuvre actuelle, des insuffisances notoires consécutives à « un déficit pluviométrique, caractérisé par une mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies au niveau de plusieurs régions en Mauritanie pendant la saison 2010/2020 ».

Le déficit de 2010, constaté par une « Mission d'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie » menée par le Croissant Rouge Mauritanien, est une partie d'un cycle récurrent depuis quelques années (2012, 2014, 2017 et 2018), qui a eu comme conséquence « une faible production agricole, la rareté des pâturages, une perte de moyens d'existence, une réduction de revenus et de pouvoir d'achat des ménages, une migration accrue des populations rurales vers les grandes villes et le recours aux stratégies d'adaptation néfastes. »

Ainsi, les priorités du gouvernement, à travers les institutions d'aide aux ménages affectés (CSA, Taazour, SNDP) résident dans la couverture des besoins alimentaires, les besoins en eau potable et la nécessité de protéger les actifs productifs (petits cheptels) à travers l'aliment bétail. Les interventions en synergie de ces trois structures dans le cadre du Plan national de Réponse du gouvernement et des acteurs humanitaires ont garanti une réponse à court terme basée sur la couverture des besoins essentiels d'une part et la protection, voire le renforcement, des moyens d'existence.

Pour une meilleure sécurité alimentaire, le gouvernement a travaillé, au cours des deux dernières années, sur l'amélioration de la productivité, au niveau du secteur agricole, et à une rationalisation effective du secteur de l'élevage avec l'organisation, en mars 2021, de la Foire de Timbedra, et la création d'un ministère dédié à une activité qui fournit, en milieu rural, près de 20% des emplois.

Rationaliser la gestion des ressources animales

La création d'un département spécifique pour l'Élevage, avec une mission bien précise, devrait garantir un impact socioéconomique durable et contribuer, de façon significative, à l'offre de sécurité alimentaire en viande et en lait avec des importations en baisse par rapport aux années précédentes.



Alors que pour le premier trimestre de 2021, les importations de laits et de produits laitiers comptent pour 11,5% du total des produits alimentaires, il est admis, depuis quelques années, que la couverture des besoins en viande par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région et une grande portion de la population mauritanienne (60 à 70%) tire des revenus de l'élevage. Ainsi, la Foire de Timbedra, actée pour être désormais un événement annuel, peut être considérée comme le vrai point de départ de la nouvelle SDRS (Stratégie du développement du secteur rural), Horizon 2025, qui vise à faire de l'élevage l'un des leviers de l'économie nationale, et ce grâce à la valorisation de l'élevage extensif et son intégration parfaite à l'économie formelle d'une part, et l'émergence de filières animales compétitives à forte valeur ajoutée et attractives pour les investissements, d'autre part.

Comme objectifs spécifiques, cette stratégie favorise la mise en place des infrastructures rurales adaptées, la promotion d'une recherche-développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement et la garantie d'un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs.

Booster la production dans le secteur de l'agriculture

La sécurité alimentaire se confond le plus souvent avec les performances réalisées au niveau de la production agricole. La tendance est alors de pousser les citoyens à produire ce qu'ils consomment. Ainsi, dans le programme « Taahoudati » du Président de la République, l'agriculture constitue l'un des

pilliers du développement du pays, au même titre que l'élevage.

C'est ainsi qu'en matière d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles, les réalisations du Gouvernement se sont concentrées, au cours des derniers mois, sur les périmètres agricoles (démarrage des travaux d'aménagement de 7230 ha de périmètres irrigués et reprise des travaux d'aménagement de 3500 ha), les barrages et seuils de ralentissements (démarrage des travaux de construction et de réhabilitation de 32 barrages 11 seuils), les axes hydrauliques et le désenclavement des zones de production.

En matière de diversification agricole, il a été procédé au lancement de plusieurs programmes dont ceux du soutien au sous-secteur pluvial, de la campagne nationale des cultures maraichères, du programme de cultures fourragères et d'un programme de développement des oasis de 2000 ha sur 4 ans,

dont 30 ha en cours de réalisation à Chinguetti, ainsi qu'à l'amorce du processus de l'assainissement de la filière semencière.

Pour booster la production agricole, et donc améliorer la sécurité alimentaire, le gouvernement avait prévu, en 2020, de concentrer son action sur l'augmentation des superficies aménagées par la réalisation de nouveaux aménagements et la réhabilitation d'autres surfaces sur un total de plus de 11.000 ha. Les interventions ont porté, en général, sur la construction ou la réhabilitation de barrages, digues et diguettes au niveau des wilayas où se pratique la culture derrière barrages.

L'agriculture pluviale qui constitue - avec la culture derrière barrages et le maraîchage - des productions destinées à la consommation locale bénéficie d'une attention particulière de la part du Gouvernement qui a agi, malgré la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sur plusieurs axes pour améliorer les rendements. On peut citer dans ce cadre la mise en place de brigades d'encadrement, la fourniture d'intrants et de supervision technique pour 32 sites, l'acquisition de semences traditionnelles ainsi que la fourniture d'équipements et matériels agricoles et de protection des zones dont 37,36 km de clôtures en fils barbelé pour 220 sites.

Enfin, la production nationale de dattes, inscrite elle aussi dans cette ambition gouvernementale de tendre vers l'autosuffisance alimentaire a bénéficié d'interventions appréciables sous forme de développement et d'aménagement des oasis (14 nouvelles palmeraies de 270 ha au total) et l'équipement de 300 puits en pompes solaires ainsi que l'extension de la capacité de la Société Toumour Mauritanie pour être portée à 1.000 tonnes/an.

En matière de sécurité alimentaire, le pays dispose donc d'avantages comparatifs certains au niveau des secteurs porteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'activation d'une stratégie nationale tendant à tirer profit de ces possibilités est cependant sujette à des facteurs exogènes exacerbés, depuis fin 2019, par une pandémie qui fausse toutes les prévisions, y compris celles des institutions internationales.





Sécurité alimentaire :

Augmentation sensible des opérations de secours d'urgence en 2019-2020



Sous le nom « Opérations de Secours d'Urgence » (OSU), le commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) procède à des distributions gratuites de vivres (ARC), des distributions gratuites de vivres ponctuelles et l'assistance aux sinistrés.

En réponse à divers sinistres et inondations à l'intérieur du pays, le CSA a assisté au cours des deux dernières années plusieurs milliers de familles se trouvant en état de précarité alimentaire.

C'est ainsi que, dans le cadre du programme « Al Maouna » (l'aide), le CSA a distribué, entre 2010 et 2020, la valeur de 109.870.500 MRU au profit de 10.381 ménages répartis comme suit : Kobenni (3750), Kankossa (3208), Timbedra (1840) et Guérou (1508).

Le programme « Al Malouma » s'appuie, sur la sélection des bénéficiaires, après la détermination des critères de ciblage par la direction de l'aide d'urgence (CSA), sur la direction du registre social.

Ce programme est une composante essentielle du système de protection sociale. Il a été conçu pour contribuer à la réponse aux objectifs de la stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) financée par la Banque mondiale. Le programme réalise des cash transfert aux profits des familles les plus touchées par l'insé-

rité alimentaire.

Une action non moins importante est celle de la redynamisation au cours de ces deux dernières années de l'intervention des boutiques Emel dont le CSA assure le fonctionnement régulier au profit de 225.000 familles (1.125.000 personnes environ) à 1.124 boutiques qui offrent également un emploi rémunéré à quelque également 1.124 emplois créés en milieu rural (gérants de boutiques) et autant de magasins loués auprès des populations ainsi que des contrats de transport locaux.

Pour la seule année 2020, l'approvisionnement du réseau des boutiques EMEL a été assuré sur toute l'étendue du territoire national, par l'acheminement de plus de 37.000 tonnes de denrées essentielles (riz, blé, sucre et huile) et l'assistance portée à de plus de 400 familles sinistrées dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, de Guidimakha et de l'Inchiri, à travers la fourniture de produits alimentaires et de matériels de secours.

Dans la continuité de la recherche d'efficacité de ses actions d'aide alimentaire, le CSA a annoncé, le 00/05/2021, la création d'un mécanisme national de prévention et de réponse aux crises alimentaires conformément à l'engagement du Président de la République qui, dans son programme « Taahoudati », avait prévu de doter le pays d'un mécanisme de

coordination et de financement des interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Le mécanisme supervisé par un comité de programmation présidé par le Premier ministre et comprenant les départements ministériels et les différents acteurs impliqués dans les réponses aux urgences, est piloté au niveau du Commissariat par un comité technique permanent appuyé par une cellule technique de programmation et des instances centrales et régionales.

Ce comité établira un diagnostic concerté sur la situation alimentaire et nutritionnelle du pays en définissant les priorités d'intervention et en mettant l'accent sur la supervision, par le Gouvernement, de cet outil à travers des plans annuels de réponse et la création d'un cadre formel de partenariat renforcé.

Le mécanisme permettra l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la réponse à apporter, à travers la mise en place de procédures prédéfinies alliant les fonctions d'alertes précoces, de prise de décision, de planification et de coordination de la réponse en plus de la constitution d'une base solide pour « déclencher » les programmes d'assistance alimentaire et autres filets sociaux, à chaque fois que la nécessité se fait sentir.



Il rationalisera également la gestion des ressources budgétaires en situation de crise alimentaire et nutritionnelle, en adoptant une approche prospective associant au dispositif en place des mécanismes de financement des chocs.

Enfin, il assurera une coordination efficace des interventions de l'État et de ses partenaires pour une meilleure réponse aux crises affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

La sécurité alimentaire passe par une plus grande consommation de poisson...

Concernant l'offre gratuite de poissons et sa vente à prix symbolique, la Société nationale de distribution de poissons (SNDP) a pris un bon rythme en

2021, en procédant à la distribution, début avril, de 200 tonnes de poissons congelés à 20.000 familles nécessiteuses à Nouakchott et Nouadhibou. Dans le même cadre, les opérateurs du secteur de la pêche s'étaient engagés à fournir 10 000 tonnes de poisson pour aider le gouvernement à lutter contre les effets de l'épidémie de Covid-19 et à renforcer la sécurité alimentaire.

En plus de sa contribution à l'effort de renforcement de la sécurité alimentaire, la SNDP la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) contribue à la résorption du chômage et au changement des habitudes alimentaires des populations, à travers la distribution de quantités considérables de poisson de bonne qualité à un prix à la portée de toutes les bourses. Alors qu'elle était circonscrite à certaines villes (Nouakchott, Nouadhibou, Rosso,

Boghé et Kaédi), la consommation de poisson entre dans les habitudes alimentaires d'autres grandes villes du pays grâce aux efforts fournis ces deux dernières années par la SNDP dont les camions frigorifiques sillonnent toutes les routes nationales et arrivent dans pratiquement toutes les moughataas. La consommation annuelle moyenne de poisson est de 8 à 10 kilogrammes par habitant, et pouvant aller jusqu'à 20 kilogrammes par habitant dans les zones côtières urbaines. Les petits pélagiques représentent 90 % des captures, mais seulement 40 % de la valeur des débarquements.

Même si, par rapport aux autres pays de la région, la Mauritanie est relativement moins dépendante du poisson pour sa sécurité alimentaire et son marché de l'emploi, le secteur de la pêche reste très important pour l'économie du pays, principalement du fait du volume important des produits de la mer qui sont exportés.

...et par un meilleur approvisionnement en eau potable

La fourniture de l'eau potable aux populations constitue aussi un élément essentiel de la sécurité alimentaire, l'eau étant source de vie. Dans ce domaine précis, les actions entreprises par le Gouvernement au cours des derniers mois ont permis notamment l'achèvement des travaux de réalisation et de réhabilitation de 105 réseaux d'eau potable et l'acquisition de 105 équipements d'exhaure solaire, la réalisation de 45 forage, l'exécution de 58 implantations géodésiques et le lancement des travaux de nouveaux projets à Nouakchott et à l'intérieur du pays ainsi que la réalisation des études de faisabilité de nouveaux projets. Ces nouvelles réalisations profitent, à titre d'exemples, à 345 localités dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et du deux Hodhs y compris la zone des réfugiés du camp de M'berré.

En outre, les villes suivantes ont bénéficié de renforcement de leurs systèmes de production et/ou de distribution. Il s'agit de Chinguetti, Atar, Akjoujt, Sava, Boumdeid, Ajouejr- Tenhemed. Aussi, l'alimentation en eau potable de Biret, Ndiago et Bden est en cours de renforcement à travers la construction d'une station de traitement de 50m3/h, la pose de 11km de conduite et la réalisation d'une prise sur le fleuve de 50m3/h.

Au cours du dernier trimestre, l'exécution de la nouvelle phase du projet Dhar a vu le montage des équipements des réservoirs d'Amourj, Bangou, HaasiBtila et Adel Bagrou (dans l'axe sud) et l'achèvement des conduites d'adduction (transport) et de distribution, l'achèvement du château d'eau d'Achemin et des adductions (dans l'axe nord), des études d'exécution et le démarrage des travaux de pose des canalisations (180 km) pour l'axe Timbedra-Bweinat-Aioun.

Sneiba Mohamed



Commission Nationale des Hydrocarbures



Félicitation

A l'occasion du 2ème anniversaire de l'Investiture, le Président de la **Commission Nationale des Hydrocarbures** et l'ensemble de son Personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de succès à son Excellence, Monsieur **Mohamed Cheikh EL GHAZOUANI** ainsi qu'au peuple mauritanien.



Politique extérieure :

Une diplomatie innovée sur fond de paix et de bon voisinage

Dès qu'il a pris ses fonctions de président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a aussitôt privilégié une nouvelle approche de bonnes relations internationales et de bon voisinage. Il entend ainsi révolutionner la diplomatie mauritanienne. En œuvrant à promouvoir et à développer d'excellents rapports de coopération bilatérales et multilatérales, la Mauritanie observe rigoureusement une neutralité positive et des positions équilibrées en matière de gestion de conflits sur le plan régionale et international. Sous l'impulsion de la République, notre pays s'engage à renforcer davantage la solidarité entre les peuples, réduire les inégalités économiques et sociales et résoudre pacifiquement des conflits. Dans sa vision stratégique de politique étrangère, Monsieur Mo-

hamed Ould Cheikh El-Ghazouani travaille pour le plus grand nombre de cadres mauritaniens possibles accèdent à de hautes fonctions dans les organisations arabes, régionales et internationales. Un grand chantier de construction de politique extérieure est entamé sur des bases saines, objectives et souveraines. Il s'inscrit dans une réelle voie de la performance diplomatique. C'est, dans cet esprit, qu'un rajeunissement et un redéploiement fort du corps diplomatique accrédité à l'étranger ont été réalisés. Il s'agit là d'innovations qui montrent que notre politique étrangère s'est définitivement libérée de l'alignement aveugle et de l'improductivité.

****Par Baba Dianfa TRAORE**



Dans le respect des principes constants de sa politique étrangère, basée sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires des Etats, la Mauritanie a, depuis 2010, entrepris un ensemble d'actions, tant au niveau national, régional, continental qu'international. C'est ainsi que dans le cadre de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, marquée par l'organisation de plusieurs sommets, avec une présence internationale effective en période de Covid-19, notre pays a pu engager des réflexions objectives en prenant l'initiative de plaider pour l'annulation de la dette des pays africains durant cette période très particulière de pandémie et de crise économique, en particulier celle des pays du G5 Sahel. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de travail et de vie de notre

personnel diplomatique, l'assurance maladie a été généralisée à tous les diplomates à l'étranger. Aussi, le programme de construction de locaux d'ambassades et résidences pour ambassadeurs continue. L'objectif est de le généraliser à toutes nos représentations diplomatiques.

Renforcer la solidarité avec les pays frères et amis

Notre diplomatie a privilégié divers canaux de coopération économiques, commerciaux et culturels. C'est là où la Mauritanie (Bilad Chinguitt, berceau des Almoravides et de l'Empire du Ghana) a été largement connue à travers l'Afrique et le Moyen-Orient grâce à ses Oulémas et autres érudits religieux qui enseignaient et prêchaient un Islam pro-

fondement tolérant et inclusif avec peu de moyens et beaucoup d'humilité. Il est question de réactiver ces canaux de plaidoyer pour mieux faire connaître notre pays à l'étranger et en donner une image plus positive.

Pour concrétiser cette vision de politique extérieure, les autorités nationales se sont mises à développer une diplomatie dynamique et proactive. Le but recherché est d'œuvrer inlassablement à préserver la paix et la sécurité dans le monde. Cela s'est traduit dans l'encouragement du consensus et de l'entente entre les Etats qui affirment le soutien inébranlable de notre pays aux causes justes et son souci constant de renforcer la solidarité avec les frères et amis.



L'intense activité diplomatique menée, au cours de ces deux années, témoigne de la position de notre pays sur la scène régionale et internationale en matière de bon voisinage mais aussi en tant qu'acteur de stabilisation incontournable au niveau du Sahel. C'est ce qui confirme le rôle central que joue la Mauritanie dans le G5 Sahel.

Cette activité a permis de renforcer notre présence au niveau des instances internationales, ce qui s'est traduit lors de la 74ème session de l'Assemblée générale des Nations-Unies par l'élection de notre pays comme membre du Conseil des Droits de l'Homme pour la période 2020-2022 et l'élection de nos candidats à la Commission de Lutte contre la Discrimination Raciale et la Commission de des Droits des Travailleurs Immigrés et leurs Familles. Dans son plan d'action 2019-2020, le ministère des Affaires étrangères met en valeur une diplomatie qui englobe des liens forts avec les pays arabes, africains, européens, américains, asiatiques et du monde.

Coopération avec le Monde Arabe

La coopération avec le Monde Arabe est une priorité de l'activité diplomatique en 2020. Notre pays aura constamment recours à la négociation et à la facilitation en tant qu'instruments privilégiés contre la confrontation, de nature à contribuer à résoudre les différends entre pays et à prévenir les crises circonstancielles et/ou les conflits armés (Libye, Syrie, Yémen etc.).

La Mauritanie, membre du Comité « Al Qods », fera entendre sa voix, sur la scène internationale, pour apporter sa contribution au processus de paix au Moyen Orient qui devra, nécessairement, aboutir à la création d'un Etat Palestinien sur les frontières de juin 1967, avec pour capitale Al Qods Echeviv. La défense des droits inaliénables du peuple Palestinien frère restera une des constantes de notre politique étrangère. Le pays continuera à défendre fermement, conformément à l'initiative Arabe, l'idée de coexistence de deux états vivant paisiblement côte à côte avec un Etat Palestinien indépendant et

dont la Capitale est Jérusalem.

Les relations avec les pays du Golfe resteront naturellement privilégiées à cause d'une histoire commune emprunte de similarités religieuses, politiques, économiques et culturelles. Le Royaume d'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes-Unis et le Koweït ont apporté à la Mauritanie tout au long de son histoire un immense et précieux soutien. La relation montante avec le Sultanat d'Oman, concrétisée par l'ouverture des deux ambassades, est encourageante.

Coopération avec l'Afrique et le voisinage immédiat

La Mauritanie est au carrefour de tous les enjeux thématiques et géographiques régionaux. Son profond ancrage en Afrique (avec des liens de sang mais aussi un ensemble de liens spirituels et commerciaux très forts) et son arabité fièrement réclamée en font un pays culturellement riche au carrefour de multiples civilisations mais aussi et surtout un partenaire stratégique incontournable.

L'Algérie, le Mali, le Maroc et le Sénégal sont dans le cœur de tout Mauritanien, ainsi les mouvements des populations et les intérêts transfrontaliers sont l'essence même d'un enjeu stratégique permanent pour notre diplomatie.

Il est un objectif de réactiver l'Union du Maghreb Arabe (UMA), restée ces dernières années complètement sclérosée. Le pays entend parler plus franchement avec ses frères maghrébins, avec lesquels il partage une histoire et un destin communs. Le temps des formules creuses et de la langue de bois (tout va bien) est révolu. Les peuples du Maghreb Arabe ne veulent plus attendre. Ils sont cependant conscients des obstacles, essentiellement politiques. Il faut explorer plus d'opportunités d'intégration économique et culturelle en attendant que la politique suive. Il est aussi important de reconnaître que la Mauritanie, état membre fondateur de l'UMA, et le pays qui a le moins bénéficié jusqu'à présent de ses institutions. Une situation à laquelle elle va remédier.

Coopération intercontinentale

Pour cette coopération, un intérêt particulier sera accordé au renforcement des relations de coopération avec l'Amérique et l'Asie où notre présence est restée plutôt timide jusqu'ici.

Les Etats-Unis et le Canada sont des pays avec qui le pays entretient des relations privilégiées et entend continuer à bénéficier de leur soutien et expériences, surtout dans les domaines du développement économique et de l'intégration sociale réussie.

Malgré une présence fort précieuse au Brésil, le pays reste largement absent de l'Amérique Latine et nous entendons renforcer cet intérêt pour une région riche culturellement et économiquement et où il y a tant à apprendre et à partager mutuellement.

La Chine est aujourd'hui le premier partenaire commercial de la Mauritanie mais en est aussi un soutien très précieux à tous les égards. Il est heureux de constater de ce point de vue que nous avons eu une politique constante depuis les premières années de notre indépendance vis-à-vis de la Chine. Ce leadership doit continuer.

Le Japon restera un pays prioritaire économiquement et politiquement. La Mauritanie veut s'orienter vers le reste de l'Asie où elle va intensifier ses échanges et ouvrir de nouvelles ambassades ou Consulats (Inde, Indonésie, Malaisie, les deux Corées, Thaïlande, etc.).

Coopération avec l'Europe

Le voisinage avec l'Europe doit être davantage exploré par la Mauritanie et reconnu par l'Union Européenne, que nous avons trouvée parfois distante. La position géostratégique du pays mentionnée ci-dessus et ses politiques dans les domaines de la migration et la lutte contre le terrorisme lui confèrent un statut particulier avec l'Europe. Cette position et ce statut seront déterminants dans les discussions en cours sur l'avenir des accords de Cotonou (relatifs aux ACP) et sur les nouveaux instruments de coopération Afrique/UE qui vont en découler. Pourtant, le pays a souvent eu l'impression d'être victime de son succès en matière d'immigration et de lutte contre le terrorisme et de ne pas avoir toujours reçu l'appui nécessaire. La Mauritanie va être plus exigeante.

Au niveau bilatéral, certains pays européens méritent une mention spéciale (la France, l'Espagne et l'Allemagne) pour avoir accompagné la Mauritanie à des moments critiques de son histoire. Avec la France, compte tenu d'une histoire commune, un usage non-négligeable de la langue française et notre souci partagé pour une stabilité au Sahel, les relations sont d'une importance stratégique difficile à évaluer. Le partenariat stratégique avec le Royaume d'Espagne, avec qui on partage la seule frontière maritime directe avec l'Europe, est souvent cité comme un modèle réussi de coopération bilatérale.

La récente décision de la Grande Bretagne d'ouvrir une Ambassade à Nouakchott offre une opportunité d'un engagement plus actif.

Bref historique de la diplomatie mauritanienne...

Membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine en 1963, puis de l'Union africaine, la Mauritanie adhère au mécanisme de renforcement de la coopération sécuritaire entre les pays du Sahel et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (Apsa) dans la région, qui regroupe onze Etats sous l'égide de l'Union africaine. La Mauritanie a adhéré à la Ligue arabe en novembre 1973 et participé à la création de l'Union du Maghreb arabe en février 1980. Le pays est membre de l'Organisation de la coopération islamique depuis sa création en septembre 1969, ainsi que de l'Organisation internationale de la Francophonie.

En Afrique subsaharienne, la Mauritanie reste liée par un accord d'association à la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qu'elle a quittée en décembre 1999. Elle participe à des organisations ad hoc dont l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Grande Muraille verte, dont elle héberge l'agence panafricaine, ou le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

La Mauritanie participe enfin aux instances euro-méditerranéennes. Depuis 1990, elle est impliquée dans le dialogue 5 + 5. Associée au processus de Barcelone dès novembre 1995, elle en est devenue membre à part entière en novembre 2007, tout en continuant d'appartenir au groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique concernés par l'accord de Cotonou de juin 2000 qui est le cadre général dans lequel s'inscrit la relation entre l'UE et les pays ACP. Elle est également partie au dialogue méditerranéen de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord créé en décembre 1994.



La Mauritanie entend ouvrir des ambassades à d'autres pays de l'Europe plus au Nord et à l'Est et activer sa diplomatie dans cette direction, restée jusqu'ici très timide.

Le renforcement des relations avec la Turquie, qui ont connu ces dernières années un développement remarquable, resteront un axe prioritaire dans les années à venir.

Entre l'Afrique et l'Europe, notre diplomatie privilégiera l'instauration d'un dialogue afro-européen, afin de fonder la coopération entre ces deux ensembles sur la confiance mutuelle et la culture de la paix et du dialogue.

Dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen, les efforts de notre diplomatie seront orientés vers une coopération fructueuse avec les 5 pays européens (5+5) du pourtour méditerranéen et l'Union pour la Méditerranée (UPM).

Pour une diplomatie des droits de l'Homme

Intégrant la dimension des droits de l'homme, la diplomatie mauritanienne mettra en valeur ses atouts nés de l'Etat de droit et des transformations institutionnelles favorisant l'alternance pacifique au pouvoir résultant de l'élection présidentielle de 2019.

La récente et brillante élection de la Mauritanie comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies pour la période 2020-2022 sera une opportunité pour promouvoir notre vision de tolérance et de modération, profondément ancrée dans une approche sereine des questions de droits de l'homme qui tient compte des différences cultu-

relles et du contexte et des réalités de chaque pays. La lumière sera, également, faite sur la promotion des droits de l'homme, des libertés individuelles et collectives.

Le travail de la Mauritanie au sein du Conseil des droits de l'homme et autres institutions assimilées doit être plus proactif. Il faut arrêter d'être constamment dans une position de défensive. Il n'y a rien à cacher sur ce plan. L'arsenal juridique mis en place par la Mauritanie y compris au sein même de la Constitution (qui considère l'esclavage comme un crime contre l'humanité, ce dont peu de pays peuvent se réclamer) est un exemple dont beaucoup peuvent s'inspirer. Les mesures d'accompagnement, qui vont être renforcées dans les années à venir, sont autant de "success stories" mal connues. La communication du pays doit être développée et adaptée à cet égard.

Drainer les investissements étrangers vers le pays

L'autre pan de cette vision stratégique de politique extérieure s'explique par l'amélioration de l'action diplomatique qui se base, désormais, sur l'organisation d'une conférence annuelle des ambassadeurs, en vue d'évaluer la performance des missions diplomatiques et leur capacité à bien exploiter toutes les opportunités disponibles en matière de coopération bilatérale et multilatérale. Il s'agit aussi de drainer les investissements étrangers vers le pays. De même, un projet d'académie diplomatique a été élaboré, dont la mission sera la formation et la professionnalisation du personnel diplomatique. Par ailleurs, pour donner aux représentations diplo-

matiques une image convenable, les sièges des nos ambassades à Ryad, Abu Dhabi, Niamey et Rabat seront construits cette année, tandis que ceux de nos ambassades à Dakar, Paris et Bruxelles seront réhabilités.

Dans un souci permanent de résoudre les problèmes de nos ressortissants à l'étranger, les pouvoirs publics ont dépêché plusieurs missions de l'Agence Nationale des Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) pour enrôler les citoyens dans leurs lieux de résidence et leur délivrer les documents sécurisés de l'état civil. Pour rapprocher davantage ce service des mauritaniens de l'étranger, un mécanisme est en préparation pour faciliter la délivrance à distance du passeport et autres documents à tous les citoyens détenteurs de numéro national d'identification. De même, les difficultés d'ordre juridique limitant la possibilité pour les membres de la diaspora mauritanienne de bénéficier des avantages du statut de double nationalité sont en train d'être aplanies.

En outre, une conférence des mauritaniens de l'étranger sera organisée tous les trois ans afin de raffermir les liens qui attachent nos ressortissants à leur patrie et d'encourager leur contribution aux efforts de développement économique et social du pays.

Une politique étrangère sage

La politique extérieure de la Mauritanie est marquée par sa situation géographique, à la confluence des régions nord-africaines et de l'espace subsaharien. Nouakchott s'engage activement dans la sécurité collective en Afrique, notamment par le biais de ses Casques bleus en République centrafricaine et son rôle au sein du G5 Sahel créé en 2014 avec le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Le Mauritania héberge ainsi le secrétariat exécutif du G5 Sahel, ainsi que le collège de défense du G5 Sahel. Notre pays a assuré, le 25 février 2020, la présidence tournante de l'organisation qu'elle a transmise en février 2021 au Tchad. Dans la continuité du sommet de Pau du 13 janvier 2020, Nouakchott a accueilli, au titre de sa présidence du G5 Sahel, le sommet de Nouakchott du 30 juin 2020.

Pour une diplomatie économique efficace

Notre diplomatie évolue et s'enrichit, de plus en plus, quand on sait que récemment, précisément mercredi 14 juillet 2021, un colloque portant sur le thème : «Pour une diplomatie économique efficace» s'est ouvert, à l'académie diplomatique à Nouakchott. Ce rendez-vous a regroupé nos diplomates en poste à l'étranger, ou en instance de rejoindre leurs lieux d'affectation, des cadres de l'administration centrale et des conseillers. L'objectif de ce conclave est d'aplanir les problèmes que connaissent les missions diplomatiques et consulaires. Il s'agit également de régler tout problème lié aux dysfonctionnements des administrations centrales.





Conventions et Accords ratifiés par la Mauritanie

1 Les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Mauritanie :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 2004;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 2004;
- La Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2004;
- La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination Raciale, ratifiée en 1988;
- La Convention sur la protection des droits des Travailleurs Migrants et les membres de leurs familles, ratifiée le 22 janvier 2007;
- La convention relative aux droits des Personnes Handicapées et son Protocole Facultatif, en janvier 2010;
- La Convention internationale pour la protection des droits de personnes contre les disparitions forcées, ratifiée le 19 juillet 2012;
- Le Protocole Facultatif se rapportant à la convention internationale contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifié le 19 juillet 2012;
- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée le 14 juin 1986;

2 Principal instrument de bonne gouvernance ratifiée :

- La charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ratifiée le 7/7/2008.

3 Principales conventions liées à la lutte contre le terrorisme auxquelles la Mauritanie est Etat Partie :

- Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ratifiée le 30 avril 2003;
- Convention de l'OUA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, ratifiée le 3 mars 2004;
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée en juillet 2005.

On peut noter avec satisfaction que les réformes entreprises dans le domaine de notre diplomatie se sont concrétisées par la mise en place d'un plan d'action que le ministère de tutelle est en train d'exécuter.

D'autre part, une nouvelle restructuration, en vertu de l'article 301-2010 du 17 décembre 2010 définissant les prérogatives du ministère et organisant son administration centrale est envisagée. Cette mesure vise à réaliser l'équilibre, à mieux définir les responsabilités au sein de l'administration centrale, à permettre la souplesse qu'exige le nouvel organigramme en vue de répondre à l'évolution, et à la dynamique de l'action. À cet effet, les postes de directeurs généraux ont été créés au sein de certaines directions. La finalité est d'améliorer la qualité des services dispensés aux citoyens, à travers une organisation efficace. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du programme d'activités de l'Académie diplomatique pour l'année 2021.

Rôle de la Mauritanie au sein du G5 Sahel

La situation géographique de la Mauritanie et son histoire font d'elle un acteur politique, culturel et militaire incontournable de la zone sahélo-saharienne. Sur son territoire national et alors qu'elle a été l'un des premiers pays touchés par la menace terroriste, la Mauritanie a su protéger sa population grâce à la mise en application d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, les trafics de tous genres ainsi que le crime organisé.

Cependant, l'immensité de la zone sahélo-saharienne fait de la maîtrise de cet espace un défi sécuritaire qu'aucun Etat, si puissant soit-il, ne peut maîtriser seul. C'est la raison pour laquelle la Mauritanie, le Mali, le Tchad, le Burkina Faso, et le Niger ont décidé de la création le 10 février 2014, à Nouakchott, du G5 Sahel. Cet organe s'est doté d'une convention signée le 10 décembre 2014, tandis que le siège de son secrétariat permanent est situé en Mauritanie.

Ce sommet de Nouakchott illustre réellement la volonté des dirigeants des pays du Sahel d'adopter une vision stratégique commune afin de pouvoir mieux coordonner leurs politiques de développement et de sécurité. Il s'agit pour ces cinq Etats de faire la démonstration d'une volonté politique forte afin d'assumer la maîtrise de leur sécurité et de leur développement respectifs, à travers des engagements de coopération mutuellement bénéfiques.

Initier des projets structurants communs

Si les enjeux de sécurité font partie des priorités du G5 Sahel, ses pays membres affichent d'abord et avant tout une forte volonté d'engager un processus vertueux de développement durable au sein de cet espace qui a vocation à devenir de plus en plus intégré. Ainsi, la Mauritanie souhaite que les cinq pays initient des projets structurants pour dévelop-

per leur économie, leurs infrastructures, ou encore leur système d'éducation. Les pays du G5 Sahel travaillent actuellement à la création d'une compagnie aérienne ou encore à rationaliser leur offre en matière d'enseignement supérieur.

Il semble en outre que des enjeux aussi divers que ceux liés aux flux migratoires, à la sécurité ou encore au développement soient intimement liés. Dans cette optique, lutter contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, dans une région qui fait face à d'importants défis économiques liés à la sécheresse et la faiblesse des ressources en eau, permet à la fois d'assurer une plus grande stabilité sociale, de réduire les risques de radicalisation, tout en offrant aux jeunes davantage de perspectives dans leur pays natal.

Les moyens militaires mis à disposition par les pays membres, avec le soutien de la France, des institutions internationales, et de nombreux pays de la région, ont vocation à neutraliser durablement ces menaces. Dans cette perspective, le sommet de Bamako, en juillet 2017, a permis de lancer officiellement une force militaire conjointe transfrontalière.

Autres activités diplomatiques en perspective

Éléments nouveaux, la politique étrangère du pays saisira les opportunités qui lui seront offertes à l'extérieur pour nouer des relations parallèles avec la société civile, les leaders d'opinion, les réseaux d'information et les structures traditionnelles afin de se hisser aux rangs des diplomaties proactives, innovantes et inventives.

Dans le sillage de la diplomatie parallèle, la Mauritanie s'évertuera à faire un plaidoyer actif pour son expérience démocratique et sa vision stratégique et sécuritaire en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé.

Elle usera également, de l'influence et de l'expertise de la diaspora mauritanienne dans le cadre d'une valorisation des compétences et du savoir-faire des Mauritaniens établis à l'étranger.

Une attention particulière sera accordée à la situation des compatriotes vivant à l'extérieur en vue de leur assurer la protection nécessaire et la sauvegarde de leurs intérêts dans les pays d'accueil.



ELECTRIFICATION DU QUARTIR TARHIL DE ZOUERATE:

Une offre de 500 branchements sociaux



Le président de la République, son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani donne le 2 novembre 2020, le coup d'envoi de la mise en service du réseau électrique du quartier de Tarhil de Zouerate.

Un projet social financé par la Fondation SNIM qui intervient au niveau du couloir du chemin de fer Nouadhibou-Zouerate dans divers domaines: eau, énergie, santé, éducation, infrastructures sociales et économiques, etc.

UN ORGANISME DE BIENFAISANCE
RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE



APPROVISIONNEMENT DE ZOUERATE

Augmenter la capacité de traitement de l'eau saumâtre

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) poursuit ses efforts de recherche de solutions durables à la problématique de l'eau à Zouerate.

Dans ce cadre, elle a lancé le processus de réalisation du projet d'augmentation de la capacité de traitement de l'eau saumâtre à Zouerate.

Ce nouveau projet qui va renforcer les capacités de l'usine de traitement de l'eau saumâtre de la SNIM, contribuera à l'augmentation des volumes d'eau distribués à Zouerate et qui proviennent essentiellement des installations de l'entreprise.



Félicitations

A l'occasion du deuxième l'anniversaire de l'investiture du Président de la République, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'ensemble de son personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de succès à Son Excellence, Monsieur **Mohamed Cheikh El-Ghazouani** ainsi qu'au peuple mauritanien.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) :

Des réalisations significatives



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Président de la République (**Taahoudati**), Son Excellence, Monsieur Mohamed Cheikh El-Ghazouani, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) s'est attelée, au cours de ces deux dernières années, à la réalisation de grands chantiers de développement. Consciente des enjeux du moment, du besoin de répondre aux attentes de ses assurés et de la mission de service social que les pouvoirs publics lui ont confiée, la CNSS s'attèle, dans le cadre de son Plan d'Action quinquennal (2020 -2024), à la réhabilitation de ses ressources humaines ainsi qu' à la mise en valeur de son potentiel financier pour s'engager résolument vers le développement, la modernisation de ses structures et l'amélioration de ses prestations afin de donner une nouvelle impulsion à la sécurité sociale et traduire dans les faits les orientations du Président de la République dans ce domaine.

Dans ce cadre, la CNSS a accompli, entre autres, les réalisations suivantes :

1. Equilibre du régime de sécurité sociale :

- Rehaussement du plafond des cotisations qui est passé de 7000 MRU par mois à 15 000 MRU à partir du 1er janvier 2021 ;
- Renforcement des réserves de sécurité qui sont passées de 1 599 121 000 MRU en 2019 à 1 709 936 000 MRU en 2020 du fait , entre autres, de la réalisation, en 2020 d'un excédent de gestion de 110 815 000 MRU qui enregistre une augmentation de 7% par rapport à l'excédent 2019 qui s'est élevé à 103 683 000 MRU et ce, malgré les effets négatifs de la COVID 19.

2. Bénéfice des prestations :

- La CNSS a servi aux assurés sociaux des prestations techniques d'un montant de 390 949 000 MRU en 2020 contre 372 710 000 MRU en 2019 soit une augmentation de 18 239 000 MRU (+ 4,89%). Ces prestations ont profité à 28 524 pensionnés, 5 200 rentiers, 25 500 allocataires avec près de 85 000 enfants à charges ;
- Pour les mêmes périodes les recettes sont passées de 739 767 000 MRU à 762 912 000 MRU soit une augmentation de 23 145 000 MRU (+ 3,13%).

3. Renforcement des capacités de gestion de la CNSS :

- Recrutement de 42 cadres, de spécialités diverses
- Renforcement du recouvrement et l'amélioration des services rendus par :
 - La formation à l'ENAJM de 31 inspecteurs de sécurité sociale dont 26 nouvellement recrutés ;
 - L'acquisition de véhicules PICK UP pour les agences régionales non dotées pour le renforcement du recouvrement et u contrôle ;
 - l'interconnexion informatique des principales des agences régionales au siège, pour le rapprochement avec les assurés sociaux dans les capitales des wilayas.

4. Extension des services :

- Elargissement du champ des prestations pour les veuves en éliminant la condition d'âge de 50 ans ;
- Contribution efficace à la solution du problème des dockers du PANPA par la prise en charge de plus de 2 000 dockers actifs et de 91 à la retraite.

5. Modernisation :

- Achèvement de l'étude diagnostic du projet de digitalisation des activités de la CNSS;
- Achèvement des études architecturales du nouveau siège (R+8) de la CNSS à Nouakchott.



Transition énergétique :

La Mauritanie mise sur l'hydrogène vert

Par Amadou SY
amadousy.ami@gmail.com

Le 28 mai 2021, la Mauritanie annonçait fièrement la signature d'un accord avec la société américaine CWP Global, pour la construction d'une centrale d'hydrogène vert d'une capacité de 30.000 mégawatts. Cette nouvelle unité renforce l'engagement de la Mauritanie pour la transition énergétique, à travers la production et l'usage d'énergies propres en lieu et place de celles dites fossiles. Le défi est immense, mais l'espoir est permis. La Mauritanie et son partenaire américain se donnent six ans pour relever le défi.

Depuis la révolution industrielle, voire bien avant, le monde fonctionne grâce à l'énergie fossile, essentiellement. Mais cette énergie bien que vitale, aujourd'hui encore, demeure néfaste pour l'environnement. Partant de ce postulat, des nations se sont engagées dans une course effrénée vers la construction d'unités de production d'énergies renouvelables. Les plus ambitieuses ont jeté leur dévolu sur l'hydrogène vert. Les pays africains sont considérés comme étant les acteurs principaux de cette énergie du futur, car ils détiennent les « matières premières » que sont le soleil et le vent.

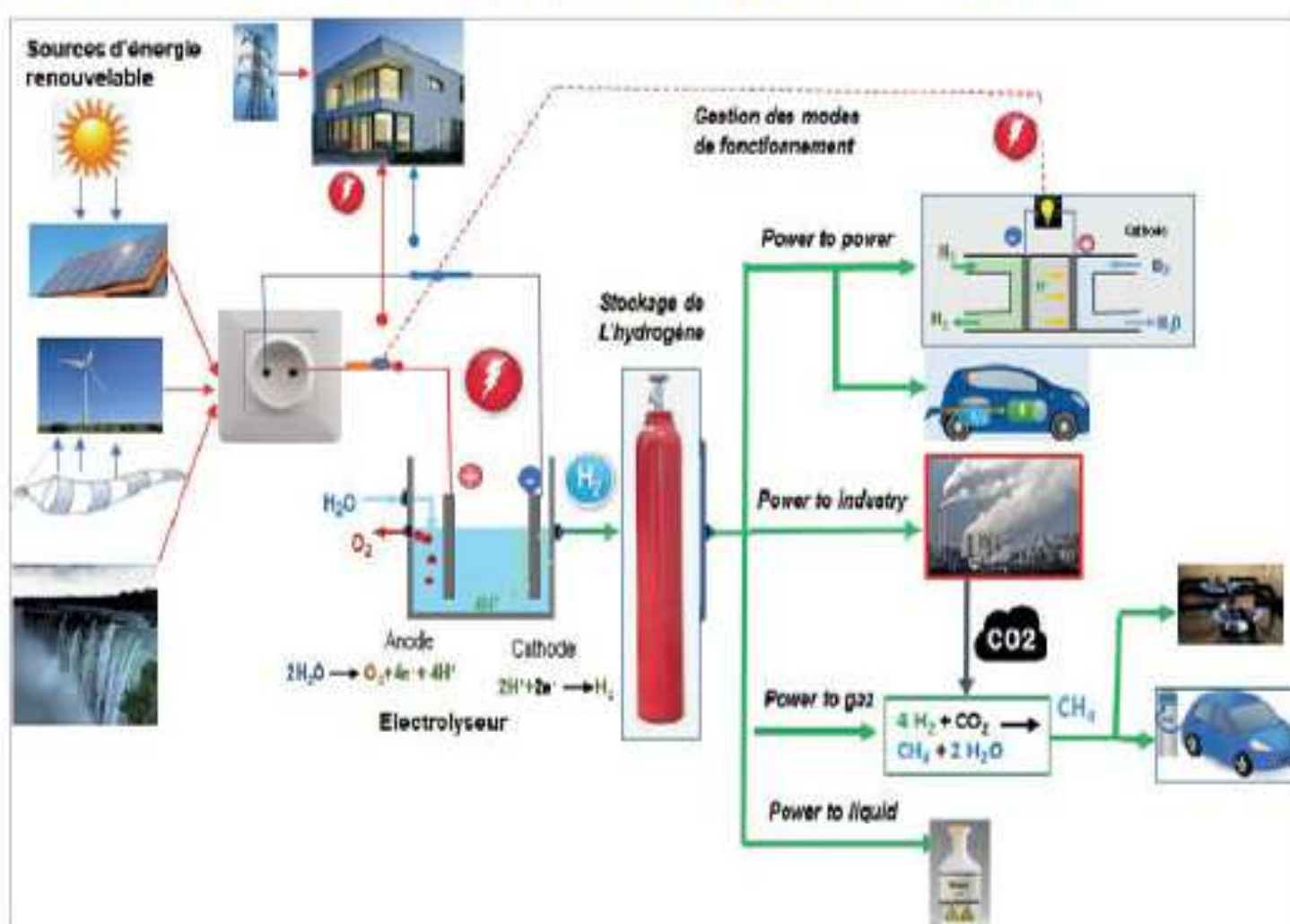
La Mauritanie, grâce à sa position géographique stratégique, a de grandes capacités de production d'énergies solaire et éolienne. De ce fait, le pays travaille sur la mise en place d'une feuille route pour le développement d'un cadre juridique et réglementaire à même de stimuler et encourager les investissements nationaux et étrangers dans le développement des énergies renouvelables et la production d'hydrogène.

Réduire le coût de l'électricité

D'après le ministre du Pétrole de l'Energie et des Mines, M. Abdesslem Ould Mohamed Saleh, la construction des infrastructures du projet désormais baptisé AMAN, prendra 4 à 6 ans, mais « au final, il va changer le visage de la Mauritanie sur le plan économique et ouvrir de nouvelles perspectives » a-t-il précisé.

Allant dans le même sens, le PDG de CWP Global, M. Mark Crandal avait déclaré lors de la cérémonie de signature de l'accord, que « la centrale va permettre aux populations d'accéder à l'eau, à l'électricité à moindre coût ».

Avec la démographie croissante et l'expansion continue des villes, la demande en électricité connaît une hausse annuelle de 12%, selon la so-



ciété mauritanienne d'électricité (SOMHEC). D'après des estimations de la Banque mondiale, seulement 45,0% des Mauritanien ont accès à l'électricité. Voilà donc de quoi motiver les autorités et les investisseurs à se lancer dans l'aventure de l'hydrogène vert.

Le projet AMAN évoqué plus haut, pèse 40 milliards de dollars en termes d'investissements. Il sera installé sur une zone désertique, dans le nord du pays et s'étalera sur une superficie de 8500 kilomètres carrés.

Transfert de compétences

Outre l'impact du projet sur l'économie et l'accès à l'énergie à bas coût, un processus de transfert de compétences est attendu. En effet, la transition énergétique requiert une main d'œuvre qualifiée. Selon le ministère, celle-ci va engranger de l'expérience tout au long du projet. Avec CWP, on est à la bonne école, puisqu'il est un pionnier dans le développement de hub d'hydrogène vert à très grande échelle. Il est d'ailleurs l'un des développeurs du hub asiatique d'énergies renouvelables de 26 GW.

Un vecteur énergétique

Par ailleurs, il faut noter que l'hydrogène n'est pas une énergie en tant que telle, mais plutôt un vecteur énergétique. Autrement dit, il est produit grâce à une réaction chimique à partir d'une ressource dite primaire. Si l'on prend l'exemple du projet AMAN, ce sont les 30 GW d'énergie éolienne et solaire qui

alimenteront des électrolyseurs pour la production d'hydrogène vert.

Toujours concernant la production, AMAN mettra en œuvre le concept power-to-x. Il s'agit d'un terme générique pour un certain nombre de voies de conversion, de stockage et de reconversion qui utilisent le surplus d'énergie électrique provenant d'énergies renouvelables, généralement solaire et éolienne. Le « X » représente le type d'énergie en laquelle le surplus d'électricité est converti.

Le projet AMAN va donc convertir l'électricité renouvelable provenant de l'éolien et du photovoltaïque (le Power) en d'autres vecteurs d'énergie (le X), et cela, dans le but de stocker le surplus d'électricité en vue d'une utilisation future.

IFP Energies nouvelles (IFPEN), qui est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement, prévient cependant, que « l'hydrogène vert est très cher et ne pourra se déployer qu'à la condition de réduire les coûts sur l'ensemble de la chaîne de valeur, à commencer par le coût de production de l'électricité renouvelable (solaire, éolien) mais également celui des électrolyseurs ou des piles à combustible ».

Impact environnemental

Par ailleurs, l'engagement de la Mauritanie pour la transition énergétique revêt une dimension environnementale. C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Energie, lors de la signature de l'accord avec CWP Global.





Il a souligné que les 30GW « joueront un rôle important dans la réduction de la pollution par le carbone provenant de la production d'énergie, des transports, de l'agriculture et de la production d'acier et contribueront à l'atteinte des objectifs d'émissions zéro requises par l'Accord de Paris ». Quelques semaines plutôt, la Mauritanie a entrepris le processus de révision de sa contribution pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Bien qu'elle fasse partie des pays vulnérables au changement climatique, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre demeure insignifiant par rapport aux émissions mondiales. Toutefois, un rapport national montre qu'entre 2015 et 2018, les émissions

totales par habitant ont augmenté de 12 %. Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du pays, « une avancée notable a été faite en matière de production d'énergie renouvelable », a souligné la ministre de l'Environnement et du Développement durable lors d'une conférence de presse du gouvernement, le 7 avril 2021. A cette occasion, elle a annoncé que la production d'énergie solaire est ainsi passée de 17% en 2015 à 50 % en 2021. L'hydrogène vert est aujourd'hui une grande promesse, un vœu pieux. Car les recherches sur des techniques de production rentables doivent encore progresser. Des pays comme le Japon ou encore l'Allemagne ont, d'ores et déjà construit des centrales immenses, afin de produire de l'hydrogène

vert. A côté, le Maroc voisin, a également un ambitieux projet de production d'hydrogène vert également. Mais dans ce cercle fermé, la Mauritanie figure en bonne place avec le projet AMAN.

Le principal concept Power-to-X ciblé utilise la production d'électricité renouvelable excédentaire à partir du vent et du soleil pour transformer l'eau en hydrogène et oxygène dans un électrolyseur. L'hydrogène étant produit à partir de sources purement renouvelables, il s'agit d'hydrogène vert.

Le 25 mai 2021, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a participé, à une table ronde internationale sur la transformation du secteur des industries extractives en moteur de développement durable. Il y a exposé la vision de la Mauritanie concernant la production des énergies renouvelables à grâce au climat du pays qui s'y sied et l'espace que nous avons en abondance. Voici un extrait de son intervention, en présence du secrétaire général des Nations Unies.

« Monsieur le Secrétaire General,
Mesdames, Messieurs,

Nous en convenons tous, nous nous trouvons à la croisée des chemins. Le choc de la Covid19 a mis à nu le danger d'une extrême dépendance vis-à-vis des industries extractives et notamment fossiles. Mais il contribue, en même temps, à accélérer la transition vers des énergies propres et durables.

Certains pensent que les pays arabes et africains, grands exportateurs de minéraux et d'hydrocarbures, seront le perdant de la grande ère de transition énergétique qui s'ouvre. Je ne partage pas ce point de vue. Au contraire, nous avons tout pour être les gagnants de la révolution des énergies renouvelables. Nous avons du soleil, du vent et de l'espace en abondance.

Et grâce aux énergies renouvelables, nous pouvons fournir à nos secteurs minier et industriel l'électricité à très bas coût qui lui ont souvent cruellement fait défaut et ainsi accélérer l'industrialisation et la transformation

de nos économies et enclencher le cercle vertueux d'une croissance-emploi soutenue et durable à laquelle nos populations aspirent. Cette conviction est au centre de notre approche pour le développement des industries extractives en Mauritanie.

Notre pays dispose, en effet, de l'un des meilleurs potentiels éoliens et solaires du continent. La faible densité de population et notre position géographique nous confèrent un avantage comparatif réel dans le développement des énergies renouvelables.

Conscient que c'est aujourd'hui que se prennent les décisions pour assurer une transition énergétique réussie, notre gouvernement travaille à l'élaboration d'une feuille de route pour la production de l'hydrogène vert, la décarbonisation du secteur énergétique, la production d'électricité propre et à bas coût au secteur minier et industriel, la décarbonisation progressive des secteurs miniers et du transport.

La feuille de route inclut également l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire incitatif pour stimuler l'investissement extérieur et national dans les énergies renouvelables et dans la production d'hydrogène ainsi qu'un plan de développement des compétences nationales.

Je suis convaincu que nous disposons à travers les énergies renouvelables d'un levier important pour transformer nos industries extractives et nos économies et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du développement durable dans nos pays et à la transition énergétique mondiale ».





**1^{er} OPÉRATEUR
DU HAUT DÉBIT
EN MAURITANIE**



Un monde nouveau vous appelle



ISO 9001

CERTIFICATION



مطبعة المزاليا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

Impression offset

Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc

we print
in Mauritania

www.imprimerie-mazaya.com
43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com